



HAL
open science

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens (Etats généraux de l'Outre-Mer en Polynésie française)

Christophe Serra-Mallol

► **To cite this version:**

Christophe Serra-Mallol. Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens (Etats généraux de l'Outre-Mer en Polynésie française). [Rapport Technique] Haut-Commissariat de la République en Polynésie française - Présidence de la Polynésie française. 2009. hal-03108303

HAL Id: hal-03108303

<https://hal.science/hal-03108303>

Submitted on 13 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Atelier n°3

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Responsable : M. Christophe SERRA MALLOL

Co-animatrice : Mme Virginie MONOT-GIUSTI

Assistante : Mme Herenui CHANT



Septembre 2009



The image features a white background with several green circles of varying sizes and shades. A horizontal green bar is positioned across the middle. Thin green lines radiate from the corners towards the center. The text 'Le diagnostic' is written in a white, italicized serif font on the green bar.

Le diagnostic

SOMMAIRE

Propos introductifs généraux

1. LES PRODUCTIONS TERRESTRES (agriculture, horticulture, sylviculture, élevage)

1.1 CONSTAT GENERAL

1.1.1 Situation générale

1.1.2 Les productions locales

1.1.3 Les exportations et importations : un taux de couverture au plus bas

1.1.4 Les moyens de production mis en œuvre

Les circuits de commercialisation sont à construire

Une étude sur les circuits de commercialisation en 2001

1.1.5 L'emploi du secteur

1.1.6 Formation et recherche-développement

Un dispositif de formation de niveau national

Le développement d'une agriculture raisonnée

1.1.7 Aides et subventions accordées

1.2 PREMIERES ANALYSES

1.2.1 Des forces et faiblesses du secteur

1.2.2 Des menaces et opportunités du secteur

1.2.3 De grands enjeux du secteur

2. LES PRODUCTIONS MARINES (pêche et aquaculture)

2.1 CONSTAT GENERAL

2.1.1 Les productions locales

2.1.2 Les exportations et importations

Des exportations en régression

Des importations en hausse

2.1.3 Les moyens de production mis en œuvre

Une flotte industrielle en difficulté après une croissance rapide

Une flotte côtière professionnelle qui croît lentement

Une pêche lagonaire peu professionnalisée

Une aquaculture qui n'a pas su se développer

2.1.4 Aides et subventions accordées

2.2 PREMIERES ANALYSES

3. LES PRODUCTIONS PERLICOLES

3.1 CONSTAT GENERAL

3.1.1 Les productions locales

3.1.2 Les exportations et importations - Chute du chiffre d'affaires à l'export

3.1.3 Les moyens de production mis en œuvre

*L'encadrement du secteur du côté de l'offre
La réglementation relative à la perle de Tahiti*

3.1.4 L'emploi du secteur

3.1.5 Formation et recherche-développement

Le CMNP de Rangiroa

Le 9ème FED

Etat de la recherche-développement

Veille sanitaire

3.1.6 Aides et subventions accordées

3.2. PREMIERES ANALYSES

3.2.1 Des forces et faiblesses du secteur...

... du côté de la production

... du côté de la commercialisation

... du côté de la promotion

3.2.2 Des menaces et opportunités du secteur

... du côté de la production

... du côté de la commercialisation

... du côté de la promotion

3.2.3 De grands enjeux du secteur

4. LES PRODUCTIONS ARTISANALES

4.1 CONSTAT GENERAL : L'ARTISANAT TRADITIONNEL : VITRINE DE SAVOIR-FAIRE ET IDENTITE CULTURELLE

4.1.1 Les productions locales

4.1.2 Les exportations et importations

4.1.3 L'emploi du secteur

4.1.4 Formation et recherche-développement

4.1.5 Aides et subventions accordées

4.2 PREMIERES ANALYSES

4.2.1 Des forces et faiblesses du secteur

4.2.2 Des menaces et opportunités du secteur

4.2.3 De grands enjeux du secteur

5. LES PRODUCTIONS ENERGETIQUES

5.1 CONSTAT GENERAL

5.1.1 Les transports

5.1.2 La production électrique

5.1.3 Les exportations et importations - Impact économique

5.2. PREMIERES ANALYSES

5.2.1 La politique énergétique de 1998 à 2009

5.2.2 Perspectives et objectifs

6. LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

6.1 CONSTAT GENERAL

6.1.1 Les productions locales

6.1.2 Les exportations et importations

6.1.3 Les moyens de production mis en œuvre

L'agroalimentaire

L'industrie des biens intermédiaires et du BTP

L'industrie des biens d'équipement

L'industrie des biens de consommation

6.1.4 L'emploi du secteur

6.1.5 Aides et subventions accordées

6.2 PREMIERES ANALYSES

6.2.1 Des forces et faiblesses du secteur

6.2.2 Des menaces et opportunités du secteur

7. LES PRODUCTIONS TOURISTIQUES

7.1 CONSTAT GENERAL

7.1.1 Evolution de la fréquentation touristique

7.1.2 Evolution des nuitées payantes et touristiques

7.1.3 Evolution de la durée moyenne de séjour

7.1.4 Evolution du nombre de touristes par type d'hébergement

7.1.5 Evolution du nombre de touristes selon leur type de voyage

7.1.6 Evolution de la desserte aérienne de la destination

7.2 EVOLUTION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

7.2.1 Evolution de la capacité en hébergements touristiques

7.2.2 L'offre en navires charters

7.2.3 L'offre en navires de croisière

7.3 LES RETOMBEES ECONOMIQUES DU TOURISME

7.3.1 Les recettes touristiques

7.3.2 L'emploi touristique

7.4 FORMATION ET RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

7.5 AIDES ET SUBVENTIONS ACCORDEES

7.6 PREMIERES ANALYSES

7.6.1 Des forces et faiblesses du secteur

7.6.2 Des menaces et opportunités du secteur

7.6.3 De grands enjeux du secteur

8. LES BIENS ET SERVICES CULTURELS ET INTELLECTUELS

8.1 CONSTAT GENERAL

8.2 LES PRODUCTIONS LOCALES

8.1.1 L'édition locale

8.1.2 L'audiovisuel

8.1.3 La musique locale

CONCLUSION

PROPOS INTRODUCTIFS GENERAUX

RESSOURCES PROPRES ET TRANSFERTS DE L'ETAT

L'évolution de la part des ressources propres dans le PIB paraît assez singulière au cours de la période 1995-2008. Si la première moitié de la période est marquée par une forte progression, la **période 2000-2008** correspond plutôt à un **recul net des ressources propres** en valeur en raison de la baisse des exportations de biens et services.

Le montant total des exportations, tourisme compris, stagne à la baisse autour de 60 milliards F CFP depuis la fin des années 1990.

Les transferts de l'Etat, qui constituent environ 25 à 30 % du PIB polynésien est en légère hausse depuis les années 2000.

Les retraites et pensions versées représentent plus de 20 milliards F CFP ces dernières années.

La période 2000-2007 se caractérise également par une progression des transferts de l'Etat qui a sans doute servi d'amortisseur en évitant que le retournement de tendance observé sur les exportations ne se propage à l'ensemble de l'économie.

Les difficultés rencontrées au niveau des ressources propres sur la seconde partie de la décennie étudiée semblent liées à des éléments exogènes à l'économie polynésienne, non maîtrisables a priori (ralentissement économique, crise financière et économique, phénomènes naturels cycliques comme el Niño, la Niña et les migrations de la ressource halieutique) ont stoppé net l'essor de nos ressources propres.

Nos **exportations** s'appuient sur deux ou trois filières très exposées à la demande mondiale de luxe et se trouvent **très fragilisées** face à l'ampleur de la crise mondiale actuelle. Les transferts de l'Etat permettent d'amortir les effets de la crise et impulsent une partie importante de **l'économie locale**, mais la rendent également **dépendante de l'Etat**.

Mais la raison semble bien plus structurelle.

Nos **importations** continuent d'augmenter, passant de 70 milliards F CFP par an au début des années 1990, à environ 100 milliards F CFP annuels en 1998 ; à partir de 2002 et jusqu'à l'année 2008, elles continuent de croître régulièrement pour atteindre les 160 à 170 milliards.

Aux mêmes périodes, les **exportations** atteignaient 11 milliards F CFP dans les années 1990, 20 milliards en 1998, et 16 à 18 milliards jusqu'à aujourd'hui, ce qui a fait passer la **couverture des importations** de 15 % au début des années 1990, à 22 % au début des années 2000 pour retomber à 10 %. La **dépendance extérieure** se creuse davantage.

VERS UN MODELE ECONOMIQUE PLUS FAVORABLE AUX MENAGES ?

En raison de la faiblesse de son marché intérieur et donc de la difficulté de dégager des économies d'échelle, la Polynésie française a mis en place un système économique fondé sur la **protection de son activité productive** qui, dans certains secteurs, se traduit par des quotas à l'importation, voire des interdictions d'importer.

Si cette protection permet aux producteurs de produire malgré des **coûts de production élevés**, elle leur permet aussi de fixer des **marges** à des **niveaux supérieurs** à ce qu'ils seraient en situation de concurrence.

Les consommateurs payent les conséquences de ce choix économique et politique par des **prix plus élevés** et donc par une **réduction de leur pouvoir d'achat**.

Il a été décidé, en 1996, de mettre en place une nouvelle fiscalité avec l'introduction de la TVA qui s'applique aussi bien sur les produits importés que sur les produits locaux, avec pour effet, de réduire la protection douanière qui n'affectait que les importations et indirectement les produits polynésiens via la taxation des intrants importés.

D'autres **barrières douanières** (licences d'importations exclusives...) sanctionnent des importations de biens non produits localement.

Elles ne répondent pas à une logique de protection de la production locale, et engendrent des **situations de rente** dont les consommateurs peuvent pâtir.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Cette fiscalité lourde, basée en majorité sur une fiscalité indirecte, contribue ainsi à un niveau élevé des prix, et à un impact important des droits et taxes sur le budget des ménages les plus modestes, du fait d'une fiscalité directe sur les revenus des ménages relativement très peu importante.

LA QUESTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUHAITE

Plusieurs modèles économiques ont été envisagés pour la Polynésie française. Compte tenu des handicaps structurels notoires de nos îles, ils n'ont pas fonctionné.

Le développement à venir de la Polynésie française devrait revenir à des objectifs plus humbles, notamment en termes de calendrier de réalisation de ce développement (déconnexion des échéances électorales).

La **stratégie majeure de développement** appliquée en Polynésie française par le passé l'a été suivant un modèle de **développement par substitution d'importation**.

Ce choix a entraîné la mise en place de mesures protectionnistes à l'encontre des produits manufacturés (taxes à l'entrée) pour compenser et dissuader la consommation de produits importés au bénéfice de produits locaux.

La Polynésie française s'est donc concentrée sur des **objectifs de croissance** en soutenant l'investissement privé créateur d'emplois, en général peu qualifiés, grâce à des dispositifs de **défiscalisation** et à la mise en place de **subventions directes**.

Plutôt que de soutenir des initiatives privées modestes et adaptées aux besoins des Polynésiens, des aides massives ont été distribuées entraînant une croissance rapide mais qui, face à la crise actuelle, a démontré ses limites.

Une croissance qui a été finalement permise par les transferts de l'Etat et la mise en place d'incitations fiscales à l'investissement. Or l'utilisation de ces fonds et de ces outils fiscaux s'est faite **sans véritable stratégie de développement durable**.

L'impact de la crise actuelle sur les entreprises montre la dépendance des entreprises aux commandes publiques et aux chantiers financés en défiscalisation et le type d'emploi qui ont pu être créés (emplois peu qualifiés dans le bâtiment par exemple) et qui ont été les premiers sacrifiés.

Il convient de clarifier préalablement les notions de « **croissance** », quantitatives et économiques, et de « **développement** » plus qualitatives et intégrant l'humain.

Le développement durable ou « soutenable » est censé assurer le bien-être des générations présentes sans compromettre celui des générations futures. Mais même qualifié de durable, le développement est assimilé par un certain nombre d'économistes actuels à la croissance et à l'accroissement de « l'empreinte écologique » qui en résulte inévitablement.

Dans ces conditions, le concept de « **décroissance** » souligne qu'une activité de production, quelle qu'elle soit, ne fabrique pas seulement des biens, mais également des dysfonctionnements sociaux, des déchets et des émissions polluantes ou toxiques.

Pour autant, il ne serait pas raisonnable d'opposer la croissance économique à la décroissance : il est nécessaire de penser un autre paradigme, un nouveau modèle de pensée et de vie.

Toute société et tout individu en son sein recherchent **le bonheur pour soi et pour tous** (« le bien vivre ensemble »).

Notre développement doit-il être basé sur des critères de qualité de vie, plutôt que sur l'accroissement de richesses matérielles ? Faut-il juger notre développement à l'aune de notre Bonheur National Brut (BNB) plutôt que celui de notre accumulation de biens mesurée par le Produit National Brut (PNB) ?

A côté de critères strictement économiques, il doit tenir compte de critères liés au niveau de santé et de sécurité sanitaire, au niveau de l'emploi et de la formation, d'une meilleure répartition des richesses produites et du comblement des inégalités, à la couverture et à l'assistance sociales, et aux aspects structurels : transports en commun, eau potable et assainissement..., tous critères à évaluer régulièrement en fonction d'objectifs fixés.

Aujourd'hui le constat de crise profonde et multiforme s'impose : crise économique et sociale, crise de la gestion des problèmes stratégiques et environnementaux, crise des valeurs traditionnelles et des coutumes conséquente de la mondialisation, crise de la gouvernance et de la représentativité politiques depuis cinq ans.

Pour être efficient et retrouver les besoins humains, un autre système de production doit **renouer avec la dimension individuelle et communautaire** pour parvenir à une société plus « sage » (c'est-à-dire davantage centrée sur des valeurs d'être que d'avoir), plus économe, plus solidaire, et fortement soucieuse de son empreinte écologique.

Il se pose la **question d'une stratégie de développement** qui tienne compte des générations futures. Les notions de développement durable ou de décroissance ne sont pas qu'une seule question économique ou environnementale mais aussi sociale et culturelle, autour d'une **vision, un idéal commun pour l'avenir**, qui pourraient être basés sur les **grandes valeurs traditionnelles** à retrouver comme le sens de l'hospitalité et du partage, le respect de l'autre, et la solidarité familiale et communautaire, au bénéfice des Polynésiens.

1. LES PRODUCTIONS TERRESTRES (agriculture, horticulture, sylviculture, élevage)

1.1 CONSTAT GENERAL

1.1.1 Situation générale

Forte de 12 000 actifs, avec la pêche et l'artisanat traditionnel, l'agriculture constitue une activité socio-économique primordiale, qui de plus, a généré une masse monétaire estimée à 44 milliards de F FCP en 2008. Cependant, le constat est unanime et sans équivoque : l'agriculture polynésienne est en difficulté.

Ce secteur présente un solde commercial déficitaire de 33 milliards de F FCP avec un taux de couverture de l'ordre de 4,5 %, hors coprahculture.

Il reste largement dépendant de l'extérieur notamment en termes d'équipement et d'intrants dont les cours internationaux ont fortement varié à la hausse ces dernières années.

Malgré de nombreux programmes mis en place pour développer certaines filières porteuses (café, fleurs coupées, vanille, agrumes, cocotier...), force est de constater que ce secteur d'activité n'a pas trouvé la place qui lui revient.

Cette situation trouve sans doute une explication dans l'inorganisation de la profession qui estime ne pas être entendue des pouvoirs politiques et le sentiment bien réel d'isolement dans les archipels éloignés.

Les problèmes majeurs demeurent l'indisponibilité des terres (indivision, aménagement insuffisant des terres domaniales), des circuits de commercialisation peu structurés et un coût du fret élevé, d'où la concentration des exploitations dans les îles de la Société pour la proximité des marchés, et enfin une répartition des aides publiques inégale et insuffisante.

Enfin, nous constatons que ce secteur vieillit et qu'il n'attire pas les jeunes générations.

1.1.2 Les productions locales

La superficie totale exploitée représente plus de 30 000 ha (hors cocoteraie et zone forestière), la surface utile hors cocoteraie en représente environ 60 %, pour un taux de surface agricole sur la totalité des terres émergées de 10 % seulement.

La surface moyenne d'exploitation est de 3 ha, mais avec des différences marquées par archipel : Marquises : 18,8 ha (grand pâturage pour élevage extensif), Tuamotu-Gambier : 0,25 ha, Iles Du Vent : 1,6 ha.

La production locale commercialisée dans des circuits formels (soumis à la facturation) oscille autour de 34 000 tonnes à partir de 2004.

Mais la part informelle (ventes en bord de route, dons et échanges, auto consommation) représenterait une part encore plus importante en valeur et en volume (environ 60 % du total pour les fruits, légumes et vivriers), et constitue un facteur important de préservation des liens familiaux et sociaux, au-delà de la seule ressource économique.

Le manque d'encadrement et d'amélioration de cette filière pourrait à terme la fragiliser, face à la forte concurrence des denrées importées et particulièrement des féculents (riz, pâtes...)

Nous notons la difficulté de collecter des chiffres fiables et réalistes.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

C'est là aussi un constat sur le manque de méthodologie commun à de nombreux secteurs ou services en Polynésie française, qui oblige à de « l'à peu près », ou à des déductions, que l'on ne souhaite pas trop hâtives.

L'essentiel de la production agricole et de l'élevage est concentré à Tahiti pour des raisons évidentes : proximité des marchés, absence de fret, logistique facilitée, etc. Il est à noter qu'environ 200 à 300 exploitants agricoles, soit à peine 5 % du total, représentent pour certains secteurs 70 à 85 % de la production totale.

Pour 2008, l'offre formelle a baissé de 7 % en valeur et de 1 % en volume. Cette diminution en valeur se retrouve essentiellement dans la baisse du prix de vente des légumes et des fruits (-25 %).

Les productions animales sont les plus vulnérables (8 000 tonnes de viandes bovines importées pour 150 tonnes produites localement en 2008).

Elles dépendent de l'extérieur pour la nourriture des animaux qui est assujettie aux fluctuations des cours mondiaux céréaliers. Ce poste représente 70 % des charges d'exploitation.

Certaines filières dépendent, pour leur survie, d'unités de transformation ou de service, tel que l'abattoir de Papara pour les filières bovines, poulets de chair, mais essentiellement porcines, structure qui nécessite une entière remise aux normes pour un fonctionnement normal.

1.1.3 Les exportations et importations : un taux de couverture de plus en plus bas

Le taux de couverture des importations par les exportations continue de baisser pour l'agriculture.

Le taux de couverture réel n'atteint même pas les 5,0 %. Le solde négatif (hors taxes) représente 33 milliards de F FCP en 2008 (30 milliards de F FCP en 2007) : 34,7 milliards F FCP d'importation pour 1,5 milliards F FCP d'exportation.

L'agriculture actuelle ne répond pas aux besoins de la croissance démographique, et le recours aux importations est devenu une nécessité dictée par le réseau de distribution et par les modes de consommation, qu'il s'agisse des aliments, intrants, conditionnements, machines, matériels...

Même si le taux de couverture est faible, il faut cependant noter que nous couvrons 73 % de la consommation des fruits, 49 % de celle des légumes et 100 % pour les produits vivriers.

Diverses commissions sur les quotas d'importation débattent des volumes à importer, que ce soit pour les fruits et légumes, les viandes de porc, les fleurs...

Les démarches pour avoir les autorisations d'exporter vers la France et l'Europe sont en général lentes et contraignantes pour la filière agricole. Biosécurité oblige, elles sont coûteuses et fastidieuses.

1.1.4 Les moyens de production mis en œuvre

Les circuits de commercialisation sont à construire

Les producteurs constituent un ensemble d'acteurs dispersés pour la plupart.

Toutefois, pour certaines productions, des phénomènes d'oligopoles seraient observés et tentent de satisfaire les besoins en terme de quantité, mais pas de régularité, ni de qualité.

Les transactions se font, pour la plupart, de manière directe entre les producteurs et les distributeurs ou les restaurateurs.

Peu de grossistes existent, mais ils se situent entre les producteurs et les clients (grands distributeurs sur Tahiti, restauration hors foyer ou petits magasins dans les îles ou sur Tahiti).

Le marché de Papeete regrouperait lui près de 400 producteurs qui vendraient leurs produits aux particuliers principalement. Son organisation actuelle appelle un certain nombre de questions quant aux mécanismes de régulation.

Une étude sur les circuits de commercialisation en 2001

Une étude menée conjointement par le pays (Service du développement rural) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) en 2001 a permis de dresser les caractéristiques des filières de commercialisation des fruits, légumes et produits vivriers produits en Polynésie française.

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Aux quelques 58 000 tonnes produites localement s'ajoutent 6 000 tonnes importées.

Si le total commercialisé à travers les circuits formels (distribution et restauration) atteint 34 000 tonnes, la part des circuits non marchands et informels atteint 40 000 tonnes soit 60 % environ du total.

1.1.5 L'emploi du secteur

Il y a 6 200 exploitations agricoles pour plus de 12 000 actifs dans ce secteur.

Mais du fait de l'existence de circuits informels (ventes directes, dons et échanges...), on peut estimer que l'agriculture fait vivre un nombre bien plus important de familles.

1.1.6 Formation et recherche-développement

Un dispositif de formation de niveau national

La formation des professionnels du secteur est assurée par l'Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPTFPA) qui prépare à des diplômes comme le Brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA) ou le baccalauréat professionnel.

Il propose divers stages et formations diplômantes pour adultes.

Par ailleurs, les Maisons familiales rurales (MFR) montent des formations en alternance menant au Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA).

D'une façon générale, les métiers de l'agriculture sont peu valorisés. Il est primordial de réaliser de vrais efforts de valorisation et d'accentuer les formations existantes, afin notamment d'inciter les jeunes à s'investir dans ce secteur, les formations assurées en partie par le CFPA semblant insuffisantes.

Le développement d'agricultures raisonnées et biologique

Le pays entend maintenant donner toute sa place à l'agriculture biologique en commençant par l'officialiser. On en observe le développement depuis quelques années ainsi que des tentatives d'agriculture raisonnée.

1.1.7 Aides et subventions accordées

L'agriculture et l'élevage sont éligibles à un large dispositif d'aides générales auxquelles s'ajoutent des aides spécifiques à certaines filières.

Néanmoins, il est le secteur le moins soutenu, malgré un impact économique social et culturel important.

En effet, le gouvernement polynésien accorde en moyenne 87 500 F CFP par emploi dans l'agriculture, contre 208 000 F CFP dans les secteurs pêche-perliculture, malgré le fait que les exportations de produits issus de l'agriculture sont supérieures à celles de la pêche, et 657 000 F CFP dans le tourisme.

Les aides à l'agriculture polynésienne représentent environ 4 400 F CFP par habitant contre en moyenne 28 000 F CFP dans les pays de l'OCDE (Japon : 46 000 F CFP, Etats-Unis : 34 000 F CFP, Union Européenne : 28 000 F CFP). De surcroît les procédures d'obtention de ces aides sont particulièrement longues et fastidieuses.

A l'exception des aides au coprah et à la vanille (programme de relance d'une production sous ombrière), l'agriculture a toujours été le parent pauvre de la politique du gouvernement avec une part moyenne de 3,5 % de l'ensemble du budget du Territoire, loin derrière celui de l'équipement ou du tourisme. En revanche, on peut noter la faible pression fiscale pesant sur ce secteur (72 millions F CFP de recettes fiscales annuelles).

La priorité qu'affiche aujourd'hui le nouveau gouvernement, qui ambitionne de tendre vers l'autosuffisance alimentaire bénéficiera-t-elle des moyens nécessaires et suffisants pour y parvenir ?

En moyenne, 85 % du budget alloué sert au fonctionnement : dépenses en personnel et autres. Un pourcentage très faible, voir infime, de subventions et aides arriverait directement à l'agriculteur : éleveur.

Un dispositif d'aide au fret concernant le secteur agricole a été récemment décidé par le gouvernement local et mis en application le 03 septembre 2009.

Ce dispositif est censé aider les agriculteurs des îles éloignées de Tahiti en rendant plus équitables les échanges commerciaux entre les archipels.

1.2 PREMIERES ANALYSES

1.2.1 Des forces et faiblesses du secteur

Forces

- un climat tropical favorable à des cultures de haute valeur ajoutée ;
- un potentiel de cultures diversifiées ;
- un secteur pouvant absorber une main d'œuvre peu qualifiée ;
- une forte capacité de transformation des productions : création de valeur ajoutée ;
- des importations règlementées par conférence agricole ou commissions.
- Une image de terroirs naturels.

Faiblesses

- l'indivision foncière ;
- un aménagement foncier coûteux, lent et en déclin ;
- le manque de qualification, de professionnalisation, de formation et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs agricoles ;
- l'éloignement : coût du fret international et local ;
- la dépendance aux cours mondiaux des produits ;
- la faiblesse des investissements structurants ;
- l'absence de programmes face aux changements climatiques ;
- l'absence de gestion des matières organiques (fertilisantes) ;
- un statut d'agriculteur inexistant ;
- la moyenne d'âge des agriculteurs élevée ;
- Un retard considérable en matière d'agriculture biologique.

1.2.2 Des menaces et opportunités du secteur

Menaces

- des phénomènes climatiques exceptionnels ;
- la concurrence de certains pays limitrophes (compétences agricoles et monnaie faible) ;
- l'introduction accidentelle de pestes ou espèces ravageuses ou envahissantes ;
- la dépendance vis-à-vis des importations dans les intrants et aux hydrocarbures ;
- la raréfaction et la pollution des sols dues à leur mauvaise gestion ;
- la disparition de certaines filières ;
- les tensions sociales en cas de mauvaise redistribution des richesses ;
- la pression immobilière pour la réalisation des lotissements sociaux en lieu et place des lotissements agricoles.

Opportunités

- revenir à des valeurs plus traditionnelles avec une dimension écologique ;
- créer de nouvelles filières, inciter à l'investissement (industries de transformation...);
- créer de nouveaux marchés à l'export (produits de terroir...);
- protéger nos productions (label, AO certification biologique régionale...);
- travailler en partenariat avec d'autres secteurs : éco/agro-tourisme, restauration agricole, cantines, artisanat, pôle de compétitivité, etc. ;
- organiser des formations professionnelles adaptées (initiales et continues) ;
- renforcer la coopération partenariale régionale (zone Pacifique).

1.2.3 De grands enjeux du secteur

- développer et acquérir une relative autonomie alimentaire ;
- participer à l'équilibre de la balance commerciale et développer les ressources propres de la Polynésie ;
- créer des emplois de toute catégorie socioprofessionnelle en développant l'ensemble des sous-systèmes du système agricole: production, transformation, commercialisation, gestion et pilotage ;
- maintenir les populations dans les îles (aménagement d'un maximum de vallées) et participer à la cohésion sociale ;
- valoriser notre environnement en stimulant sa diversité productive et en prévenant toute pollution ;
- éduquer de façon adaptée.

Les points à retenir pour le secteur agricole

- un taux de couverture particulièrement bas, et qui continue de baisser
- une part informelle des ventes et des échanges plus importante que celle des ventes dans les circuits formels de distribution
- la majeure partie de la consommation des fruits, des légumes et des vivriers est couverte par les productions locales formelle et informelle
- des aides et subventions à un niveau faible par rapport aux ambitions affichées
- un développement récent des agricultures biologique et raisonnée

2. LES PRODUCTIONS MARINES (pêche et aquaculture)

2.1 CONSTAT GENERAL

Avec une superficie de lagon de près de 15 000 km² et une zone économique exclusive de 4,8 millions de km², la mer est l'élément essentiel de l'environnement polynésien.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture constitue tout naturellement une activité socio-économique de première importance pour la Polynésie française.

Aujourd'hui, environ 5 000 personnes ont une activité professionnelle de pêche ou d'aquaculture, mais ce secteur est en réalité plus vaste puisque de nombreux Polynésiens pratiquent avec talent la pêche côtière et lagonaire pour l'autoconsommation ou la revente en dehors des circuits organisés. Malgré ces atouts naturels certains, ce secteur est globalement en crise.

Pour la pêche palangrière, seule composante industrielle, les ambitieuses politiques de développement qui ont été pratiquées depuis 1998 n'ont pas réussi à dynamiser ce secteur-clé qui aurait du porter le développement autonome de la Polynésie française.

Aucun des objectifs initiaux n'a été atteint. Les dépenses publiques ont cependant été lourdes, en particulier pour la construction d'une flottille hauturière par la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai (TNR).

La situation actuelle invite à reconsidérer l'adéquation des moyens avec les buts poursuivis, que ce soit dans le cas de TNR, où une ponction sur les fonds publics de plusieurs milliards de F CFP a été favorisée par un défaut patent de contrôle interne et externe, ou dans celui de la Société d'économie mixte du Port de Pêche (S3P), aujourd'hui devenue un outil de gestion inadapté.

En revanche, la distribution d'aides directes a continué de bénéficier de concours financiers importants, au détriment parfois de l'accompagnement des mutations nécessaires.

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Le secteur de l'aquaculture qui bénéficie pourtant d'un soutien scientifique et technique de pointe de la part des services de l'administration et des organismes de recherche de l'Etat n'a jamais fait l'objet d'une réelle politique publique de développement et le secteur est aujourd'hui moribond malgré l'identification de filières porteuses (crevettes, paraha peue, bénitiers).

La pêche artisanale professionnelle côtière (poti marara et bonitiers) poursuit lentement sa croissance mais de nombreux professionnels sont obligés d'avoir une activité professionnelle complémentaire malgré un soutien important de l'administration.

La situation de la pêche lagonaire professionnelle est quant à elle très délicate à suivre, la limite avec la pêche récréative ou de subsistance est notamment très floue. Ces filières restent ainsi peu professionnalisées et leur impact socio-économique n'a jamais été réellement évalué.

La pluriactivité est souvent une condition de survie pour les pêcheurs des îles éloignées, de même que les avantages liés à la licence de pêche, or la détention d'une licence de pêche exclut en théorie la pluriactivité.

2.1.1 Les productions locales

Les captures de la pêche et l'aquaculture professionnelles évoluent entre 10 000 et 13 000 tonnes depuis une dizaine d'années.

Les principales variations proviennent de la pêche palangrière qui, après avoir connue une rapide croissance de sa production depuis le début des années 1990, a enregistré une forte diminution de ses taux de capture entre 2002 et 2005 (le rendement a été divisé par trois).

Les captures qui avaient pratiquement atteint la barre des 8 000 tonnes en 2001, ne sont plus que de l'ordre de 5 500 tonnes depuis les cinq dernières années. La situation actuelle laisse espérer une reprise de ces rendements mais la fluctuation naturelle de la ressource reste un problème majeur pour cette flotte.

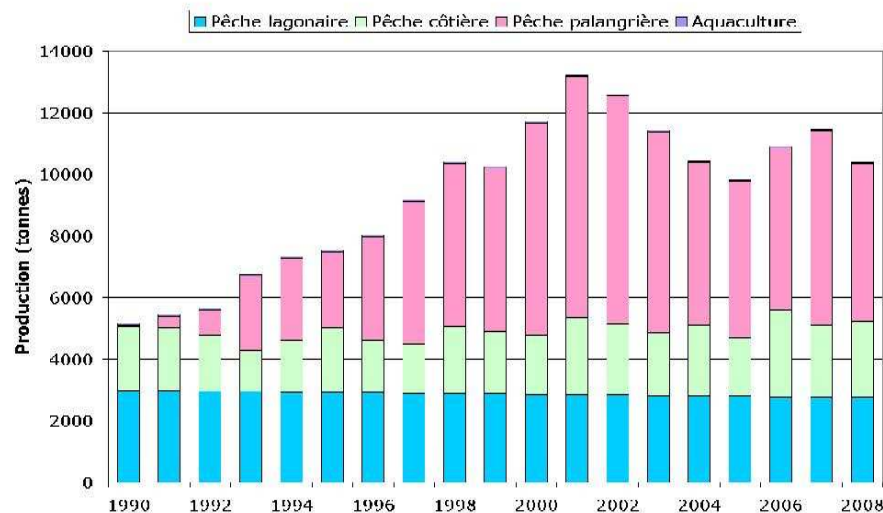
La production de la flotte côtière professionnelle est plus constante (autour de 2 500 tonnes par an) et fluctue principalement en fonction de la taille de la flotte active.

La production des poti marara et bonitier non professionnalisés n'a jamais pu être estimée mais est à l'évidence loin d'être négligeable. Les circuits de distribution sont par ailleurs les mêmes que pour la flotte professionnelle.

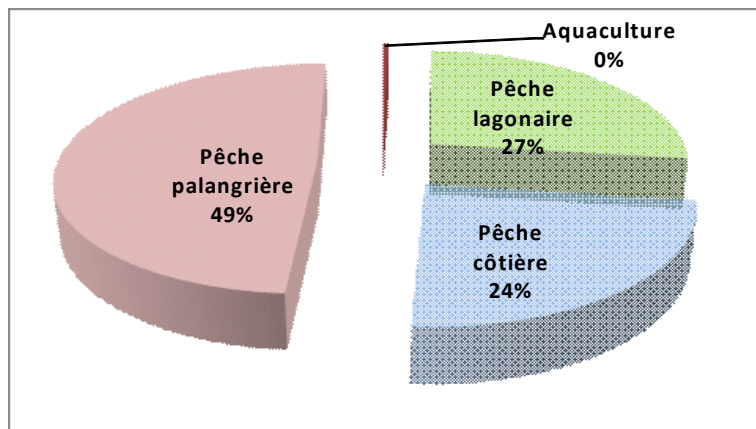
Les productions aquacoles n'ont cessé de diminuer depuis le début des années 1990 avec notamment la disparition de la production de chevrette en 2004 et la quasi-disparition des productions de poissons en 2008. La crevette reste à l'heure actuelle la principale production aquacole.

La production lagonaire est plus difficile à appréhender, elle se situerait aux alentours de 2 800 tonnes pour les professionnels à laquelle il faudrait ajouter au moins 1 500 tonnes de captures réalisées par les plaisanciers et les pêcheurs de subsistance. La baisse régulière de ces captures peut être liée à une diminution de la ressource localement mais également à une concurrence des produits du large qui se sont rapidement développés.

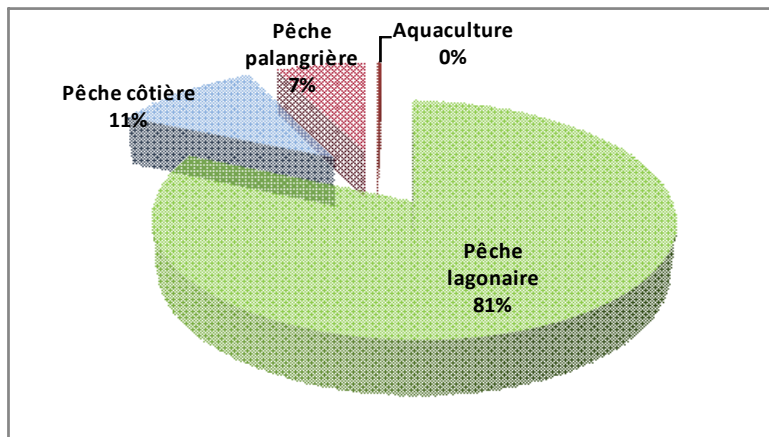
Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture professionnelle



Répartition des captures par secteur – Année 2008



Répartition de l'emploi direct par secteur – Année 2008



2.1.2 Les exportations et importations considérées

Des exportations en régression

L'intégralité de la production de la pêche artisanale (côtière et lagonaire) et de l'aquaculture professionnelle est commercialisée au sein du marché local.

Les exportations de produits d'origine aquatique sont constituées des coquilles de nacres issues de la perliculture, des coquilles de burgau et troca issues de pêches réglementées et très occasionnellement de produits lagonaires (holothuries ou poissons séchés...).

Les exportations de produits aquatiques pour l'alimentation humaine sont donc presque exclusivement constituées des poissons du large capturés par la pêche palangrière. Les exportations d'ailerons de requins sont interdites depuis 2006.

A l'instar des captures, les produits issus de la pêche palangrière sont essentiellement constitués de thons (en 2008, 75 % de thon germon, 8 % de thon à nageoires jaunes et 6 % de thon obèse) et accessoirement d'autres espèces pélagiques (marlins, thazard...).

Les filets congelés et frais sont généralement expédiés vers la France (51 % des volumes en 2008) tandis que les poissons entiers frais sont essentiellement expédiés aux Etats-Unis (33 % des volumes en 2008).

Le marché de l'export est primordial, et paraît promis à un avenir prometteur. C'est en favorisant ce marché que l'on parviendra à développer la filière car l'export est par nature la finalité de la pêche hauturière, et non le marché local (marché sur lequel elle intervient pourtant aujourd'hui), seule façon de faire face à la récente surproduction. Ce marché d'export existe aujourd'hui et permettrait de développer une vraie filière de pêche semi industrielle, encore faut-il mettre l'accent sur la qualité des produits issus de la pêche hauturière, à l'image de l'écolabel actuellement à l'étude au sein du Ministère des Ressources de la Mer.

L'attention doit être portée sur la difficulté pour la Polynésie française d'exporter des produits de la mer, comme les produits issus de ces ressources propres, vers l'Europe, le Pays n'étant pas considéré comme français ou européen et les taxes et droits de douane à l'entrée étant à un niveau très élevé.

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Les exportations de poisson du large sont dépendantes de l'approvisionnement par la flotte palangrière ; ainsi, le pic d'exportation en 2001 coïncide avec le pic de production. La diminution des captures à partir de 2002 a eu un double impact sur les exportations :

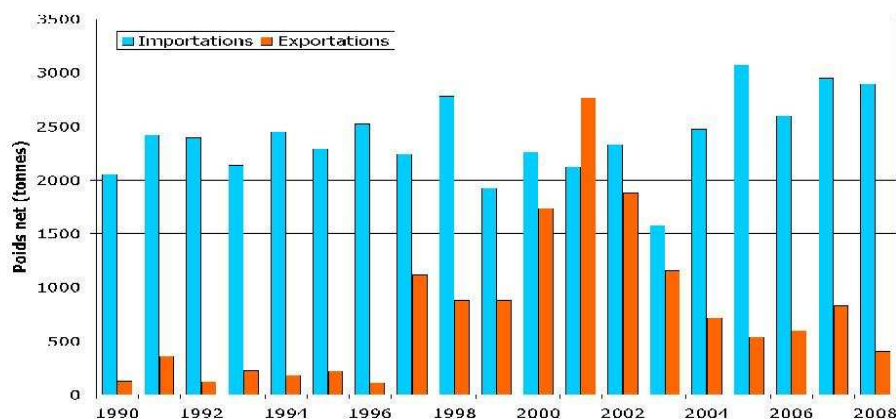
- les volumes disponibles pour l'export ont diminué mais également, l'écart avec le prix sur le marché local s'est accentué, incitant la plupart des navires congélateurs à raccourcir leur marée et réorienter leur stratégie vers une conservation réfrigérée du poisson pour le vendre sur le marché local.

Cette tendance explique qu'en 2008, pour la première année depuis le début des exportations, les exportations de poissons congelés sont inférieures à celles de poissons réfrigérés.

- C'est également la première année depuis le « décollage » des exportations de poissons du large en 1997, que les volumes nets redescendent en dessous de la barre des 500 tonnes.

En 2008, la valeur FAB de ces exportations était de 258 millions de F CFP alors qu'elle atteignait pratiquement la barre des 1,5 milliard en 2001.

Evolution des importations et exportations de produits aquatiques pour l'alimentation humaine



Les exportations d'organismes marins d'ornement pour le marché de l'aquariophilie correspondent à deux types de production :

- d'une part, une production dite « classique » basée sur la capture d'individus adultes sauvages d'espèces à forte valeur marchande qui nécessitera d'être encadrée par la mise en place prochaine d'une réglementation
- d'autre part, une production innovante dite « aquaculture récifale » ou « aquariophilie écologique » basée sur la collecte et l'élevage de post-larves de poissons et crustacés, ou également le collectage et l'élevage de naissains de bécassins.

Ne sont exportés vers l'Union Européenne que des poissons juvéniles issus de collecte et élevage tandis que les poissons exportés vers les Etats-Unis sont issus des deux techniques.

L'aquaculture récifale est actuellement en crise après un début de développement prometteur entre 2002 et 2004. Les pièges à larves et post-larves récifales actuels ne recueillent que 10 % d'individus ayant un intérêt économique. En 2008, plus de 43 500 spécimens ont été exportés pour une valeur FAB de 14,5 millions de F CFP.

Des importations en hausse

Les importations de produits aquatiques pour l'alimentation humaine étaient constituées en 2008 de 65 % de poissons, 23 % de crustacés, 12 % de mollusques et moins de 1 % d'algues. Les poissons (poissons plats, saumon et truites, sardines et maquereaux...) sont pour 78 % en conserve, 16 % congelés et 6% réfrigérés (y compris poissons fumés).

Les importations de crustacés sont composées à 90 % de crevettes (89 % congelé et 11 % en conserve) et de langoustes entières congelées (7 %).

Les importations de mollusques (huîtres, moules, St Jacques, calmars...) sont pour moitié réfrigérés et respectivement à hauteur de 35 % et 18 % en conserve et congelés.

Tous produits confondus, les conserves représentent ainsi 56 % du volume net importé tandis que les produits congelés et réfrigérés représentent respectivement 34 % et 10 %.

En 2008, la valeur FAB des exportations (261,5 millions de F CFP) ne couvrait la valeur CAF des importations (1 515,2 millions de F CFP) qu'à hauteur de 17 % alors qu'en 2001, ce même taux était de 124 %.

Outre les produits pour l'alimentation humaine, on peut noter que les appâts de la pêche palangrière (sardine, maquereaux, calmars...) sont importés : 1 167 tonnes en 2008.

2.1.3 Les moyens de production mis en œuvre

Une flotte industrielle en difficulté après une croissance rapide

La flotte palangrière a débuté son activité au début des années 1990 et a connu une croissance rapide au cours des cinq premières années pour se stabiliser aux alentours de 60 unités pendant une dizaine d'années où des thoniers plus modernes, dont une partie construite localement, ont progressivement remplacé les bonitiers palangriers.

Pour accroître cette flotte, un ambitieux programme de construction en défiscalisation de 56 navires de pêche, dont 43 thoniers de pêche en haute mer consacrés à l'exportation des poissons congelés vers les marchés extérieurs, a été initié en 2000.

Face à la chute prolongée des rendements qui a gravement fragilisé la santé financière des compagnies locales, le programme de construction a été stoppé en 2005 à 43 unités.

Une partie des navires construits n'a pas encore pu être mis en exploitation tandis que plusieurs compagnies locales ont dû stopper leur activité. Ainsi, en 2008, 68 navires ont été actifs au cours de l'année avec une moyenne de 50 navires actifs chaque mois. En parallèle de la croissance de la flotte palangrière, de nombreuses infrastructures ont été bâties pour traiter les volumes croissants débarqués.

- En 1995, une première tour à glace de 24 tonnes/jour a été installée sur le futur emplacement du Marché d'Intérêt Territorial (MIT) de Papeete qui sera créée l'année suivante avec la construction du premier bâtiment de mareyage comprenant six ateliers de 27 m² et une criée de 300 m².

- En 1996, quatre chambres réfrigérées sont installées à l'aéroport pour stocker les poissons destinés à l'exportation.
- En 1998, un bâtiment de stockage des produits congelés (appâts et poissons débarqués) équipé d'un tunnel de congélation est construit au sein du MIT.
- Le programme d'aménagement reprend en 2003 avec la construction d'un deuxième bâtiment de mareyage, conforme aux normes européennes, et constitué de six ateliers, de deux halles de criées et de bureaux pour une superficie totale d'environ 3 000 m².
- En 2004, une seconde tour à glace d'une capacité journalière de 30 tonnes/jour vient s'ajouter à celle déjà existante.
- Enfin en 2006, l'ancien bâtiment de mareyage est détruit et reconstruit en deux phases successives : le nouveau bâtiment, conforme aux normes européennes, comprend six ateliers pour une superficie de 800 m².

Outre ces développements exclusivement réalisés à Papeete, un complexe d'avitaillement a été achevé en 2001 à Raiatea.

Il devait initialement permettre aux palangriers d'avitailer (glace, vivres, appâts) voire de débarquer une partie de leur cargaison mais cette structure n'a jamais été utilisée par la pêche palangrière à ce jour.

En plus de ces initiatives publiques, une société créée en 2003 une usine de « steackage » des longes de poisson dimensionnée pour absorber l'essentiel de la production congelée des palangriers.

Enfin, la pêche palangrière a bénéficié d'un soutien scientifique et technique continu depuis son démarrage.

Suite au vaste programme de recherche ECOTAP, un programme d'aide scientifique à la pêche a été développé au sein du service technique de tutelle.

Ce programme vise à transférer aux professionnels les connaissances scientifiques les plus récentes sur les techniques de pêche, les informations biologiques et l'état des stocks des ressources, les conditions océanographiques et les zones potentielles d'abondance.

Des campagnes exploratoires ont également été menées pour identifier de nouvelles zones de pêche.

Une flotte côtière professionnelle qui croît lentement

Le nombre de navires professionnels de pêche côtière a connu une croissance globalement régulière au cours de deux dernières décennies : en réalité le nombre de bonitiers n'a cessé de décroître tandis que le nombre de poti marara s'est rapidement accru.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette tendance : les bonitiers ont des charges plus élevées et bien que leur production soit supérieure à celle des poti marara, leurs captures sont moins diversifiées et souvent plus difficiles à valoriser ; à l'inverse les poti marara sont moins chers à l'achat, plus faciles d'entretien avec des charges plus faibles. Les techniques de pêche pratiquées sont également plus variées. Il n'existe à l'heure actuelle aucune restriction sur le nombre de licences délivrées.

Pour renforcer les moyens de production de cette flotte, les pouvoirs publics ont cumulé deux approches :

- Fournir aux professionnels les structures de froid nécessaires à la conservation des produits : depuis le début des années 1980, 25 chambres froides et 51 machines à glace ont été installées dans les cinq archipels puis confiées en affermage à des groupements de professionnels ;
- Diminuer les coûts d'exploitation et augmenter les rendements en maintenant un parc de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP = bouées ancrées au large) permanent.

Depuis le début des années 1980, plus de 400 DCP ont été ancrés dans les cinq archipels soit une moyenne de 16 par an. La durée de vie de ces structures étant limitée, ce chiffre permet tout juste de compenser les ruptures.

Une pêche lagonaire peu professionnalisée

La pêche lagonaire n'est reconnue comme métier que depuis 1999 avec l'instauration d'une carte de pêcheur lagonaire délivrée par la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL).

Cependant, cette carte ne donnant droit à aucune aide particulière et n'étant pas nécessaire pour commercialiser les produits pêchés, le nombre de délivrance ne reflète pas l'activité réelle.

Ainsi, la rapide croissance du nombre de pêcheurs professionnels depuis 2004 résulte de l'instauration d'une aide à l'équipement qui a incité les pêcheurs à s'inscrire. Il est évident que bon nombre de ces pêcheurs pouvaient probablement être considérés comme professionnels auparavant.

Les moyens de production de la pêche lagonaire et les limites entre la pêche professionnelle et la pêche de subsistance ou récréative restent donc à l'heure actuelle très peu connus.

En outre, certains lagons sont surexploités, entraînant la raréfaction de certaines espèces (bénitiers...).

Une aquaculture qui n'a pas pu se développer

Malgré des recherches scientifiques et techniques menées depuis plusieurs années par les organismes de recherche de l'Etat et des services techniques de l'administration locale, l'activité aquacole n'est jamais parvenue à se développer de manière durable.

- En 1990, l'Écloserie Polyvalente Territoriale (EPT) est créée et gérée par un service technique de l'administration locale pour produire des post-larves de crevettes, chevrettes, huîtres et moules. Si les filières conchylicoles s'arrêtent rapidement, la production de post-larves de crevettes et chevrettes se poursuit et permettra la création de plusieurs fermes d'élevage.
- En 1994, avec le soutien scientifique de l'IFEMER, une écloserie privée de juvéniles de loup tropical est créée. Cette espèce devait permettre le développement d'une pisciculture de dimension artisanale.
- En 2001, l'EPT est confiée en affermage partiel à une entreprise privée. Dans le même temps, une deuxième écloserie privée de juvéniles de loup tropical se crée mais disparaîtra rapidement. Soutenues par ces actions, plusieurs fermes de crevettes, chevrettes et loup tropical verront ainsi le jour, mais une partie de ces structures, de dimension trop artisanale, ne s'avèrera pas viable. A l'heure actuelle, seules les plus grosses fermes de crevettes subsistent avec difficulté.

Au nombre de 8 en 1999, les fermes aquacoles actives sont passées par un pic à 17 en 2001, avant de baisser régulièrement : seules 3 subsistent en 2008.

2.1.4 Aides et subventions accordées

En parallèle des programmes de renforcement des moyens de production, de nombreuses aides financières ont été mises en place pour favoriser le développement des activités professionnelles de pêche

A ce jour, on peut citer :

- Pour la pêche lagonaire, une aide pour l'acquisition d'embarcations (bateaux, remorques, moteurs) plafonnée à 500 000 FCFP, de matériel de pêche et de sécurité plafonnée à 100 000 F CFP, de matériel pour les parcs à poissons plafonnée à 500 000 F CFP. Des formations diplômantes telle que le permis côtier ou le Certificat d'Aptitude à la Conduite des Embarcations de Pêche (CACEP) sont également prises en charge par l'administration.
- Pour les licenciés de pêche côtière professionnelle : une aide à l'acquisition de nouveaux bateaux plafonnée à 600 000 F CFP, une aide pour le changement d'embase ou de moteur plafonnée à 500 000 F CFP ou 1 000 000 F CFP selon le navire, une compensation sur le prix de l'essence pour les poti marara, une aide pour l'achat du matériel de sécurité plafonnée à 80 000 F CFP ou 150 000 F CFP selon les navires ainsi qu'une prise en charge totale de l'acquisition de balises de détresse satellite. Les licenciés bénéficient également des programmes de formation ci-dessus.
- Pour les palangriers : une aide pour l'achat d'un moteur ou d'une embase plafonnée à 2 000 000 F CFP, une aide pour l'achat d'équipements divers (instruments électroniques de navigation, ligne mère, machine à glace), d'un abattement sur le prix de la glace produite dans l'enceinte du MIT, d'une aide pour l'achat du matériel de sécurité plafonnée à 125 000 F CFP et récemment une aide pour l'achat de matériel de communication satellite pour la sécurité des navires.
- Pour les mareyeurs-exportateurs de poissons : une aide pour la compensation du taux de change avec le dollar US, une prise en charge partielle du fret aérien pour les deux principales destinations : France et Etats-Unis, une prise en charge de l'audit annuel des plans HACCP, une prise en charge des analyses sanitaires de vérification de ces plans et un abattement sur le prix de la glace produite dans l'enceinte du MIT.

En plus de ces aides directes, les professionnels bénéficient de l'exonération de TVA sur une partie de leur matériel, d'une subvention sur le gazole, de la possibilité de défiscaliser l'acquisition de navires, de l'éligibilité aux Fond de Développement des Archipels (sauf pour les Iles du Vent).

A ces aides, il convient d'ajouter l'effort financier consenti au budget de la SEM Tahiti Nui Rava'ai par le Pays, principal actionnaire à hauteur de 82 % du capital, qui s'élevait à ce jour à près de 2 milliards de F CFP.

En 2008, la SEML TNR a pour mission prioritaire de remettre en pêche des navires, sous régime de défiscalisation. A cet effet, le gouvernement de la Polynésie française lui a accordé la somme de 329 millions de F CFP.

A ce jour, l'aquaculture est donc le seul secteur à n'avoir jamais bénéficié de ce régime d'aides.

2.2 PREMIERES ANALYSES

Malgré une volonté affichée de la part des pouvoirs publics de propulser le secteur hauturier au stade industriel en développant notamment une pêche à vocation exportatrice, tout en modernisant les flottilles de pêche côtières et lagonaires afin de mieux approvisionner le marché local et créer durablement des emplois notamment dans les archipels, le secteur des productions marines est encore très fragile et ne subsisterait probablement pas sans de nombreuses subventions.

Pour la pêche palangrière, les conditions défavorables liées à la migration du poisson loin des lieux traditionnels de pêche sont souvent évoquées pour expliquer les difficultés du secteur.

Mais cette mauvaise conjoncture ne fait qu'aggraver une situation qu'elle n'a pas créée : des projets mal conduits n'ont pas réussi à stimuler le développement de la pêche hauturière.

Des données, sous-estimées dans le passé, telles que le temps nécessaire à la formation des capitaines et des équipages ou la nécessité de réguler les circuits de commercialisation doivent être obligatoirement prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques qui ont jusqu'à présent favorisé l'acquisition des moyens de production au détriment de l'organisation du secteur.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

La logique d'armement, qui permet notamment d'obtenir des économies d'échelle n'a jamais non plus été favorisée. Les pêcheries artisanales, côtières et lagonaires, dont le rôle socio-économique est reconnu, n'ont pas réellement fait l'objet d'une stratégie de développement à long terme.

La rentabilité des acteurs n'est souvent pas suffisante pour garantir un revenu suffisant et la pérennité des exploitations.

La concurrence, notamment au niveau de la commercialisation, avec d'une part la pêche palangrière, et d'autre part la pêche de plaisance, est une menace constante pour cette activité professionnelle.

Les problématiques de gestion et préservation de la ressource doivent également être intégrées aux enjeux de développement.

En ce qui concerne l'aquaculture, après les expériences de la période écoulée dans diverses activités aquacoles, l'élevage de la crevette paraît être un domaine d'activité bien adapté à la Polynésie qui disposerait d'un potentiel de croissance reconnu par les spécialistes.

Les récents travaux sur l'élevage d'une espèce de poisson local, le paraha peue, et le projet de construction d'un centre technique aquacole devraient permettre le redémarrage de cette filière, qui devra cependant faire face à la concurrence des produits importés et des productions de la pêche.

Des grands enjeux du secteur

1. Créer de la richesse

L'objectif est de faire de la pêche et de l'aquaculture, un secteur compétitif tourné vers des produits de qualité et à haute valeur ajoutée, capable de s'insérer dans l'économie mondiale (marchés de niche) à travers la création d'une valeur ajoutée qui permette en même temps d'assurer des revenus décents pour les exploitants.

En 2008, la production halieutique est d'environ 11 880 tonnes dont près de 50 % de thon et représente une valeur de 4,6 milliards de F CFP.

Le volume des exportations en 2008 de poissons du large est de 402 tonnes pour une valeur de 255 millions de F CFP.

2. Assurer une autonomie alimentaire, la sécurité alimentaire et préserver la santé humaine

La mer doit rester une source principale de nourriture et contribuer à l'autonomie alimentaire du pays mais aussi garantir des produits sains (contrôle et surveillance sanitaire) et bons pour la santé humaine (qualité de l'alimentation et valeur nutritionnelle).

3. Créer des emplois à long terme

- Le secteur de la pêche et de l'aquaculture compte près de 4 780 emplois directs en Polynésie. Les emplois indirects n'ont pas été évalués mais font sans nul doute vivre de nombreuses familles, en particulier les plus pauvres et dans les zones rurales.
- La pêche lagonaire concentre 81 % des emplois directs, la pêche côtière 12 % des emplois et la pêche hauturière 7 % seulement des emplois.
- Les métiers de la mer sont actuellement peu valorisés, généralement peu rémunérateurs. Le secteur de la mer est ainsi peu attractif pour les jeunes générations.

4. Préserver les ressources, l'environnement, l'énergie

- L'environnement et les ressources naturelles sont malmenés ou menacés par l'accentuation de l'effort de pêche, les pratiques de pêches prédatrices, peu respectueuses et peu responsables, et les pollutions générées par différentes activités humaines.
- En Polynésie française, bien que les ressources marines restent globalement abondantes, leur diminution s'est cependant amorcée il y a déjà une vingtaine d'années et la pêche de certaines espèces (langoustes, trocas, burgaux) est aujourd'hui strictement réglementée dans un souci de préservation et de renouvellement.
- A l'échelle mondiale, le réchauffement climatique et le déclin des énergies fossiles vont avoir rapidement des conséquences sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Polynésie française.

5. Contribuer au développement des zones rurales et à l'aménagement du territoire

- *Organiser et pérenniser la production halieutique dans les territoires ruraux, c'est maintenir une activité économique dans ces zones, répondant à un enjeu de développement et d'aménagement équilibré du territoire, mais aussi à un enjeu de solidarité vis-à-vis des familles les plus pauvres.*
- *La pêche et l'aquaculture ont un rôle important à jouer dans l'aménagement et la gestion des espaces côtiers, du littoral et des lagons.*

Les points à retenir pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture

- *un potentiel important mais difficile à valoriser*
- *des coûts de production élevés malgré des aides en fonctionnement : les prix de première vente sont inévitablement plus élevés que les cours internationaux, ce qui implique nécessairement un positionnement sur des marchés de niche à forte valeur marchande pour l'exportation*
- *un marché local porteur mais dont la taille n'a jamais été réellement estimée et dont les circuits de distribution ne sont pas structurés*
- *un fort individualisme et un manque d'organisation des professionnels qui ne permet pas d'obtenir des économies d'échelle*
- *des métiers peu valorisés : la pénibilité du travail, associée à des revenus jugés souvent insuffisants, ainsi que l'absence de statut garantissant notamment une couverture sociale rendent ces métiers peu attractifs pour les jeunes générations*
- *un régime d'aide, notamment en fonctionnement, conséquent qui, s'il permet de maintenir la rentabilité financière des acteurs, ne permet pas de générer de la richesse pour le Pays*

3. LES PRODUCTIONS PERLICOLES

3.1 CONSTAT GENERAL

En l'espace d'une vingtaine d'années, la perliculture est devenue un produit phare de l'économie.

Elle emploierait aujourd'hui près de 5 000 personnes dans près de trente îles, surtout dans les archipels éloignés (Tuamotu, Gambier), contribuant ainsi à l'équilibre démographique du territoire, et procure plus des trois quarts des recettes d'exportations polynésiennes.

Néanmoins, le secteur traverse depuis quelques années une crise majeure que les différentes mesures gouvernementales semblent insuffisantes à enrayer.

Des causes premières bien identifiées et depuis longtemps

- une production incontrôlée. Alors que l'optimum de production préconisé est de 8 à 9 tonnes par an, nous avons exporté environ 10 tonnes de perles sous formes de perles brutes, travaillées, ouvrées, ou montées en bijoux.
- une baisse de la taille moyenne des perles produites alors que le marché mondial est demandeur de perles de plus en plus grosses ;
- une baisse de la qualité moyenne des perles produites, favorisée notamment par l'échappatoire des exportations de perles montées dont la couche perlière n'est pas contrôlée, et par la période de suspension du DSPE (Droit spécifique sur les perles exportées), d'octobre 2008 à juillet 2009 ;
- une commercialisation anarchique, assujettie au diktat imposé par le duopole Kobé - Hong Kong sur le négoce international des perles de culture ;

- l'arrêt brutal de toute promotion sur tous les marchés (autres que Kobé-Hong Kong), suite à la mise en redressement judiciaire du GIE Perles de Tahiti depuis octobre 2008 ;
- un euro fort qui renchérit notre produit en zones dollar et yen ;
- une concurrence exacerbée des autres productions de perles (australienne, indonésienne, chinoise, et japonaise) ;
- une concurrence absurde entre les exportateurs et négociants polynésiens eux-mêmes ;
- un fléchissement général de la demande mondiale en bijouterie.

Les principales conséquences au plan local

- les faillites d'entreprises perlières les plus fragiles ;
- les risques de concentration forte de la production entre quelques (grosses) entités survivantes ;
- les problèmes sociaux (dont le chômage) dans les archipels producteurs nacriers ;
- la chute des cours et la banalisation du produit « Perle de Tahiti » faute de promotion et de marketing.

3.1.1 Les productions locales

Aucune donnée fiable concernant les volumes de production (notamment par atoll ou par archipel) et sur les quantités de nacres « en eau » (déterminant pour estimer le niveau des récoltes à venir) n'existe à ce jour

On ne dispose de ce fait de données chiffrées et de statistiques précises que sur les volumes de perles et de nacres officiellement exportés (la fraude éventuelle échappant par définition à toute quantification sérieuse).

Production mondiale de perles de culture (estimée) en 2007

Pays	Nombre de fermes	Type de perles	Tonnages	Nombre de Perles (en millions)
Indonésie	104	Perles Mers du sud	3	2
Philippines	20	Perles Mers du Sud	2,2	1,5
Australie	16	Perles Mers du Sud	2,8	1
Polynésie Française	516	Perles Mers du Sud	9	6
Birmanie	6	Perles Akoya	0,5	0,5
Japon	1 433	Perles Akoya	24	20
Chine	N.C	Perles d'eau douce Perles Akoya	+ 1 500 12	+ 1 500 10
Iles Cook	N.C	Perles Mers du Sud	0,2	0,2

Le secteur s'avère particulièrement concentré : 2,4 % des entreprises occupent 54,4 % des concessions et représentent 60 % du chiffre d'affaires à l'export.

3.1.2 Les exportations et importations considérées

Chute du chiffre d'affaires à l'export

En 2008, les ventes à l'étranger de perles brutes ont atteint 9,1 tonnes contre 7,6 l'année précédente, soit une progression de 20 %. Mais leur valeur globale a enregistré un recul de 21,4 % (8,3 milliards de F CFP contre 10,6 en 2007), occasionnant un nouveau repli du prix moyen au gramme (912 F CFP contre 1 393 F CFP, soit - 34 %).

Evolution des exportations des produits perliers (source : ISPF ; douanes)

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Poids en kg	10 115	9 145	8 426	7 690	7 817	9 349	19,6 %
dont perles de culture brutes	9 951	8 853	8 104	7 470	7 591	9 122	20,2 %
Valeur (en MF.CFP)	10 226	11 160	12 395	11 098	10 681	8 473	-20,7 %
dont perles de culture brutes	10 107	10 960	12 156	10 943	10 577	8 316	-21,4 %
Prix moyen (en F CFP) Perles de culture brute	1 016	1 238	1 500	1 465	1 393	912	-34,6 %

En 2008, la baisse des recettes d'exportation de produits perliers a principalement concerné le Japon, avec une contraction de ses achats de 59 % (1,9 milliard contre 4,5 milliards en 2007).

Les exportations d'ouvrages en perles, à plus forte valeur ajoutée, montrent également des chiffres en régression.

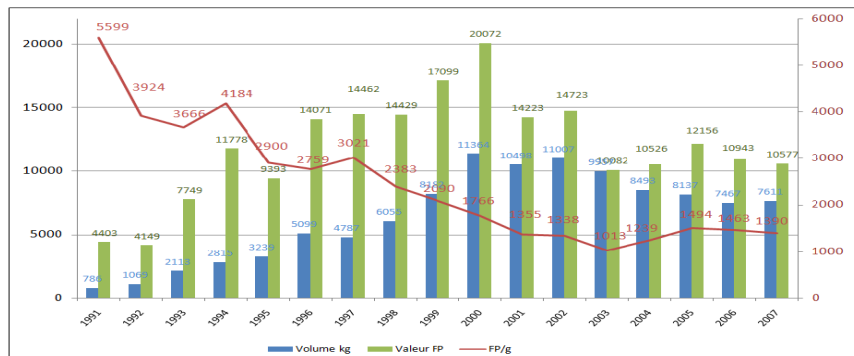
En effet, en 2008, 1 589 kg d'ouvrages évalués à 1 228 millions de F CFP ont été exportés contre 1 668 kg pour une valeur de 1 442 millions de F CFP en 2007, soit un retrait de 4,7 % en volume et 13,7 % en valeur.

En 2008, tous types de perles confondus, 7 957 848 perles de cultures de Tahiti (dont 2 780 392 en exportation temporaire), représentant un poids total de 12,6 tonnes, ont été officiellement contrôlées par le Service de la Perliculture, ce qui représente 1,1 tonne de plus qu'en 2007.

Dans ce volume global d'exportation, 10 entreprises franches ont exporté 1 122 623 perles de culture de Tahiti, valorisées sous forme d'ouvrage en perles (principalement des colliers et de bracelets).

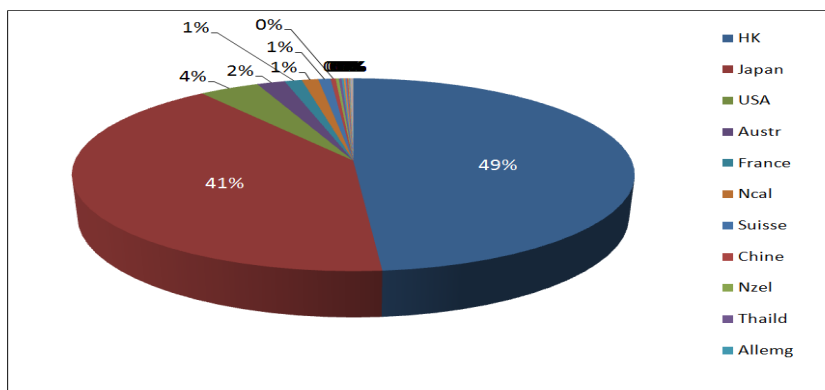
Il est à remarquer que cette valorisation a fortement baissé depuis la suspension du DSPE à compter du 1^{er} octobre 2008.

Evolution volumes versus valeur de la perle de Tahiti



Le marché mondial est aujourd'hui saturé de perles de culture de Tahiti en raison des déstockages massifs opérés suite à la « suspension » du DSPE en octobre 2008, et d'une surproduction récurrente (surtout de petites perles de moindre qualité). On observe ainsi que le nombre de perles exportées augmente, mais que concomitamment, leur poids moyen et leur diamètre moyen diminuent régulièrement.

Exportations de perles de Tahiti en 2007 (en milliers de grammes)



Source : Rapport Brodbeck (octobre 2008)

3.1.3 Les moyens de production mis en œuvre

L'encadrement du secteur du côté de l'offre

De 2002 à 2003, le service de la perliculture a effectué le recensement de toutes les surfaces perlières exploitées sur une trentaine d'atolls. Un système informatique géographique (SIG) permet de gérer au plus fin les parcelles dispersées sur l'espace maritime immense que couvre l'archipel des Tuamotu-Gambier.

Selon la délibération n°2002-51 APF du 27 mars 2002, pour exercer en tant que perliculteur, il faut être titulaire à la fois d'une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles, et d'une carte de producteur délivrée par le service de la perliculture. En outre, celle-ci n'est accordée qu'aux personnes dotées d'aptitudes et d'équipement pour la perliculture, et doit être renouvelée tous les cinq ans.

La délibération n°98-63 APF du 11 juin 1998, relative au négoce de perles, exige de tout négociant la détention d'une carte, délivrée pour une durée de deux ans et soumise à des conditions d'aptitude, ainsi qu'une garantie financière.

La réglementation relative à la perle de Tahiti

La première réglementation relative à la perle de Tahiti retenait trois critères de classification, la forme, la taille et la qualité. Ce dernier critère a ensuite été renforcé à plusieurs reprises

Dès 2001, on a introduit l'obligation de respect d'une couche minimale de nacre de 0,6 puis 0,8 millimètres d'épaisseur.

Ensuite, les catégories ont été affinées pour en conserver cinq, de « top gem » ou perle parfaite, à A, B, C, D par qualité décroissante, en fonction du lustre et de la quantité d'imperfections en surface.

S'y ajoutent les rebuts, interdits à la vente et indemnisés au producteur à hauteur de 50 F CFP le gramme dans la limite de 500 g par an et par hectare de nacres greffées. Préalablement à toute exportation, les perles doivent être examinées et conditionnées en sacs scellés par le service de la perliculture qui délivre un certificat d'exportation.

3.1.4 L'emploi du secteur

Dans ce domaine également, nous ne disposons pas de données chiffrées vraiment fiables, du fait notamment de la structure essentiellement familiale de l'emploi dans nombre de fermes.

Toutefois les chiffres de l'emploi salarié fournis par la Caisse de Prévoyance Sociale pour l'année 2008 traduisent une nette dégradation de l'emploi dans la perliculture, et qui doit être plus importante dans la réalité.

Emploi salarié dans le secteur de la perliculture

Janv-08	Fév-08	Mar-08	Avr-08	Mai-08	Juin-08	Juil-08	Août-08	Sept-08	Oct-08	Nov-08	Déc-08
2116	2098	2143	2138	2103	2061	1978	1876	1737	1691	1581	1494

Selon l'IEOM, le secteur de la perliculture emploierait environ 5 000 personnes (estimation). Les petites et moyennes entreprises familiales, qui ne représentent que 20 % du chiffre d'affaires du secteur, fourniraient 90 % des emplois.

Les titulaires de la carte de producteur s'élèvent à 622 fermes et 512 producteurs d'huîtres perlières. On compte 482 producteurs de perles de culture de Tahiti pour une surface exploitée de 9 176 ha. Les rebuts, comptabilisés au nombre de 19 120 au mois de décembre 2008, pour un poids total de 24 kilos sont conservés au service de la perliculture ; la quantité de rebuts représente 2,1 % du total des perles contrôlées par le service de la perliculture (source : Service de la perliculture). Il existe 400 greffeurs chinois, en forte et constante augmentation depuis 1998 (sources : CPS / Service de la Perliculture).

3.1.5 Formation et recherche-développement

En matière de perliculture, il existe principalement deux grandes actions de formation : celle dispensée par le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture (CMNP), d'une part, et celle qui rentre dans le cadre du programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture », financé par le 9^{ème} FED (Fonds européen de développement).

Le CMNP de Rangiroa

Le centre de Rangiroa dispense trois types de formation professionnelle en internat à Rangiroa et Takapoto.

Une formation de base « Perliculture » pour amener les stagiaires à un niveau de connaissances techniques et pratiques leur permettant d'être des techniciens performants au sein d'une future entreprise ou d'être aptes à gérer eux-mêmes avec rigueur leur propre ferme perlière.

Une formation « Spécialisation à la greffe perlière », qui fait suite à la formation précédente, pour donner aux stagiaires une connaissance générale et une expérience pratique des différentes techniques de greffe, ainsi qu'une méthodologie scientifique dans la pratique de la greffe.

Une formation « Perfectionnement à la greffe perlière », pour donner aux stagiaires l'opportunité de mettre en pratique dans une ferme perlière les connaissances acquises au cours des deux précédentes formations et leur faire prendre conscience de l'importance du rôle du greffeur dans une exploitation perlière.

Pour mémoire : dans le cadre de la délivrance des cartes de producteurs et de négociants, signalons que l'AFOMETH dispense une formation obligatoire et préalable à l'obtention de ces deux cartes.

Le 9^{ème} FED

Le 9^{ème} FED en cours a alloué un budget de 435 millions de F CFP au programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture », mis en œuvre par le Service de la perliculture pour une durée de 4 ans à compter de 2007.

Il comprend un volet de formation itinérante et technique ayant pour objectif de contribuer à améliorer les performances des perliculteurs polynésiens et plus largement, à vulgariser un certain nombre de connaissances auprès de tous ceux qui s'intéressent au secteur perlicole.

Tous les aspects du métier de perliculteur sont abordés.

Outre cette action de formation itinérante dans tous les atolls et îles de production de perles, le 9^{ème} FED consacre le reste de son budget à financer une étude scientifique pluridisciplinaire sur les interactions entre les huîtres perlières et leur environnement, ainsi qu'à une vaste étude du marché international de la perle de Tahiti en cours de validation par le ministère des ressources marines.

Etat de la recherche et développement

Un constat d'évidence : la perliculture n'existerait pas et n'aurait pas de perspectives de développement ou d'accroissement de ses performances sans un effort de recherche appliquée.

Le pays cofinance donc depuis plusieurs années un programme de recherche-développement dont les objectifs se déclinent à travers la mise en place de diverses collaborations avec des organismes de recherche tels que l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), l'Ecole pratique des hautes études (EPHE), l'Institut pour la recherche et le développement (IRD), l'Université de Polynésie Française (UPF).

Les diverses conventions de recherche portent sur la pérennisation de la ressource, l'amélioration de la qualité de la perle, la prévention des risques sanitaires et biologiques, ainsi que la gestion rationnelle des lagons.

Le programme « Perliculture durable en Polynésie française » (PERDUR), financé à part égale par l'Agence nationale pour la recherche (Etat) et le Pays pour un montant d'environ 39 millions F CFP s'est achevé en 2008.

Il a associé des organismes de recherche comme l'IFREMER, le Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE), les universités de Dalhousie (Canada) et l'UPF.

Le groupe de recherche pour l'amélioration de la qualité des perles *Pinctada margaritifera* (ADEQUA) a été officialisé fin 2007 par une convention cadre qui est entrée en application en 2008 pour une durée de 4 ans.

L'objectif est d'avoir une meilleure compréhension des attentes des professionnels en matière de recherche pour des programmes à vocation plus appliquée dans l'avenir.

Le programme de recherche financé par le 9^{ème} FED vise à analyser les interactions entre les huîtres perlières et leur environnement hydro-climatique.

Cette recherche, qui vient de démarrer, devrait permettre de proposer aux perliculteurs de meilleures pratiques en termes de collectage et d'élevage, ou encore de bien mesurer l'impact de la perliculture sur des lagons fortement exploités.

D'autres recherches sont en cours actuellement, notamment sous forme de thèses de doctorats.

Pour mémoire : il existe également une recherche financée par le secteur privé, mais les axes de cette recherche et surtout ses résultats essentiels relèvent du secret industriel et sont à ce titre jalousement préservés au seul bénéfice des grands groupes privés.

Veille sanitaire

Une expertise du réseau et des procédures actuelles de veille sanitaire ainsi qu'une analyse des risques biologiques et/ou épidémiologiques ont été effectuées.

Elles ont mis en évidence des besoins d'évolution du dispositif actuel afin de pouvoir cerner avec précision l'état sanitaire des lagons de production.

Un arrêté a été pris en Conseil des ministres en décembre 2008 dans le but de permettre l'extension d'une surveillance systématique et rigoureuse à tous les sites de production d'huîtres perlières en Polynésie française. Une restructuration complète de notre système de surveillance des lagons de production est actuellement en cours de réalisation.

3.1.6 Aides et subventions accordées

Le développement de la filière perlicole s'est opéré dans la seule sphère privée, le secteur n'ayant bénéficié durant de nombreuses années d'aucune aide particulière de la part du gouvernement de la Polynésie française.

La plupart des professionnels n'a pas souhaité que la puissance publique s'intéresse de trop près à ses activités, tant que la perliculture a constitué une sorte d'Eldorado permettant à quelques-uns de réaliser rapidement des profits très importants, ...

Ceci explique que, globalement, les aides du Pays à la filière sont relativement modestes. Elles comprennent essentiellement :

- l'aide à l'investissement par défiscalisation au travers de la Loi Flosse ;
- l'aide à l'exportation pour les entreprises franches au travers de différentes prises en charge ou exonérations
- l'exonération ponctuelle des DTI à l'entrée du pays ;
- la prise en charge des rebuts refusés par le Service de la perliculture (rachetés 50 F CFP/g) ;
- l'aide au carburant (-30 F CFP/litre pour le gazole et -20 F CFP/litre pour l'essence) ;
- et surtout le DSPE.

Aides au carburant (montants en F CFP)

Année	Essence (en F CFP)	Gazole (en F CFP)	Total (en F CFP)
2004	<u>2 936 600</u>	907 801	3 844 401
2005	99 413 248	15 103 032	113 943 297
2006	78 427 027	35 516 270	113 943 297
2007	64 244 210	24 814 846	89 059 056
2008	60 643 940	20 019 435	80 663 375

3.2 PREMIERES ANALYSES

3.2.1 Des forces et faiblesses du secteur...

... du côté de la production

➤ Forces

- une ressource abondante et « unique » ;
- une ressource accessible ;
- un secteur bien identifié (cartes de producteurs et de négociants) ;
- des greffeurs étrangers encadrés ;
- un environnement préservé ;
- un investissement local et défiscalisé ;
- des aides au carburant ;
- une faible imposition ;
- une concurrence directe faible : Cook, Fiji.

➤ Faiblesses

- une production non régulée et faiblement maîtrisée (surproduction) ;
- une productivité faible (% de réussite, taille, formes, qualité) ;
- une recherche-développement insuffisante un secteur peu structuré, très égoïste ;
- une concurrence indirecte forte des autres perles (Australie, Indonésie, Chine, Japon, Philippines) ;
- des pierres et métaux précieux ;
- de nouveaux produits de luxe.

... du côté de la commercialisation

⇒ Forces

- un secteur identifié (cartes de négociants) ;
- une diversité des produits perlicoles (nacres, perles de culture brutes, travaillées, ouvragées, montées en bijoux, mabe, keshi) ;
- un contrôle de qualité à l'export (en projet) ;
- une demande insatisfaite dans certaines catégories de produits ;
- la défiscalisation d'entreprises franches d'ouvrages et d'articles de bijoux ;
- la mise en place de licence d'exportation (en projet).

⇒ Faiblesses

- une commercialisation pas développée à l'international ;
- une commercialisation anarchique ;
- l'absence de traçabilité ;
- une multitude d'offreurs ;
- une production inadaptée à la demande mondiale ;
- un duopsonne d'achat (Japon, Chine) ;
- un duopole de distribution (Japon, Chine)
- une faible valorisation des récoltes sur place en Polynésie ;
- la surabondance de perles trop foncées sur un marché qui demande plutôt de la couleur.

... du côté de la promotion

⇒ Forces

- le positionnement dans la catégorie « luxe » du produit ;
- une notoriété bien établie ;
- la diversification des marchés.

⇒ Faiblesses

- l'arrêt net et brutal de la promotion depuis octobre 2008 et toujours arrêtée à ce jour ;
- le recentrage sur le duopsonne.

3.2.2 Des menaces et opportunités du secteur...

... du côté de la production

⇒ Menaces

- une surproduction chronique ;
- la baisse de qualité de la production ;
- la faillite d'entreprises perlicoles ;
- la dégradation de la qualité environnementale des lagons de production (risques d'épidémiologique et bactériologiques).

⇒ Opportunités

- réguler la production par licences et quotas de production ;
- contrôler les importations et la traçabilité des nucleus ;
- améliorer les techniques de greffe (asepsie, biocoting, culture et sélection des greffons) ;
- créer un label (I.G.P), et assurer une protection internationale ;
- adapter l'offre à la demande.

... du côté de la commercialisation

⇒ Menaces

- l'effondrement des cours ;
- l'hyper concurrence mondiale ;
- la désorganisation des circuits de commercialisation ;
- les variations du taux de change (euro, dollar, yen) ;
- les effets de la crise mondiale.

➤ **Opportunités**

- créer un centre de tri et d'expertise unique (en projet) ;
- concentrer les activités export ;
- l'intégration verticale dans la filière ;
- diversifier le négoce international (ouvrir de nouveaux marchés) ;
- mettre en place des licences d'exportation (en projet) ;
- garantir la traçabilité par un marquage fiable du nucleus et/ou de la perle ;
- diversifier et valoriser sur place les récoltes (transformation locale) ;
- segmenter la production.

... du côté de la promotion

➤ **Menaces**

- l'arrêt brutal de la promotion ;
- la dévalorisation de l'image du produit ;
- la perte de confiance des acheteurs ;
- la banalisation du produit et substitution par des produits concurrents.

➤ **Opportunités**

- promouvoir les ventes en partenariat avec les grands distributeurs internationaux ;
- mettre en place de nouvelles stratégies de promotion ;
- créer la maison de la Perle (en projet).

3.2.3 De grands enjeux du secteur

Par son ampleur et sa persistance, la crise actuelle pourrait s'avérer être un mal pour un bien, à condition toutefois qu'elle soit l'occasion de définir un schéma directeur pour une réorganisation globale et en profondeur de toute la filière perlicole en Polynésie française.

Une corrélation étroite entre production, commercialisation et promotion est en effet une condition sine qua non pour une sortie de crise viable et durable.

Si l'on analyse l'élasticité des cours de la perle par rapport à la demande solvable mondiale, on peut estimer que se cantonner à un optimum annuel de production aux alentours de 8 à 9 tonnes de perles devrait permettre de stabiliser le cours du produit à un niveau viable pour les producteurs.

Sur cette base, une croissance annuelle raisonnée, alignée sur le taux de l'inflation, pourrait être dès lors envisagée.

Outre le fait que le marché mondial est déjà très concurrentiel, la production polynésienne doit s'attendre à un renforcement de cette concurrence du fait :

- d'une part, qu'elle a perdu sa position dominante en matière de captage de naissains (qui sont à présent produits en écloséries par plusieurs pays concurrents) ;
- et d'autre part à cause de la prolifération des traitements artificiels et des imitations de perles de Tahiti.

En revanche, le marché est encore demandeur (notamment la Chine) et pour longtemps de perles de qualité, plus rondes, plus grosses et plus colorées.

La Polynésie française exporte principalement des perles brutes, dont la valorisation (le processing) est effectuée à l'étranger qui s'accapare ainsi l'importante plus-value afférente.

Une des tendances lourdes de l'évolution actuelle du marché mondial de la perle va vers la vente d'ouvrages et d'articles de bijouterie en perles pour lesquels les compétences et les moyens de développer une politique de différenciation sont nécessaires.

La restauration de la confiance de nos acheteurs principaux et du marché international dans notre produit phare passe en grande partie par la mise en place de « labels » de qualité et d'une traçabilité, crédible et fiable.

Pour s'opposer efficacement à la concurrence, contrer la baisse de la productivité (due en particulier aux variations des taux de change) et améliorer la rentabilité globale de la filière, un important effort en matière de recherche-développement appliquée s'impose.

La réflexion permettant d'élaborer un schéma directeur général devra chercher à privilégier l'intérêt général du secteur avant les intérêts particuliers de certains acteurs économiques influents.

Dans le contexte actuel, un consensus aura du mal à voir le jour parmi les professionnels locaux du secteur (entre producteurs et négociants notamment), tant les intérêts particuliers sont pour l'heure divergents, voire opposés, à quoi s'ajoutent de vaines querelles de personnes héritées de l'histoire de la construction de la perliculture en Polynésie française.

Les points à retenir pour le secteur de la perliculture

- un secteur en grande partie « auto-sinistré »
- des exportations qui répondent de moins en moins aux attentes du marché
- une surproduction au détriment de la qualité des perles produites
- une concurrence mondiale qui se renforce
- une valorisation des produits, source de forte valeur ajoutée, qu'on laisse échapper
- une commercialisation et une promotion internationales à recréer

4. LES PRODUCTIONS ARTISANALES

4.1 CONSTAT GENERAL

L'artisanat traditionnel: vitrine de savoir-faire et identité culturelle

L'artisanat traditionnel en Polynésie, vitrine d'un savoir-faire reconnu et d'une identité culturelle revendiquée, fait partie intégrante du patrimoine identitaire et constitue pour des familles polynésiennes un facteur essentiel d'insertion économique et de cohésion sociale. Les habitants des îles les plus reculées peuvent y trouver une source de revenus financiers, et une raison de se maintenir dans les archipels éloignés.

Malgré leur dynamisme, les artisans sont confrontés à un certain nombre de handicaps qui freinent leur développement : les difficultés d'accès au crédit, l'éloignement des principaux centres d'approvisionnement, une faible capacité d'accès aux marchés intérieurs et extérieurs et une insuffisance de qualification professionnelle dans certains domaines.

Le prix des produits est souvent mal justifié et a favorisé l'importation de produit d'inspiration locale mais réalisés à des coûts très concurrentiels, ce qui a entraîné la mise en place d'une Taxe pour le développement local (TDL) importante sur un grand nombre de produits (ex : tifaifai).

4.1.1 Les productions locales

L'artisanat traditionnel trouve ses débouchés sur le marché local notamment par le biais de centres artisanaux présents dans de nombreuses îles et des expositions-ventes à Tahiti (Heiva rima'i, salon des Marquises...) ou dans les archipels éloignés (salons aux Australes, exposition artisanale des Iles Sous le Vent...)

Le chiffre d'affaire global généré par ce secteur lors des expositions-ventes soutenues par les autorités publiques atteint **500 millions de F CFP** chaque année mais atteindrait 2 milliards de F CFP au total.

4.1.2 Les exportations et importations considérées

Les exportations sont limitées aux articles emportés par les artisans lors de manifestations organisées dans le Pacifique ou en Europe et à des objets issus de l'artisanat d'art.

Leurs quantités et valeurs ne sont pas quantifiées. Sur le marché local, les produits artisanaux sont fortement concurrencés par des objets importés malgré leur assujettissement à la TDL.

4.1.3 L'emploi du secteur

Les artisans d'art traditionnel exercent leur activité principalement dans le cadre d'associations organisées autour de la cellule familiale.

A ce titre, on recense **571 associations** qui œuvrent également dans le secteur culturel et près de **13 000 artisans dont 8 000 ont une activité régulière**. Ceux-ci sont répartis dans les archipels comme suit :

Nombre d'artisans par archipels

Archipel	Nb d'artisans	%
Iles du Vent	4 500	56
Iles Sous le Vent	1 000	13
Marquises	1 000	13
Tuamotu-Gambier	500	6
Australes	1 000	13

4.1.4 Formation et recherche-développement

La formation à l'artisanat d'art traditionnel et à l'expression artistique est assurée par le Centre des métiers d'art qui, après 3 ans d'études, délivre le certificat de formation aux métiers de l'art de la Polynésie française.

En 2005, l'Université du Pacifique en partenariat avec l'école Boule a mis en place un diplôme de 1^{er} cycle « Maître Artisan » avec les spécialités « gravure » et « sculpture » dont la durée de formation est de 9 mois.

L'école Boule apporte sa contribution à travers la mise à disposition d'un professeur de sculpture.

L'artisanat traditionnel est enseigné dans certaines structures éducatives telles que les centres pour jeunes adolescents (CJA), maisons familiales rurales (MFR), centres d'éducation au développement (CED), centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD), puis soutenu par un réseau associatif très actif.

4.1.5 Aides et subventions accordées

Le montant des subventions allouées aux associations en 2008 pour l'organisation de manifestations et l'acquisition de matériel et outillage de production est de 72,6 millions de F CFP auxquels s'ajoutent 11 millions accordés pour les campagnes de communication.

Au titre des aides à la création et au développement des entreprises (ACDE), les artisans ont perçu plus de 12 millions F CFP d'aides.

Ils bénéficient par ailleurs de l'Insertion pour la création ou la reprise d'activité (ICRA) mise en place en 2006 et qui attribue aux porteurs de projets une aide de 90 000 F CFP par mois pendant une année.

L'intervention des autorités publiques se manifeste également par la prise en charge de la construction de centres artisanaux. En 2008, le Pays a réalisé le fare artisanal de Afaahiti pour un montant de 38 millions F CFP.

4.2 PREMIERES ANALYSES

4.2.1 Des forces et faiblesses du secteur

Forces

- un savoir-faire éprouvé ;
- des matières premières originales, tant végétales (bois exotiques, pandanus, bananiers, liane de potirons, niau et écorce de burau...) qu'animales (coquillages, trocas, burgaux, nacres...);
- des associations nombreuses, et présentes sur tous les archipels ;
- un attrait des touristes pour certaines productions locales.

Faiblesses

- l'absence de données fiables pour évaluer l'état de ce secteur d'activité et envisager les mesures destinées à le pérenniser ;
- l'absence de statut spécifique aux artisans traditionnels ;
- l'absence de retour sur la qualité perçue des produits de la part des acheteurs, tant locaux qu'internationaux ;
- la densité et l'adaptation des circuits actuels de distribution ;
- la taille restreinte du marché local, y compris touristique ;
- le manque d'expérience et de formation à la gestion et à la vente à l'export ;
- la cherté perçue des produits ;
- un relatif manque de créativité et d'innovation.

4.2.2 Des menaces et opportunités du secteur

Menaces

- la pénurie probable de matière première, notamment en matière de bois précieux, et l'importation nécessaire ;
- la concurrence représentée par les importations de produits finis ;

- l'absence de relève au sein du secteur du fait d'une transmission défaillante du savoir-faire ;
- le risque d'appropriation d'un savoir-faire et de techniques non protégés.

Opportunités

- le développement du tourisme culturel.

4.2.3 De grands enjeux du secteur

- préserver et favoriser la régénération des ressources végétales et animales notamment marines ;
- développer la transmission du savoir-faire après un recensement exhaustif des techniques ;
- développer les liens entre la culture, le tourisme et l'artisanat.

Les points à retenir pour le secteur de l'artisanat

- un secteur très actif à la recherche de nouveaux marchés et de nouveaux produits
- un savoir-faire original et de qualité qu'il convient de préserver
- un facteur essentiel d'insertion économique et social de nombreuses familles
- un tissu associatif très développé et dynamique
- des matières premières à protéger et pérenniser

5. LES PRODUCTIONS ENERGETIQUES

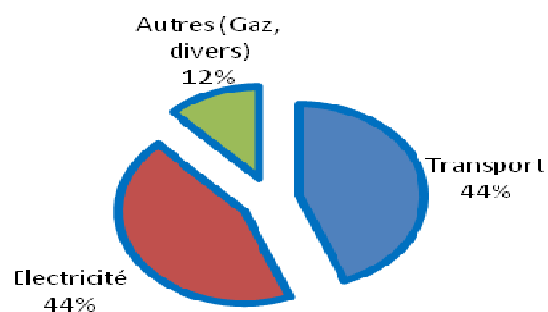
5.1 CONSTAT GENERAL

Un développement « endogène », par définition « qui se développe de et à l'intérieur, sans intervention de l'extérieur », doit impérativement intégrer la facette énergétique. En effet, alors que toute activité est consommatrice d'énergie, comment parler de développement « sans intervention de l'extérieur » en se basant sur une énergie provenant à 89 % du pétrole importé ?

Dans le contexte international, face à la raréfaction des réserves en énergies fossiles et les risques environnementaux, la question énergétique est devenue cruciale pour un pays comme la Polynésie, fortement éloignée géographiquement et stratégiquement des circuits internationaux de l'énergie. D'autant que les consommations locales d'hydrocarbures ont fortement augmenté entre 2000 et 2008 (+30 % par an en moyenne).

Il convient de rappeler que l'Énergie ne se limite pas à l'énergie électrique, loin de là. Les problématiques énergétiques doivent également intégrer les transports terrestres, maritimes et aériens ainsi que les consommations diverses (gaz domestique...) qui utilisent les hydrocarbures. L'énergie électrique n'utilise en réalité que 44 % des hydrocarbures importés.

Répartition des consommations d'énergie



Les réflexions énergétiques doivent donc se pencher sur la production électrique mais également sur les transports pour atténuer et diminuer notre dépendance aux ressources extérieures.

5.1.1 Les Transports

Devant la part importante de ces derniers dans la consommation d'énergie, on ne peut que noter l'absence de projets, d'actions ou de politiques visant à diminuer les consommations associées à ce secteur et notamment dans le secteur du transport terrestre (hormis des études de transport en site propre avancées depuis plusieurs années mais non abouties à ce jour).

Le seul constat que nous pouvons faire est l'augmentation permanente du nombre de véhicules (de grosses cylindrées qui plus est) et des difficultés liées au trafic, notamment sur l'île de Tahiti. Les transports terrestres représentent 74 % des consommations d'hydrocarbures destinés aux transports, soit 33 % du total des hydrocarbures importés.

5.1.2 La production électrique

Le constat concernant la production électrique est simple :

- 74 % de la production est issue d'énergies fossiles importées ;
- 24 % est fournie par l'hydroélectricité mais aucun projet conséquent n'a été réalisé ces dernières années ;
- la part des autres énergies renouvelables, malgré les volontés de développement de ces dernières années, est quasiment nulle (2 % de la production électrique).

Les politiques actuelles de développement des énergies renouvelables pourraient laisser penser que leur part dans la production électrique est en augmentation. Le graphique suivant montre qu'en réalité la part des énergies renouvelables dans la production électrique, loin d'augmenter, diminue et se stabilise entre 25 et 30 %. La situation dans les îles, hormis quelques cas isolés, est encore plus critique avec une part très faible d'énergies renouvelables.

Entre 2000 et 2008, on a enregistré une augmentation constante de la consommation d'électricité. A Tahiti, la consommation a augmenté de 30 %, avec une augmentation moyenne de 3,3 % par an. Dans l'ensemble des autres îles, la consommation a augmenté de 76 %, avec une augmentation annuelle moyenne de 7 %.

La consommation est inégale selon les îles, Tahiti représentant à elle seule 79 % de la consommation de la Polynésie française. On note également une forte consommation des abonnés Moyenne Tension (1 % du total des abonnés) qui utilisent plus de 50 % de la production totale d'électricité.

5.1.3 Les exportations et importations considérées - Impact économique

La Polynésie ne possédant pas de ressources fossiles, celles-ci sont en totalité importées et augmentent d'environ 3 % par an depuis 2000.

Ces importations d'hydrocarbures représentent en valeur des montants de 19 à 20 milliards de F CFP (pour les années 2006-2007 – données ISPF- Douanes).

La production électrique, assurée presque essentiellement par le concessionnaire, génère un chiffre d'affaires supérieur à 17 milliards de F CFP (14 à 17 milliards de F CFP entre 2001 et 2005)

Les entreprises du secteur de l'énergie sont celles qui présentent les taux de marge de rentabilité et d'investissement les plus importants.

5.2 PREMIERES ANALYSES

5.2.1 De grands enjeux du secteur

La politique énergétique de 1998 à 2009

Comme les chiffres détaillés précédemment le montrent, l'énergie (hydrocarbures et électricité) est un secteur capital de l'économie locale avec des enjeux importants, qu'ils soient économiques ou environnementaux. Une politique volontariste et dynamique doit donc être menée dans ce secteur afin de tendre vers un développement endogène.

Force est de constater que la politique menée ces dix dernières années manque d'actions et de moyens. Il suffit pour s'en convaincre d'observer le budget destiné au service de l'énergie et des Mines : 162 millions F CFP d'investissements en 2008, ce qui représente 0,45 % des chiffres d'affaires et valeurs des secteurs de l'électricité et des hydrocarbures (36 milliards de F CFP).

La production électrique est assurée par un seul concessionnaire depuis 1960, sous contrat jusqu'en 2030. Une concurrence sur ce domaine aurait pu permettre une réduction des tarifs (très élevés en Polynésie) mais aussi une ouverture du panel technique d'outils de production.

De plus, la Polynésie française n'a pas su imposer ses orientations en matière d'énergie. Les objectifs de la charte de l'énergie, signée en 1998, n'ont pas été atteints en 2006.

L'électricité est essentiellement produite par des centrales thermiques, les énergies renouvelables n'ont pas été développées, et la grande dépendance énergétique de la Polynésie française a eu des répercussions budgétaires en 2006 avec la flambée des prix du pétrole. La dépendance énergétique de la Polynésie française n'a globalement pas été réduite comme le prévoyait la charte de l'énergie de 1998.

De timides tentatives de développement de projets et la création d'une nouvelle SEM (Te Mau Ito Api - les nouvelles énergies) ne sont pas suffisantes pour inverser la tendance.

La dispersion des compétences entre les différents ministères (économie, énergies renouvelables...) de 2001 à 2006 n'a pas permis de définir une vision à long terme et la Polynésie doit aujourd'hui assumer pleinement sa mission d'autorité concédante en définissant les objectifs à atteindre en termes d'énergie.

On notera depuis 2008 quelques propositions et annonces dans le domaine de l'énergie avec comme dernière avancée, le rachat de l'énergie photovoltaïque produite par les particuliers (bien que ce tarif de rachat soit très largement soumis à débat).

Par ailleurs, depuis 2008 et le séminaire de l'énergie, le gouvernement a fixé l'objectif d'atteindre une part d'énergies renouvelables de 50 % dans la production électrique d'ici 2020.

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Cette annonce a été accompagnée en juillet 2009 (soit un an plus tard), d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) qui estime les investissements à réaliser pour atteindre 50 % d'énergies renouvelables en 2020 uniquement pour l'île de Tahiti.

Ces investissements se concentrent, sans toutefois expliciter les solutions et projets, sur les domaines suivants: hydraulique; éolien; solaire; biomasse (déchets); houlomotrice; climatisation par eau de mer.

Le PPI se base essentiellement sur le développement de projets privés avec la mise en place d'incitations fiscales. On peut regretter l'absence d'orientations techniques, et, bien que le programme y fasse référence, l'absence actuelle d'une veille technologique sur les énergies renouvelables.

Les investissements nécessaires à l'objectif de 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 sur l'île de Tahiti ont été estimés à 44 milliards de F CFP avec une participation de la Polynésie dans le cadre de la défiscalisation (soit 18 milliards de F CFP d'ici à 2020).

Ce schéma de développement semble se baser presque exclusivement sur les schémas de développement du concessionnaire qui, pour les mêmes objectifs, budgétise 70 milliards de F CFP pour la seule île de Tahiti et 69 milliards de F CFP pour les îles.

Sans se prononcer sur les dernières mesures présentées par le gouvernement, on constatera de manière générale :

- l'absence de politique énergétique mais surtout de son application de la part du pays depuis plus de 10 ans ;
- l'absence de contrôle du concessionnaire qui ne favorise pas une maîtrise des prix ;
- des schémas de développement non étayés techniquement par la force publique qui semblent se baser sur les propositions d'entités privées ;
- l'absence de veille technologique sur les énergies renouvelables ;
- la limitation des schémas de développement à l'île de Tahiti ou plus largement à la concession EDT sans prise en considération des îles hors concession.

5.2.2 Perspectives et objectifs

La Polynésie ne possédant pas de réservoirs fossiles, l'énergie endogène ne pourra donc venir que des ressources naturelles que sont le solaire, l'éolien, l'océan, la biomasse... Notre seul salut en termes d'énergie passe par les énergies renouvelables. Les particularités géographiques de la Polynésie avec de faibles consommations, l'éloignement et les difficultés d'accès sont également des critères à prendre en considération.

Outre les aspects purement énergétiques, les directives du GIEC (Groupement Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) préconisent une consommation d'énergies fossiles de 0,7 TEP/habitant./an (tonnes équivalent pétrole par an et par habitant) d'ici à 2030 soit un aller-retour Paris- Los Angeles en avion, **ou** 100 à 500 kg de produits manufacturés (soit la moitié d'une petite voiture), **ou** 2 tonnes de béton (une maison moderne de 100 m² en nécessite 17), **ou** 850 litres de produits pétroliers (fioul, essence...), soit 4 mois de circulation urbaine en Twingo, **et 1 à 2 mois en 4x4 (en ville).**

L'intégration de ces directives dans le cadre des schémas directeurs pourrait nous aider à définir des valeurs cibles en termes de politique énergétique et de nous inscrire dans le cadre des objectifs internationaux.

A ce jour, et **sans prendre en considération les consommations des moyens de transport internationaux (lignes aériennes et maritimes qui nous approvisionnent)**, la consommation annuelle est de 1,2 TEP/habitant/an (valeur forcément sous-estimée, sans doute plus proche des 2 à 2,5 TEP).

Les schémas directeurs de l'énergie présentés récemment n'amèneraient qu'à une réduction en 2020 de notre consommation à **1,09 TEP, soit bien loin des 0,7 TEP/habitant/an préconisés.** La simple lecture de ce chiffre montre bien que le seul recours aux énergies renouvelables sera insuffisant.

La réduction de notre dépendance aux énergies fossiles passe également par :

- la diminution de notre consommation et donc de notre mode de vie (« l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas ») ;
- une meilleure efficacité énergétique.

Ces deux aspects ne semblent pas à ce jour être intégrés à la politique énergétique de la Polynésie qui ne propose pas d'actions concrètes ou coercitives, malgré l'engagement récent du Pays dans le développement des énergies renouvelables à travers les aides à l'investissement et le rachat par EDT de l'électricité produite. Il y a urgences économique et environnementale.

Les points à retenir pour le secteur de l'énergie

- un volume importé de ressources fossiles qui augmente en moyenne de 3 % par an
- une consommation énergétique totale répartie à parts égales entre transports et production électrique
- une consommation d'électricité qui augmente régulièrement avec 1 % des abonnés (professionnels) consommant presque 50 % de l'électricité produite
- l'absence d'une vraie politique énergétique de la part du pays depuis plus de 20 ans sinon limitée aux îles sous concession
- une absence de contrôle du concessionnaire donc de maîtrise des prix
- des schémas de développement non étayés techniquement par la force publique et l'absence de veille technologique sur les énergies renouvelables

6. LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

6.1 CONSTAT GENERAL

En 2006, le secteur industriel atteint le chiffre d'affaires de 70 milliards F CFP (hors énergie-eau).

L'agroalimentaire, activité la plus importante, réalise 37 % de ce chiffre grâce à l'industrie des boissons et celle de la transformation des viandes et charcuteries.

L'industrie des biens intermédiaires fournit ensuite le quart du chiffre avec notamment l'activité du plastique ainsi que les productions destinées au secteur de la construction.

L'industrie des biens de consommation autour des entreprises de l'imprimerie, de l'édition, de la bijouterie et l'industrie des biens d'équipement totalise 19 %.

Le taux de marge du secteur industriel est de 25,4 %, ce qui correspond à la part de la valeur ajoutée restante une fois déduits les frais de personnel et les taxes à la production. Le taux d'investissement (rapport des investissements à la valeur ajoutée) est de 12,9 %, soit 5 % du chiffre d'affaires.

Les entreprises du secteur industriel bénéficient d'une bonne productivité apparente du travail, la valeur ajoutée par salarié étant deux à trois fois supérieure à celle du secteur des services ou du bâtiment et des travaux publics, et comparable aux autres économies ultramarines.

6.1.1 Les productions locales

Globalement, les entreprises locales sont présentes dans les secteurs d'activité qui bénéficient structurellement d'une bonne rentabilité.

Toutefois, les industries de biens de consommation ont un taux de marge relativement faible par rapport à la moyenne du secteur, à l'exception de quelques activités spécifiques comme la parfumerie ou la bijouterie.

De même, dans l'agroalimentaire, le poids du secteur des boissons induit un bon taux de marge moyen en dépit de fortes disparités selon les activités.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Les recettes fiscales versées (droits et taxes d'importation, TVA, IS, IT) par l'ensemble du secteur au sens large représenteraient plus de 6 milliards de F CFP.

6.1.2 Les exportations et importations considérées

L'industrie polynésienne, peu armée pour développer une production à l'exportation, est centrée sur la satisfaction de la demande locale. La petitesse du marché polynésien ne permet pas une production à grande échelle et sur des gammes diversifiées de produits ; à ces contraintes s'ajoute le coût de la main d'œuvre qui, comparé aux autres économies insulaires du Pacifique Sud, rend peu compétitif le prix de revient des produits locaux sur des marchés d'exportation.

Cette faiblesse de la compétitivité joue aussi sur le marché local mais les entreprises industrielles bénéficient d'une protection tarifaire avec la taxe de développement local (TDL) notamment, très disparate selon les nomenclatures, ainsi qu'avec d'autres taxes douanières.

La production industrielle est donc essentiellement tournée vers la satisfaction du marché local.

Le montant des exportations du secteur industriel est de 2 milliards de F CFP, soit 11 % du total exporté en 2006.

Ces exportations sont réalisées par les industries agroalimentaires (5 %) et les autres industries (6 %). L'essentiel des exportations locales provient du secteur primaire, en particulier du secteur perlicole pour 4 %, et pour plus du tiers du commerce de gros.

De fait, la balance commerciale du secteur manufacturier est en déficit de 18 milliards de F CFP.

6.1.3 Les moyens de production mis en œuvre

L'agroalimentaire

Principal secteur et premier contributeur en valeur ajoutée de l'industrie manufacturière (hors énergie-eau), l'agroalimentaire représente 36% de la valeur ajoutée produite, 1 400 salariés et 31 % des actifs occupés.

Le secteur des boissons prédomine largement avec la moitié de la production alimentaire, soit 18 % de la production manufacturière totale, suivi par **l'industrie de transformation des viandes et charcuteries, les produits laitiers et la boulangerie-pâtisserie.**

L'indicateur de rentabilité, mesuré par le taux de marge brute est particulièrement élevé pour l'industrie des boissons (15 %), qui bénéficie de la meilleure productivité de l'ensemble du secteur manufacturier avec 14,2 millions de F CFP par actif.

Cette rentabilité est pourtant grevée par le montant des impôts et taxes territoriales qui représente plus de 2,7 milliards de F CFP, soit 26 % de la valeur ajoutée, le taux de marge étant de 42 % pour cette activité spécifique.

La boulangerie-pâtisserie est le deuxième secteur en termes de rentabilité avec un taux de 13 %, supérieur à la moyenne de l'ensemble manufacturier.

Deuxième activité en termes de chiffre d'affaires, l'industrie des viandes est en revanche beaucoup moins rentable avec un taux de 3,7 %, et est aussi pénalisée par la plus faible valeur ajoutée par actif du secteur agroalimentaire avec 2,3 millions de F CFP.

Le constat est le même pour l'industrie laitière dont le taux a subi une forte baisse par rapport aux exercices 2004 et 2005, en raison notamment d'une augmentation des consommations intermédiaires.

Les achats de matières premières sont le premier poste de charges (39 %), les frais de personnel en représentent le quart. C'est aussi un des secteurs où les charges de personnel sont les plus fortes par salarié avec 4,1 millions de F CFP par salarié, et 5,6 millions dans l'activité de production de boissons.

L'industrie agroalimentaire est très concentrée, 86 % de la production proviennent des entreprises de plus de 15 salariés, contre 64 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Elles produisent 78 % du chiffre d'affaires et plus de 80 % de la valeur ajoutée. Sur les 800 millions de F CFP d'exportations du secteur agroalimentaire, la production d'huile de coprah en réalise 250 millions et les boissons, 200 millions.

Hors énergie-eau, c'est également le secteur qui investit le plus, soit 1,4 milliard de F CFP, également répartis entre défiscalisation et autofinancement.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

L'activité de boisson a largement bénéficié de la défiscalisation avec 460 millions de F CFP pour le seul exercice 2006. Plus de la moitié des investissements concerne les « machines et outillages » et le « matériel de transport ».

Le taux d'investissement du secteur agroalimentaire est de 16 %, ce qui le place parmi les plus forts investisseurs de l'industrie manufacturière. Son intensité capitalistique, de 12 millions F CFP par actif, est aussi la plus forte de l'industrie.

L'industrie des biens intermédiaires du BTP

Deuxième secteur de production avec un chiffre d'affaires de 18 milliards de F CFP, l'industrie des biens intermédiaires du BTP occupe 1 200 salariés et 1 400 actifs. La concentration est moindre, le poids des entreprises de plus de 15 salariés sur le chiffre d'affaires global est seulement de 41 %.

La transformation des plastiques est la première activité avec un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de F CFP et 200 salariés. Initialement liée à la filière alimentaire par l'activité d'embouteillage, elle tend à se diversifier vers la fourniture de produits pour le secteur BTP et la pêche.

Elle dispose d'une bonne productivité apparente du travail : 5,4 millions de F CFP de valeur ajoutée par actif, ce qui lui assure un bon taux de marge de 34,9 %.

La deuxième activité, la fabrication d'ouvrages en béton ou de plâtre très directement liée au BTP, réalise 3 milliards de F CFP de chiffre d'affaires pour 180 actifs et son taux de marge est de 31,1 %.

La fabrication de charpentes et menuiseries relève aussi directement du BTP avec un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de F CFP pour 270 actifs mais apparaît peu rentable, beaucoup d'entreprises étant déficitaires.

Le taux de marge baisse régulièrement depuis 2004 alors que le poids des intrants reste stable.

Ceci peut s'expliquer par une pression sur les prix dans le secteur du BTP et une des plus faibles productivités apparentes du travail de l'industrie, la valeur ajoutée par actif n'étant que de 2,5 millions de F CFP.

De fait, l'activité repose sur une part importante de sous-traitance qui explique le faible taux de valeur ajoutée.

Troisième activité, **l'extraction de sables et argiles** a un chiffre d'affaires de 2 milliards de F CFP pour 140 actifs, ce qui en fait l'activité au meilleur taux de marge (64,9 %), mais également une des plus intensives en capital avec 16 millions de F CFP investis par actif.

L'industrie des biens d'équipement

Troisième domaine d'activité par la production, l'industrie des biens d'équipement présente les plus faibles ratios de l'ensemble des industries.

À l'exception des quelques unités de fabrication d'équipements mécaniques, les entreprises du secteur sont moins productives ; la productivité apparente est d'ailleurs plus faible pour les entreprises de plus de 15 salariés que pour les autres.

Toutefois, elles génèrent 76 % de la production totale. C'est aussi le secteur pour lequel les frais de personnel sont les plus élevés, avec 41 % des charges.

Ceci explique la mauvaise performance globale puisque le taux de marge (9,2 %) est faible, très en deçà de la moyenne globale.

Cause ou conséquence de la faible rentabilité moyenne constatée (4 %), le secteur a aussi le plus faible taux d'investissement : 8,4 %, contre une moyenne de 12,9 % dans l'industrie.

C'est aussi le cas pour les entreprises de plus de quinze salariés où le taux d'investissement est aussi le plus faible parmi les grosses unités : 4,4 % contre un taux moyen de 24,6 %.

La fabrication d'éléments en métal pour la construction est la première activité. Elle a généré un chiffre d'affaires de 5,9 milliards de F CFP pour 750 salariés, soit l'activité la plus dynamique après la fabrication de boissons.

À elle seule, l'activité représente la moitié de la production de biens d'équipement, mais a un des plus mauvais taux de marge, en raison d'une forte dégradation en 2006 (l'estimation est de 12 % pour 2004 et 2005).

Cette activité est notamment pénalisée par la faible productivité de la main-d'œuvre, avec 3,4 millions de F CFP par actif. Elle est de plus fortement concentrée ; les cinq premières entreprises réalisent 60 % du chiffre d'affaires.

En deuxième position, la construction navale a produit 2,4 milliards de F CFP avec 250 actifs. La productivité (valeur ajoutée par actif) est dans la moyenne du secteur soit 4,1 millions de F CFP.

Troisième activité en termes de chiffre d'affaires, la fabrication d'équipements mécaniques a produit 1,3 milliard de FCFP de chiffre d'affaires avec 80 salariés et une demi douzaine d'entreprises, soit une des meilleures productivités à 5,2 millions de F CFP par actif, qui lui procure le meilleur taux de marge du secteur à 10,3 %.

L'industrie des biens de consommation

L'industrie des biens de consommation a produit 13 milliards de F CFP en 2008 ?. C'est elle qui regroupe le plus d'entreprises et de plus petite taille.

Les très petites entreprises de 1 à 5 salariés représentent 85 % de l'ensemble contre 74 % en moyenne, 45 % d'entre elles n'ont pas de salariés. Elles réalisent cependant 30 % de la valeur ajoutée de l'industrie des biens de consommation, contre 10 % en moyenne pour l'ensemble du secteur industrie.

Les matières premières représentent moins du quart des charges d'exploitation. Le poste « autres achats et charges externes » est le plus lourd avec 35 % du total de charges, contre 27 % en moyenne pour l'industrie.

Le secteur investit plus que la moyenne avec un taux d'investissement de 15 %, principalement en « machines et outillages ». Plus de la moitié est autofinancée.

Quatre activités regroupent l'essentiel de la production : l'édition, l'imprimerie, la fabrication de savons et parfums, et la bijouterie qui emploient respectivement 130, 200, 120 et 115 salariés.

Avec 6 millions de F CFP de valeur ajoutée par actif, **l'édition** est une des activités les plus productives du secteur, mais a également les plus fortes charges de personnel par salarié, ce qui entraîne un faible taux de marge.

Deuxième activité en termes de chiffre d'affaires, **l'imprimerie** a un bon taux de marge (29,9 %) ainsi qu'une bonne productivité apparente par actif.

La « **fabrication de savons et parfums** » bénéficie aussi d'un bon taux de marge à 27,3 %. Toutefois, la production totale de cette activité, qui génère 2 milliards de F CFP de chiffre d'affaires, reste encore à développer, particulièrement pour l'exportation où les ventes ont été de 250 millions de F CFP.

Enfin, **la bijouterie** a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de F CFP et obtient le meilleur taux de marge à 45,9 % ; c'est aussi le premier secteur à l'exportation avec 550 millions de F CFP de produits vendus.

6.1.4 L'emploi du secteur

En 2006, le secteur emploie 5 510 actifs, dont 4 669 salariés, pour 759 entreprises. La masse salariale du secteur global représenterait 22 milliards de F CFP annuellement, et le salaire mensuel moyen s'établirait à 240 000 F CFP.

Les très petites entreprises prédominent, 50 % des entreprises ont de 1 à 3 actifs et un chiffre d'affaires de 14 millions de F CFP. Toutefois, selon l'activité exercée ; les tailles sont très différenciées.

Si, en moyenne, on dénombre 7 salariés par entreprise, le secteur des biens intermédiaires en compte 10 par entreprise, et le secteur énergie-eau 66. Le secteur industriel est très concentré : 2 % des entreprises, soit 15 unités, réalisent la moitié de la production. Les emplois créés sont relativement qualifiés, et nécessitent savoir-faire et formation, cette dernière étant largement dispensée par les employeurs.

6.1.5 Aides et subventions accordées

La taxe de développement local (TDL) a été instaurée en 1998, concomitamment au retrait du droit fiscal d'entrée et de la taxe nouvelle de protection sociale, auxquels s'est substituée la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

L'objectif initial de la TDL était de conserver les protections que les taxes précédentes permettaient, afin d'éviter la perte d'emploi résultante, tout en compensant les écarts de productivité avec les produits importés.

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Son but est donc de protéger l'industrie locale : elle a joué son rôle jusqu'en 2002, date à laquelle un ralentissement de la croissance des emplois a été observé. Elle a alors commencé à être contestée, ce qui a entraîné un attentisme de la part des industriels.

Les principaux avantages sont :

- le maintien de l'emploi dans le secteur de l'industrie ;
- une concurrence tenable vis-à-vis des produits importés ;
- un abaissement global du taux de protection (passé de 45 % de la valeur des importations en 1995 à 33 % en 2008) ;
- elle joue un rôle régulateur dans l'économie.

Les principales critiques qu'on peut lui opposer sont les suivantes :

- elle fausserait la concurrence en favorisant les grands groupes qui seuls peuvent dégager des marges importantes pour créer de nouvelles activités et créerait des situations de « rente » dans les entreprises en position dominante ;
- les niveaux de prix des produits importés taxés s'ajusteraient à la hausse sur ceux des produits locaux protégés, contribuant ainsi à l'inflation ;
- elle renchérit les coûts des secteurs exportateurs ;
- elle est appliquée de façon trop globale : certains produits importés sont taxés au titre de la TDL sans qu'il n'existe de concurrence locale.

Cette taxe, dont le taux moyen est de 30 % sur le prix coût-assurance-fret augmente les prix TTC en magasin de 8 % en moyenne pour les produits concernés. L'impact de la TDL sur les dépenses des ménages serait de 1 % environ.

Le montant de la TDL, impôt indirect acquitté par le consommateur, s'est établi autour de 2 milliards de F CFP par an entre 2004 et 2008, sur les 53 milliards de taxes perçus à l'importation.

Son impact est vraisemblablement supérieur aux rentrées fiscales générées.

Le choix est souvent réduit à l'alternative politique de substitution des importations versus baisser le protectionnisme et stimuler les exportations.

Mais au-delà du débat autour de la TDL, la question est celle de l'efficacité des aides, de leur contribution à la création d'emploi et de la vérification de sa réalité auprès des entreprises bénéficiant du système.

Deux études récentes ont été menées sur l'impact de la TDL (SDIM et CESC) et sa pertinence dans le système économique.

Toutes les deux préconisent le maintien de la TDL comme instrument principal de protection des industries locales mais s'accordent sur le fait qu'il faut l'étudier au cas par cas, en fonction de l'importance économique et sociale que peut représenter le secteur protégé.

6.2 PREMIERES ANALYSES

6.2.1 Des forces et faiblesses du secteur

Forces

- un tissu industriel exportateur qui s'étoffe et se diversifie ;
- l'impact des entreprises industrielles sur les fournisseurs locaux de matière première ;
- l'image liée au succès international de la perle, du nono et du monoï.

Faiblesses

- l'étroitesse du marché intérieur pour atteindre des volumes de ventes critiques ;
- la rareté des formations techniques spécialisées ;
- une activité de recherche-développement quasiment absente ;
- une absence de vision stratégique et structurante commune.

6.2.2 Des menaces et opportunités du secteur

Menaces

- la concurrence grandissante des territoires insulaires du Pacifique ;
- une concentration croissante du secteur localement du double fait des mesures de protection et de la crise entraînant des situations de rente.

Opportunités

- *la demande mondiale pour des produits de qualité labellisés Made in Tahiti*
- *le développement possible du niveau général de formation grâce notamment au 0,5 % formation ;*
- *une biodiversité prometteuse sous l'angle technologique et commercial ;*
- *la création possible d'un pôle d'innovation et de compétitivité.*

Les points à retenir pour le secteur de l'industrie

- *une très forte dépendance de l'extérieur : une balance commerciale très fortement déficitaire*
- *des situations très différenciées entre les sous-secteurs industriels, mais globalement, une faible source d'emploi*
- *un secteur dominé en nombre d'entreprises par les très petites entreprises (1 à 3 salariés), mais l'essentiel du chiffre d'affaires provient des grandes entreprises*

7. LES PRODUCTIONS TOURISTIQUES

7.1 CONSTAT GENERAL : LA DEMANDE TOURISTIQUE DEPUIS 1997

7.1.1 Evolution de la fréquentation touristique

Le nombre de touristes en Polynésie française était en stagnation autour de 215 000 à l'année depuis 2003.

L'année 2008 a marqué un tournant dans la fréquentation où pour la première fois depuis 2002 (qui fait figure d'exception), le nombre de touristes est inférieur à 200 000.

Les premières tendances de l'année 2009 indiquent que cette chute de fréquentation touristique est à même d'être durable, avec - 27 % de touristes depuis le début de l'année, laissant présager une fréquentation proche de 1997.

Depuis 1999, Les Etats-Unis sont le premier marché émetteur devant la France. Ces deux marchés représentent au moins 50 % des touristes chaque année.

Le Japon se stabilise autour de 10 % ces dernières années et l'Italie et l'Australie progressent légèrement

Enfin, la Nouvelle Zélande, l'Allemagne et le Royaume-Uni restent des marchés secondaires avec moins de 5 % du marché touristique chacun.

Le tourisme terrestre se dégrade notablement, et la croissance du tourisme nautique (croisières) a permis de limiter la baisse de fréquentation globale.

Les enquêtes de satisfaction menées tous les deux ans par l'ISPF indiquent que les touristes sont très satisfaits de leur séjour en mettant en avant la beauté des paysages naturels et l'accueil, mais en signalant que la cherté de la vie est une contrainte importante.

Toutefois, un nombre important de touristes critique le manque d'activités (spectacles...), notamment nocturnes.

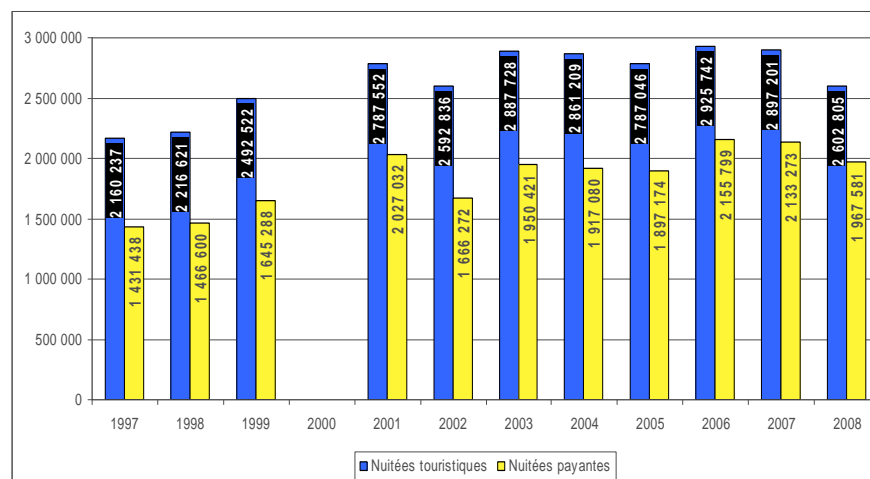
L'accent est également mis sur la mauvaise qualité de service du secteur, et sur l'attitude peu amène au contact des touristes (absence de sourire, réactivité face à la demande des clients...). Une des raisons tiendrait au fait que les employés du secteur touristique n'auraient que très peu de possibilités d'évoluer dans leur métier et de gravir des échelons

Les stratégies de promotion et de développement touristique, régulièrement critiquées, semblent inadaptées depuis une dizaine d'années, la croissance du nombre de touristes et du chiffre d'affaires étant bien inférieure à celle de la zone Pacifique et même à celle du monde.

7.1.2 Evolution des nuitées payantes et touristiques

Le nombre de nuitées touristiques est en constante augmentation jusqu'en 2001 ; il stagne ensuite entre 2,5 et 3 millions de F CFP, mais a connu deux années de recul en 2002 et en 2008.

Evolution des nuitées payantes et touristiques entre 1997 et 2008 ⁽¹⁾

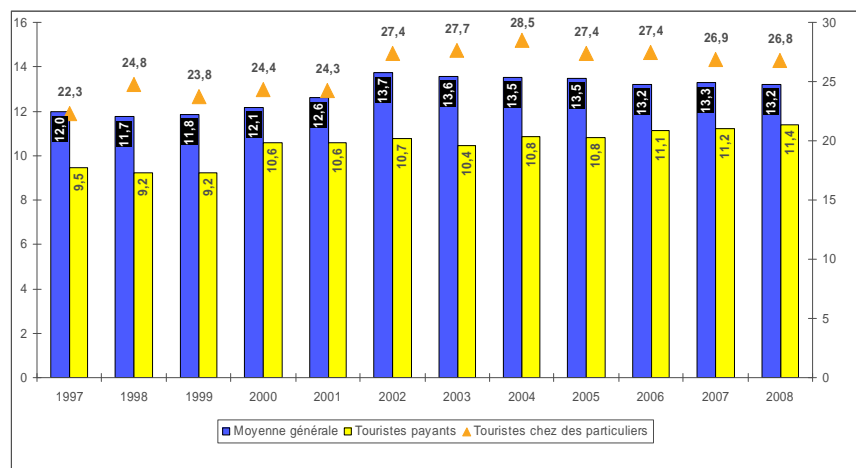


(1) Les données pour l'année 2000 ne sont pas complètes

Le nombre de nuitées payantes évolue de la même façon, cependant il représente 75 % des nuitées touristiques en 2008 pour seulement 66 % en 1997.

7.1.3 Evolution de la durée moyenne de séjour

Evolution de la durée moyenne de séjour



La durée moyenne générale de séjour augmente rapidement jusqu'en 2002 puis stagne aux alentours des 13 jours.

La durée moyenne de séjour d'un touriste à l'hôtel connaît une légère croissance depuis l'an 2000. Elle est supérieure à 11 jours pour les trois dernières années.

On distingue nettement deux grandes périodes d'évolution.

Durant la première, entre 1997 et 2001, la durée moyenne de séjour chez des particuliers ne dépasse pas les 25 jours, alors que dans la seconde qui commence en 2002, elle augmente fortement avec la baisse des nuitées payantes américaines. En 2004, elle atteint 28,5 jours, mais se situe aujourd'hui à moins de 27 jours.

7.1.4 Evolution du nombre de touristes selon leur type d'hébergement

Depuis 10 ans, la part des touristes payants est restée nettement supérieure à 80 %. Elle est de 84 % des touristes en 1997, et atteint un record de 88 % en 2008.

En 2002, on a dénombré seulement 155 156 touristes payants. Cette contre-performance s'explique par la chute du marché américain suite aux événements de septembre 2001 et surtout à l'arrêt des navires de croisières « Renaissance ».

7.1.5 Evolution du nombre de touristes selon le type de voyage

Un touriste sur cinq en moyenne visite la Polynésie à travers un circuit. Cette part de touristes a connu son meilleur résultat en 2007 avec 25,8 %, l'année la moins favorable est 2004 avec 14,9 %. Il faut souligner le lien du tourisme de circuit avec les connexions des compagnies présentes localement, et notamment Air Tahiti Nui, avec les grandes capitales du Pacifique.

7.1.6 Evolution de la desserte aérienne de la destination

La desserte aérienne de la Polynésie française est assurée par 3 faisceaux majeurs : l'Europe-côte Ouest des Etats-Unis, le Japon et la Nouvelle Zélande-Australie

L'offre en nombre de sièges a très nettement augmenté jusqu'en 2006 tandis que le nombre de passagers à l'arrivée a oscillé entre 250 000 et 360 000 personnes. Les années 2005 et 2006 montrent un Coefficient Moyen de Remplissage (CMR) en-dessous de la moyenne de la précédente décennie (inférieur à 70 %).

L'augmentation du prix du pétrole à partir de 2007 a conduit les compagnies aériennes à réduire l'offre en sièges à l'arrivée afin d'assurer des CMR stables et sans que le nombre de passagers à l'arrivée ne connaisse une baisse trop importante (-7 % en 2008).

7.2 EVOLUTION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

7.2.1 Evolution de la capacité en hébergements touristiques

Le nombre d'hôtels internationaux a peu évolué ces dernières années et se stabilise autour de 50. Néanmoins le nombre de chambres évolue davantage au gré des ouvertures, fermetures et rénovations des différentes structures hôtelières.

Les mécanismes de défiscalisation ont largement contribué à compenser les « surcoûts » de l'éloignement et ont permis le renouvellement du parc hôtelier et son léger agrandissement. En effet, le nombre de chambres hôtelières a peu évolué depuis dix ans malgré la construction de nouvelles unités, et ce en raison de la fermeture d'anciennes unités.

En ce qui concerne les Etablissements d'Hébergements chez l'Habitant (EHH), on note une augmentation globale, entre 1997 et 2008, du nombre d'établissements et d'unités, en évolution régulière jusqu'en 2003 et en ralentissement depuis.

Contrairement à l'hôtellerie internationale qui est très localisée dans les Iles de la Société, l'offre en petite hôtellerie familiale est plus diversifiée et plus équilibrée dans la répartition géographique des établissements, puisque 35 % des établissements se situent dans les Iles de la Société, 22 % dans les Tuamotu de l'ouest et 42 % dans les autres îles.

7.2.2 L'offre en navires charters

La navigation charter constitue un élément de l'offre touristique tout à fait à part qu'il convient de traiter indépendamment de la croisière. Cette activité consiste en la location d'un navire, avec ou sans équipage. L'offre en navigation charter n'est pas négligeable puisque ce secteur peut accueillir jusqu'à près de 800 passagers par jour en 2008. Cette capacité et le nombre de navires charters ont connu une forte diminution de l'ordre de 40 % depuis 2002.

Ces baisses très importantes, notamment tout dernièrement, sont en partie liées au renouvellement des flottes respectives des compagnies charters. La réception de nouveaux navires influe entre autres sur le rapport existant entre le nombre de navires et la capacité d'accueil générale.

7.2.3 L'offre en navires de croisière

L'offre en navire de croisière a énormément augmenté en dix ans. Alors que seul l'« Aranui », navire mixte, permettait le tourisme de croisière en 1997, jusqu'à 8 navires le permettent aujourd'hui avec une capacité d'accueil cumulée supérieure à 2 000 passagers. Néanmoins, l'année 2009 offre des perspectives défavorables avec le départ de navires à forte capacité (« Princess Cruises »)

La fréquentation touristique liée uniquement à la croisière est de fait en très forte diminution à hauteur de - 56,12 % soit - 7 313 croisiéristes pour les trois premiers mois de l'année 2009.

7.3 LES RETOMBÉES ECONOMIQUES DU TOURISME

7.3.1 Les recettes touristiques

L'ISPF réalise une fois tous les deux ans une enquête de dépenses touristiques auprès des touristes internationaux. Les enquêtes menées en 2001, 2003 et 2005 mettent en avant la part importante occupée par l'hôtellerie dans les recettes du tourisme international qui oscillent entre 42 et 44 milliards de F CFP, pour atteindre 47 milliards en 2007, niveau jamais atteint depuis 1999

La croisière et le commerce (entendu commerce non alimentaire) sont respectivement les deuxième et troisième plus importants bénéficiaires des recettes engendrées par le secteur touristique.

L'enquête de 2009 devrait néanmoins faire apparaître une importante baisse de recettes touristiques au vue de la chute de fréquentation touristique initiée il y a maintenant deux ans.

Part de l'activité dans les recettes touristiques

Année	Hôtellerie	Croisière	Commerce	Restaurants	Transports	Excursions	Autres
2001	41 %	14 %	5 %	12 %	9 %	7 %	12 %
2003	45 %	13 %	15 %	10 %	4 %	7 %	6 %
2005	42 %	14 %	11 %	10 %	11 %	7 %	5 %
2007	38 %	15 %	14 %	11 %	12 %	5 %	5 %

7.3.2 L'emploi touristique

Depuis le début de l'année 2008, l'ISPF édite trimestriellement un tableau de bord du tourisme dans lequel sont regroupées les données essentielles du secteur. En deux ans, le nombre d'emplois en Polynésie française, tous secteurs confondus a connu une légère hausse à hauteur de 1 %.

L'emploi touristique a lui aussi connu une augmentation de l'ordre de 1,6 %. Néanmoins, les différents mouvements sociaux qui ont eu lieu dernièrement, notamment dans l'hôtellerie, et les perspectives d'avenir peu favorables du secteur touristique, indiquent que le nombre d'emplois ne devrait que très peu évoluer et ce, malgré l'ouverture de deux grandes structures hôtelières sur Tahiti début 2009.

Evolution de l'emploi touristique par catégorie d'activité

	août-06	août-07	août-08	% août 08	Evolution sur	
					12 mois	24 mois
Hôtels et autres services d'hébergement	4 833	4 900	4 737	43,0%	-3,3%	-2,0%
Service de restauration (aliments et boissons)	1 828	1 880	1 968	17,9%	4,7%	7,7%
Service de transports de voyageurs	3 540	3 587	3 627	32,9%	1,1%	2,5%
Agences de voyage	410	410	409	3,7%	-0,2%	-0,2%
Location de matériel de transports	135	144	159	1,4%	10,4%	17,8%
Service culturels	33	39	38	0,3%	-2,6%	15,2%
Service récréatif et autres services de loisirs	70	83	87	0,8%	4,8%	24,3%
Total emploi tourisme	10 849	11 043	11 025	100%	-0,2%	1,6%
Total emploi Polynésie	67 191	69 453	67 875	-	-2,3%	1,0%
Part du tourisme dans l'emploi total	16,1%	15,9%	16,2%			

En tenant compte des emplois indirects créés par le tourisme, on peut considérer ce secteur comme un des principaux employeurs : 22 000 emplois directs et indirects dans le tourisme (prestataires de service, transports...); 4000 emplois directs dans l'hôtellerie classée.

7.4 FORMATION ET RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

La Polynésie française offre un large dispositif de formations, s'adaptant à la diversité des métiers liés au tourisme et des publics à former, et intègre la formation initiale, la formation professionnelle et la formation continue des salariés ou des prestataires.

La formation initiale sanctionnant des diplômes délivrés par l'Education Nationale propose une gamme diversifiée de formations aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, allant du C.A.P. (niveau V) à la Licence professionnelle « Hôtellerie Tourisme » (niveau II).

La formation professionnelle est coordonnée par le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (SEFI), principal opérateur public pour l'emploi et la formation professionnelle en Polynésie française.

Les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme bénéficient de programmes de formations professionnelles s'adressant principalement à des demandeurs d'emplois (actions de préformation et de qualification, formation à l'encadrement ou à la gestion des entreprises) et minoritairement à des exploitants ou personnels (formation de gérants ou de personnels de micro-entreprises).

On peut noter que l'hôtellerie internationale est très active dans le domaine de la formation professionnelle destinée à son personnel.

De nombreuses formations pratiques sont **fréquemment organisées par ces hôtels de tourisme qui emploient près de 4 700 salariés (13,5 % de l'effectif salarié de Polynésie française)**.

Des formations et examens, professionnels et non professionnels sont également mis en œuvre par le biais de l'ISPF : aux métiers de guide de randonnées et aux activités nautiques (guides lagonaires, moniteurs de plongée...).

7.5 AIDES ET SUBVENTIONS ACCORDEES

Les aides du Pays (SDT, FDA, ACDE) au cours des dix dernières années atteignent 890 millions F CFP, ajoutées à 160 millions F CFP pour celles de l'Etat (FRED).

7.6 PREMIERES ANALYSES

7.6.1 Des forces et faiblesses du secteur

Forces

- des paysages naturels enchanteurs ;
- une image mondiale d'accueil et d'hospitalité ;
- des infrastructures hôtelières modernes ;
- des structures de formation performantes ;
- un système de défiscalisation attractif.

Faiblesses

- un coût de la vie élevé ;
- une qualité de service insuffisante ;
- un rapport qualité/prix insuffisant ;
- l'éloignement des principaux marchés émetteurs et le coût afférent des transports dans le budget total des touristes.

7.6.2 Des menaces et opportunités du secteur

Menaces

- un positionnement qui a perdu de son originalité et qui subit une concurrence très forte.
- un impact fort des événements extérieurs (coût du pétrole...);
- des destinations concurrentes qui développent des stratégies commerciales originales ;
- des problèmes de foncier qui freinent le développement d'hôtels de moyenne gamme ;
- une crise économique mondiale qui met en péril à la fois le système de défiscalisation, mais également les dépenses touristiques et de consommation de luxe dans le monde ;

- une destination tributaire de la qualité de son environnement sans stratégie protectionniste en la matière et peu d'implication de la population ou des communes.

Opportunités

- des niches commerciales à développer (tourisme vert, tourisme d'affaires...);
- de nouveaux marchés à conquérir.

7.6.3 De grands enjeux du secteur

- choisir le tourisme souhaité ;
- développer les produits correspondants ;
- développer les synergies entre les secteurs ;
- améliorer le rapport qualité/prix ;
- protéger l'environnement ;
- sensibiliser la population au tourisme.

Les points à retenir pour le secteur du tourisme

- un nombre de touristes en forte baisse depuis ces dernières années
- un chiffre d'affaires global qui reste stable grâce à l'accroissement de la durée moyenne de séjour hôtelier
- un tourisme de croisière en tendance croissante ces dernières années
- des emplois nombreux mais peu attractifs financièrement
- des prix élevés et un rapport qualité/prix jugé insuffisant par les touristes
- des menaces graves sur le secteur dues à la situation financière mondiale

8. LES PRODUCTIONS DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET INTELLECTUELS

8.1 CONSTAT GENERAL

Porteurs d'identifications, de valeur et de sens, supports et facteur de « l'imaginaire collectif », les biens et services culturels (communément appelés « produits culturels ») sont également des facteurs potentiels de développement.

La préservation de la diversité culturelle (aussi importante que celle de la biodiversité selon la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO en 2005) passe donc elle aussi par le développement d'industries culturelles susceptibles de s'affirmer à l'échelle locale, régionale, voire mondiale.

Le terme « **industrie culturelle** » désigne « **l'ensemble des entreprises produisant selon des processus de production industriels permettant la reproduction, à partir d'un prototype, de biens dont l'essentiel de la valeur réside dans leurs contenus symboliques** ».

On y inclut principalement, l'édition imprimée et musicale, la production audiovisuelle et cinématographique (ou plus généralement ce qu'il est convenu d'appeler les « industries de contenu »), le multimédias, etc.

Même s'il ne résulte pas à proprement parler d'un procès industriel, on pourrait y intégrer l'artisanat d'art.

Pour l'Organisation mondiale du commerce, les industries culturelles constituent l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie et du commerce mondial, offrant aux économies en développement des perspectives commerciales nouvelles.

Plus généralement, la **production de biens ou services intellectuels** qui comprend, outre les productions multimédia ou artistiques, les formations, les services financiers, les services aux entreprises ou aux organisations (organisation de conférences, de colloques...), a l'avantage d'être qualitative.

Basée sur des processus à **forte valeur ajoutée**, la mise sur les marchés extérieurs de ces biens ou services peut se faire à des prix plus facilement justifiables.

Avec la réalisation du câble sous-marin Honotua, avec l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre TNT, le monde de l'information se réorganise si bien qu'un plus grand nombre d'entreprises auront bientôt la possibilité d'intégrer à leurs activités des outils de travail informationnels numériques et performants.

L'exportation de produits et services intellectuels s'inscrit naturellement dans cet élan technologique comme étant une filière prometteuse. Le développement de ces activités diversifiera les productions vouées à l'exportation.

8.2 LES PRODUCTIONS LOCALES

8.2.1 L'édition locale

Ce secteur comprend : 11 structures, dont 4 SARL et 7 associations ou nom propre. Son chiffre d'affaire en 2008 représentait 122 millions F.CFP pour 11 salariés.

723 titres figurent en catalogue et 38 nouvelles productions littéraires sont parues en 2008. Le chiffre d'affaires des librairies en 2008 a atteint 1 milliard de FCFP.

Le Montant des aides institutionnelles (Polynésie française et Etat) accordées à l'Association des éditeurs de Tahiti et des îles, au titre de la présence de Tahiti sur divers salons du livre, à Paris et de l'organisation de salons à Tahiti et dans les îles est minime : il varie entre 750 000 FCFP en 2001 et 12,825 millions de FCFP en 2007 avec une moyenne annuelle de 4,85 millions de FCFP sur la période 2001 à 2008.

Quelques dates sont à retenir et à mettre en perspectives avec la situation actuelle pour mesurer le développement de ce secteur particulier.

- En **1971**, la première bibliothèque publique voyait le jour à Tahiti avec la création de la Maison des jeunes - maison de la culture (MJMC). 283 m2 au sein de la MJMC étaient ainsi réservés pour les bibliothèques enfants et adultes.

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

- En 2009, soit 38 ans plus tard, la seule bibliothèque publique à Tahiti est toujours celle de la MJMC, aujourd'hui Maison de la culture après avoir été Office territorial d'action culturelle (OTAC). Elle occupe une surface de 390 m² réservés au livre, soit 100m² supplémentaires acquis tout récemment puisque les travaux d'agrandissement ne datent que de 2003.

- En 1989, l'OTAC est maître d'œuvre du **Réseau de Lecture Publique** en Polynésie Française. Cinq communes, Taravao, Raiatea, Huahine, Ua Pou et Rurutu se voient donc dotés d'une petite bibliothèque clé en main de 1 500 ouvrages. Le projet est financé par la MAFIC.

Ces bibliothèques communales n'ont en définitive fonctionné que très peu de temps. Les raisons sont diverses : absence de crédits alloués par les communes au fonctionnement de ces bibliothèques, personnels formés pour ce travail qui partent faire autre chose, absence de livres pour enfants car les crédits MAFIC sont des crédits « Culture » et non pas « Education ». Seules les bibliothèques de Ua Pou et de Taravao ont duré un peu plus longtemps grâce à des bénévoles.

- En 1991 et 1992 L'OTAC organise les « **Journées du Livre** » au mois d'octobre dans ses locaux parallèlement à la France. L'opération ne sera pas reconduite car des divergences se font sentir entre libraires et maisons de courtage ; le livre se bat et les professionnels rencontrent des difficultés.
- En 1997, organisation du premier **Festival du livre jeunesse** à la mairie de Papeete par le Comité territorial de la jeunesse (CTJ) et l'OTAC après une formation aux métiers du livre à l'OTAC financée par le CTJ. Les formateurs viennent de France et sont issus de PROMOLEJ (promotion de la lecture des jeunes). Plus de 3 500 personnes sont accueillies en 4 jours.
- En 2001, le **Ministère de la Culture alloue à la Maison de la culture une subvention annuelle de 3 000 000 F.CFP pour l'achat de livres** (renouvellement du fonds et nouveautés) qui passera par la suite à 2 500 000 F.CFP. Cette subvention sera reconduite d'année en année. Elle a été un véritable « bol d'air » pour la partie médiathèque de la Maison de la culture.
- 2001 est aussi l'année du **premier Salon du livre** dans sa nouvelle forme co-organisé par l'Association des Editeurs et la Maison de la Culture.

Au fil des ans, cette manifestation prendra de l'ampleur notamment grâce aux subventions du pays et du Centre national du livre (CNL) qui permettront de faire venir des écrivains et des illustrateurs du Pacifique et d'Europe.

Plusieurs milliers de visiteurs se rendent chaque année au Salon du Livre de Tahiti, font la connaissance d'auteurs locaux et internationaux, participent à des ateliers d'écriture, assistent à des tables rondes ou des conférences...le public est là, il apprécie les nouveautés, les rencontres et les ventes sont bonnes.

- En 2007 : Mise en place du Bibliobus par la maison de la Culture grâce à la participation financière de l'Etablissement public et administratif pour la prévention (EPAP) et du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Le bibliobus amène le livre dans les quartiers des communes et rencontre un vrai succès au point que de nombreuses écoles le réclament.

Plus de 8 000 enfants sont montés à son bord en une année

On y trouve environ 1 200 livres, tous récents et neufs, choisis pour pouvoir être lu en 2h de temps, et par des enfants non lecteurs au départ.

A la création des bibliothèques de la MJMC et ce jusque dans les années 90, les statistiques faisaient apparaître l'origine ethnique des adhérents. Cette mesure avait été mise en place au tout début afin d'avoir des informations sur les personnes qui fréquentaient les bibliothèques et sur ce qu'elles préféraient lire.

Les abonnés d'origines métropolitaine et chinoise étaient majoritaires pendant plus d'une dizaine d'années par rapport aux abonnés d'origine polynésienne. Puis cette différence a peu à peu disparu pour être tout à fait insondable depuis une dizaine d'années.

Et si l'on a longtemps dit que « les Polynésiens n'aimaient pas lire » force est de constater qu'il n'en est rien et que dès lors que l'on propose un large choix d'ouvrages de qualité, de nouveautés...dans un lieu accueillant, le public répond présent quelles que soit ses origines.

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Par ailleurs, le développement de la lecture enclenche un phénomène d'écriture et l'on constate aujourd'hui que de plus en plus d'auteurs polynésiens émergent.

De même que les Polynésiens ont aimé et ont eu besoin de se voir sur un écran de cinéma (cf. l'énorme succès de « l'Ame des Guerriers » dont l'auteur Alan Duff fut d'ailleurs l'invité star du premier Salon du livre), ils ont aimé se lire au regard du succès retentissant de la trilogie de Célestine Hitiura Vaite qui a été vendue en français (Edition AVDI) à plus de 11 000 exemplaires, sans compter bien sûr l'édition d'origine en anglais qui s'est vendue à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires.

Depuis près de 15 ans, des projets de grande médiathèque sortent des tiroirs des ministères de la culture successifs sans jamais que la moindre première pierre ne soit posée.

La bibliothèque de Bernheim à Nouméa dessert une population urbaine d'environ 100 000 habitants et compte plus de 85 000 titres (sans compter les structures satellitaires de cette bibliothèque centrale de prêt que l'on trouve dans d'autres parties de la Nouvelle Calédonie).

Si l'on considère la grande agglomération urbaine de Tahiti (de Mahina à Paea) on peut évaluer une population de 130 000 habitants et aujourd'hui la seule bibliothèque proposée au public ne compte que 25 000 titres.

Par le travail qui a été effectué depuis de nombreuses années par des personnes motivées issues de la Culture, de l'éducation ou du monde associatif, au travers de stages de formation, d'animations autour du livre (Association Polynélivre, défi lecture, concours de une, heure du conte, bibliobus...) la santé du livre et de la lecture s'est considérablement améliorée en Polynésie et l'on a œuvré notamment en direction de la jeunesse pour qu'elle acquiert un « comportement de lecteur ».

8.2.2 L'audiovisuel

En Polynésie française, à la condition de bénéficier d'un appui résolu des pouvoirs publics et de développer un partenariat intelligent avec l'Etat (et le Centre national de la cinématographie en particulier), une industrie audiovisuelle pourrait voir le jour et se développer à court terme dans trois principaux domaines.

- a) La production localement de documentaires, de courts métrages de fiction, de films d'animation et autres produits multimédias ;*
- b) La multiplication de la diffusion internationale de ces productions, notamment sur les très nombreux canaux des TIC (Technologies de l'information et de la communication), en vue de générer des flux financiers en termes d'achats de films, de droits d'auteurs, de droits dérivés et de droits de diffusion ;*
- c) L'accueil de tournages étrangers de documentaires, séries et/ou fictions télévisées, voire de films de long métrage, générateurs de dépenses locales conséquentes et d'emplois de polynésiens (techniciens, figurants, prestataires de services), à l'image du tournage récent sur Tahiti et Moorea de la fiction télévisée « Une lubie de M. Fortune » pour France 2 – Groupe France Télévision qui a généré une centaine de millions de F.CFP de dépenses locales et une soixantaine d'emplois temporaires.*

Toutefois, ici comme partout ailleurs, le respect absolu du paiement des droits d'auteurs, à commencer par les diffuseurs quels qu'ils soient, est une condition essentielle du renforcement et de l'efficacité durables des industries culturelles en général et des industries de contenu en particulier.

Par ailleurs, on peut penser que, dans le cas d'investissements importants sur certains projets (grosses coproductions par exemple), des coopérations régionales ou subrégionales se révéleront de plus en plus indispensables, contribuant ainsi à inscrire un peu plus profondément la Polynésie française dans son environnement du Grand Pacifique.

Le rapprochement, inéluctable aujourd'hui, des industries culturelles et des TIC accroît encore le processus de transformation des produits culturels en biens et services marchands profitables.

Dans ces conditions, nul doute qu'avec la connexion prochaine de la Polynésie française à « l'univers communicationnel » mondial via le câble en fibre optique à haut débit et le déploiement de la Télévision numérique terrestre (TNT), le secteur de la production audiovisuelle locale (et d'un point de vue plus général des industries de contenu) devrait être appelé à jouer un rôle économique de plus en plus prégnant, d'autant que la DPI a été chargée de restructurer la filière.

Forces

- une réelle volonté du secteur privé et de l'institutionnel de développer cette filière tenant compte de tous les avantages économiques et sociaux ;
- une filière à fort potentiel de développement avec l'arrivée du câble numérique et de la TNT ;
- une des cinq filières potentielles clairement identifiées dans l'étude liée au village de pôle de compétitivité sous l'égide du ministère en charge de l'économie numérique / DDTIC ;
- une filière particulièrement dynamique depuis ces cinq dernières années, avec le festival international du film documentaire océanien (FIFO) qui a été un vecteur essentiel de promotion internationale pour la production locale ;
- une filière bien structurée autour de 2 organisations professionnelles représentatives (l'ATPA et le SPAPF) ;
- la mise en place d'un diplôme universitaire audiovisuel (D.U) de 1^{er} cycle ;
- la création de l'Aide à la production audiovisuelle et cinématographique (APAC) en 2007, mécanisme (aléatoire) d'aide à transformer en un Fonds pérenne d'aide à la production ;
- un accord de principe avec le Centre national de la cinématographie (CNC) pour un partenariat institutionnel, afin de rendre accessible les aides du CNC aux producteurs Polynésiens ;
- un patrimoine naturel et culturel riche et attractif.

Faiblesses

- pas de schéma directeur de développement du pays pour la filière ;
- aucune mesure de préparation des professionnels de l'audiovisuel à l'arrivée du câble et de la TNT, par rapport aux opportunités de marché ;
- pour accéder aux aides du CNC, le niveau d'exigence en professionnalisme des demandeurs sera encore plus élevé, tout aussi bien en gestion administrative et financière, que sur le plan technique et artistique pourrait constituer un frein, du moins dans un premier temps ;

- pas encore réellement de politique de production à l'international visant à l'adéquation de l'offre de produits audiovisuels aux demandes des marchés, par méconnaissance du marché international faute de contacts réguliers et d'échanges suffisants ;
- isolement des grands réseaux d'appui professionnels internationaux dans ce secteur ;
- la question récurrente du (non) paiement des droits d'auteurs.

8.2.3 La musique locale

La culture musicale polynésienne est aujourd'hui marginalisée. En 10 ans seulement on assisté à :

- l'effondrement du marché du disque polynésien de 90% de 600 MF en 1998 à 60MF aujourd'hui ;
- la chute de la production musicale, de 80 productions par an en 1996, à 10 aujourd'hui ;
- la disparition des 3/4 des labels polynésiens ;
- une forte progression de la numérisation de la copie privée et inévitablement des copies illicites ;
- l'exploitation anarchique d'œuvres traditionnelles sans cadre légal de protection ;
- l'utilisation et la consommation d'un répertoire d'œuvres de plus en plus anglo-saxon ;
- la gestion catastrophique depuis plus de 15 ans de la SPACEM, pilier de l'activité de production et des droits des auteurs, démontre l'ampleur du désastre du marché. Tout le monde est perdant : pouvoirs publics, producteurs, interprètes, musiciens, auteurs, compositeurs, éditeurs, distributeurs... et petit à petit les auditeurs aussi ;
- la création est en panne et sans renouvellement, et sans volonté de préserver ce patrimoine, il disparaîtra ;
- les « Ute », les « Tarava », les « Ruau », les « Orero » sont les garants de la transmission de la langue, de l'histoire et de l'identité polynésienne.

Les points à retenir pour le secteur des biens et services culturels et intellectuels

- *l'activité artistique de la Polynésie est en crise, notre patrimoine artistique est en grand danger et risque de disparaître dans une décennie*
- *la production de contenus culturels et artistiques doit retrouver des ressources financières propres pour assurer son existence, sa professionnalisation et envisager son exportation*
- *l'apparition des nouveaux médias grâce au déploiement planétaire des TIC accélère la diffusion des œuvres. Aujourd'hui c'est le pari de l'Internet, des technologies de l'information et de la communication, et de l'internationalisation du droit d'auteur*
- *la protection juridique du patrimoine présent et futur doit être garantie et élargie*
- *un défi nouveau pour le Pays : le développement des biens et services intellectuels, notamment avec l'arrivée du câble à fibre optique Honotua, facteur de forte valeur ajoutée*

Conclusion

La Polynésie française s'avère très dépendante de l'extérieur, et ses ressources propres sont en baisse depuis le début des années 2000, bien au-delà donc des derniers événements conjoncturels. Les trois principaux secteurs contributeurs sont en crise, pour des raisons conjoncturelles (crise économique et financière mondiale, baisse des ressources halieutiques...) mais également et surtout structurelles : absence de vision stratégique à long terme, défaut d'organisation interne de certains secteurs, investissements non réfléchis, prévalence de l'intérêt immédiat au détriment du long terme...

Jusqu'ici les politiques publiques ont privilégié :

- soit l'importation à l'exception de certaines productions protégées ;
- soit la hausse des exportations, mais sans résultats notables malgré les moyens, faute d'une stratégie d'exportation plus sélective.

Les objectifs prévus en 1996 à travers les différents travaux pour assurer un doublement des ressources propres dix ans après sont loin d'avoir été atteints, quel que soit le secteur considéré : tourisme, perliculture, agriculture, pêche ou artisanat. Et les constats mondiaux actuels en matière de consommation énergétique se posent de façon particulièrement aiguë en Polynésie française, là encore particulièrement dépendante de ses approvisionnements extérieurs en hydrocarbures.

A la synthèse des éléments obtenus sur l'évolution des productions locales et à leur contribution au développement économique et endogène depuis une vingtaine d'années, et malgré l'absence cruelle de données statistiques fiables et récentes (notamment pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la perliculture et de l'artisanat), le constat d'échec est patent : il tient tout à la fois de facteurs politiques, et donc économiques et juridiques, mais aussi de facteurs sociaux et culturels induits, individuels et collectifs.

En Polynésie française, des secteurs entiers, et notamment dans l'agriculture et la pêche, voient leurs productions majoritairement destinées à l'autoconsommation et aux échanges plutôt qu'à des formes de commercialisation monétaire.

Ce phénomène constitue une ressource économique, d'appoint ou principale, non négligeable pour de nombreux ménages, parmi les plus modestes et surtout en milieu rural, et un facteur de pérennisation et de renforcement du lien social élargi au-delà du seul cercle familial et à l'échelle de tout le Pays. Avant d'être destinées à l'exportation, les productions locales servent donc en premier lieu aux populations locales.

Pour que le développement économique se fasse au bénéfice des Polynésiens, et non à ceux des seuls opérateurs commerciaux et financiers du marché tant local qu'international, il nous faut poser les questions essentielles développées dans 5 axes distincts :

- du modèle de développement économique souhaité ou souhaitable pour la population,
- des conditions nécessaires à une forme accrue d'autosuffisance alimentaire et énergétique du Pays,
- des préalables et des moyens à mettre en œuvre pour assurer le développement de l'initiative privée en matière économique, créatrice d'emplois et facteur de développement endogène,
- des actions à la fois novatrices et pragmatiques nécessaires à la promotion à l'export de nos produits et services locaux,
- du modèle de développement économique souhaité ou souhaitable pour la population.

Ces cinq axes de réflexion seront déclinés en questions plus précises. Elles guideront les travaux de l'atelier n°3 au cours des réunions prévues tout au long du mois d'août et de la première quinzaine de septembre 2009.

Les questions qu'il faut poser

Axe 1 : Quel type de développement économique souhaité, compte-tenu de nos forces et de nos faiblesses ?

Axe 2 : Comment tendre vers une moindre dépendance énergétique, notamment en matière de ressources fossiles ?

Axe 3 : Comment tendre vers une forme d'autosuffisance et quelles sont les conditions nécessaires pour le développement des ressources primaires ?

Axe 4 : Comment favoriser durablement le développement de l'esprit d'entreprise et l'initiative privée en matière de création d'activités et notamment secondaires et tertiaires ?

Axe 5 : Quelles sont les mesures à prendre pour distribuer de façon optimale les productions locales à l'export ?

Axe 1

- Comment concilier une nouvelle « philosophie du développement » fondée sur la qualité de vie pour tous et la prise en compte des réalités environnementales, économiques et socioculturelles et jusqu'où sommes-nous prêts à aller personnellement (choix et sacrifices) ?
- Comment innover et valoriser nos atouts en nous inspirant des expériences des autres et en tenant compte de nos attentes ?
- Comment répondre aux attentes extérieures et à la perception de notre image grâce aux valeurs polynésiennes ?

Axe 2

- Quelles sont les solutions alternatives et réalistes à mettre en œuvre, préservant l'environnement et en accord avec les valeurs polynésiennes ?
- Comment changer les comportements quotidiens, individuels et collectifs pour réduire notre consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz) ?
- Comment sensibiliser, éduquer et inciter la population polynésienne à s'approprier de nouveaux comportements ?

Axe 3

- Comment substituer une part plus importante de nos importations avec des produits locaux ?
- Quelles innovations promouvoir pour augmenter et diversifier les productions locales et favoriser leur commercialisation en Polynésie ?
- Pourquoi et comment promouvoir l'autoconsommation (autoproduction, dons et échanges) plutôt que la consommation de biens importés ?
- Comment sensibiliser, éduquer et inciter la population polynésienne à prendre conscience de la fragilité des ressources naturelles ?

Axe 4

- Quels sont les principaux freins aujourd'hui à la création d'entreprises et d'activités et quelles sont les nouvelles mesures à prendre pour les favoriser ?
- Comment prendre en compte les aspects culturels et éducatifs (école, famille...) pour favoriser l'esprit d'entreprise ?
- Quelles sont les actions de formation et de qualification nécessaires à mettre en œuvre de façon prioritaire (pour qui et pourquoi) ?
- Quels projets à proposer pour développer les synergies entre les différents secteurs (tourisme, artisanat, pêche, agriculture, éco-énergie, culture...) ?

Axe 5

- Compte-tenu de nos contraintes économiques, financières et environnementales, quelles sont les productions locales valorisables à l'export, et à quelles conditions ?
- Jusqu'où les pouvoirs publics doivent-ils intervenir pour organiser, réglementer et aider les exportations ?
- Quelles nouvelles idées proposer en matière de stratégie de promotion et de marketing, et d'évaluation des actions entreprises ?

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DIAGNOSTIC

- **Mme Hinano BAGNIS, consultante en économie**
- **Mme Yvette BRANDER, artisane-perlicultrice**
- **M. Raiarii CRAWFORD, agriculteur-apiculteur**
- **M. Jérémie ISART, chargé d'études dans le secteur du tourisme**
- **M Gilles TE HAU PARZY, consultant en agriculture biologique**
- **M. François PAUL-PONT, consultant en économie**
- **M. Cédric PONSONNET, chargé d'études dans le secteur de la pêche**
- **M. Mairai SUN, représentant de la CCISM**
- **M. Christophe TAUTUMAPIHAA, représentant du Ministère du Développement des Archipels**
- **M. David WARY, consultant en énergies**

The background features a white space with several green circles of varying sizes and shades. Each circle is composed of three concentric layers: a dark green outer ring, a medium green middle ring, and a light green inner circle. Thin, light green lines intersect at the centers of these circles, creating a geometric pattern. A horizontal green bar is positioned across the middle of the page, containing the text.

Orientations et propositions

SOMMAIRE

Une dépendance extérieure démesurée : une société de sur-production sans production

Axe 1 : Quel type de développement économique souhaité, compte tenu de nos forces et nos faiblesses ?

LE TYPE DE DEVELOPPEMENT SOUHAITE

LES CONDITIONS A CE NOUVEAU TYPE DE DEVELOPPEMENT

Axe 2 : Comment tendre vers une moindre dépendance énergétique, notamment en matière de ressources fossiles ?

*Favoriser la mise en place d'un bouquet énergétique
Sensibiliser, inciter et sanctionner*

Axe 3 : Comment tendre vers une forme d'autosuffisance alimentaire et quelles sont les conditions nécessaires pour le développement des ressources primaires ?

3.1 LES RESSOURCES TERRESTRES

Raisonner en termes de filière alimentaire locale

Améliorer les coûts de production

Soutenir et développer la production locale brute et transformée

Encourager la transformation des produits bruts

Former de façon approfondie sur le terrain

Améliorer l'image du produit local

Innover à partir du traditionnel

Promouvoir et éduquer

3.2 LES RESSOURCES MARINES

Délimiter les marchés propres à chaque type de navire

Encadrer et soutenir les prix

Prendre des mesures pour lutter contre la surpêche et préserver les espèces

Donner une nouvelle impulsion et ambition à l'aquaculture

Engager de nouvelles mesures dans le secteur perlicole à tous les niveaux

Axe 4 : Comment favoriser durablement le développement des initiatives privées en matière de création d'activités et notamment secondaires et tertiaires ?

Faciliter l'accès au financement bancaire

Réviser la fiscalité pour aider les entreprises

Revoir le rôle de l'administration

Combattre l'éloignement et la taille du marché

Recréer une solidarité locale

Mettre en place une politique globale d'orientation

Offrir un meilleur dispositif de formation et d'éducation

Encourager la pluriactivité et la transversalité

Axe 5 : Quelles sont les mesures à prendre pour distribuer de façon optimale les productions locales, localement comme à l'export ?

Moderniser notre secteur export

Accompagner notre secteur export

Renforcer l'action du gouvernement vers l'extérieur

Protéger et valoriser la marque « Tahiti »

Améliorer la distribution des productions locales

Conclusion

Une dépendance extérieure démesurée : une société de sur-production sans production

Le diagnostic réalisé sur la contribution des ressources locales au développement endogène de la Polynésie française pourrait se résumer en une phrase : une société très fortement dépendante de l'extérieur (taux de couverture très bas), et notamment de la métropole (part des transferts publics), avec des modes de distribution favorisant les monopoles, des modes de consommation induisant de façon massive les importations, un système de taxation bâti essentiellement sur les taxes indirectes facteur d'injustice sociale et de hausse des prix, et ce sans avoir su optimiser le secteur de l'exportation, ni protéger et assurer le développement endogène et les productions locales.

Les secteurs pouvant contribuer à l'essor des ressources locales sont tous insuffisamment développés, chacun avec leur problématique propre.

Hors coprahculture (dont l'utilité est surtout sociale en permettant de fixer les populations dans les atolls), le secteur des produits terrestres et de la pêche connaît un taux de couverture des importations par les exportations particulièrement bas, et qui continue de baisser.

C'est un secteur central pour espérer atteindre une autosuffisance alimentaire, processus complexe mais prometteur du fait de l'étendue du Territoire et de toute la diversité qu'il offre en termes de climats et de terroirs. Le secteur est porteur d'avenir, et assure déjà la majeure partie de la consommation locale des fruits et des légumes ainsi que des vivriers.

D'une façon générale, on observe des taux d'autoconsommation (autoproduction, dons et échanges) supérieurs aux taux d'achat dans les circuits dits « formels ». La Polynésie connaît également un développement récent de l'agriculture biologique qu'il s'agit de soutenir pour des raisons à la fois sanitaires et économiques.

Le secteur des productions marines est très prometteur, mais a été très difficile à valoriser. Les coûts de production sont élevés, et l'organisation du secteur (statut et couverture sociale des pêcheurs, flottille...) insatisfaisante, comme la formation et la qualification au métier. De même que le secteur précédent, un poids fort de l'autoconsommation est observable, et une préférence vers les produits locaux à accentuer. Le secteur de la perliculture, contributeur important aux exportations, est sinistré.

La surproduction s'est faite au détriment de la qualité, qui ne correspond plus aux attentes du marché, et a conduit à une baisse des prix favorable à la concentration de la production. La valeur ajoutée principale se fait à l'extérieur, la commercialisation et la promotion sont à revoir.

Le secteur des productions industrielles est relativement modeste, avec un taux de couverture très bas, et est composé d'un tissu d'entreprises très différenciées. Les contraintes propres au Pays (niveau des salaires bruts, étroitesse du marché, éloignement des centres d'approvisionnement...), ont conduit à mettre en œuvre un système protectionniste qui n'a pas toujours rempli les objectifs premiers.

Un des moyens de développement du secteur industriel est de le consacrer à la transformation de produits locaux pour améliorer l'autosuffisance alimentaire du Pays et ouvrir des marchés à l'exportation afin de contribuer à l'amortissement des investissements.

L'artisanat constitue un secteur actif, avec un savoir-faire original et de qualité, porteur de valeurs culturelles propres. Malgré sa contribution modeste au PIB, il constitue un facteur essentiel d'insertion économique et sociale de nombreuses familles, notamment dans les archipels, à travers un tissu associatif développé et dynamique. La pérennité des savoir-faire et des matières premières sont les facteurs essentiels de développement de ce secteur.

Le secteur des productions énergétiques est particulièrement déséquilibré, avec des consommations d'énergie liées aux modes de vie (électricité, carburant automobile...) qui s'accroissent à un rythme plus rapide que celui de la croissance de la population, induisant une augmentation régulière du volume importé de ressources fossiles.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

La question est celle de la politique énergétique du Pays, et des modes de comportements individuels (transport, domicile) et industriels (production d'énergie locale), ainsi que de la prise en compte des ressources propres dont dispose le Pays : soleil, vent, mer...

Le secteur du tourisme n'arrive plus à faire décoller sa fréquentation et sa contribution aux ressources propres du Pays. Considéré comme prioritaire depuis une vingtaine d'années, c'est celui qui a reçu le plus d'aides publiques. Malgré des moyens conséquents (défiscalisations, budgets publics, taxes touristiques...), le constat est celui d'un échec. Ici encore, les causes profondes sont plus structurelles que conjoncturelles : rapport qualité/prix jugé insuffisant par les touristes, emplois privés peu attractifs financièrement... La promotion et la commercialisation sont notamment à réviser, vers la promotion de marchés de niche.

Le sous-secteur des biens et services intellectuels, grâce à l'émergence de nouveaux medias, est une source de développement pour le Pays, considérée comme ressource propre puisque faisant appel à des produits à contenu « intellectuels » locaux. Edition, audiovisuel, musique et autres activités artistiques, organisation de conférences internationales, services basés sur « l'intelligence », constituent un enjeu non négligeable.

La dépendance est économique mais également sociale et culturelle : elle a favorisé pendant une quarantaine d'années la diffusion d'une nouvelle culture basée d'une part, sur la prééminence de l'économie de marché au sens classique du terme (la satisfaction générale à travers la satisfaction d'intérêts privés) et de la consommation comme mode d'affirmation de soi (concepts issus des sociétés occidentales), et d'autre part, sur les restes d'une culture traditionnelle basée sur le don et l'échange au sein d'une communauté de vie dans un environnement naturel que le reste du monde a fait mythe.

Cette culture typiquement ma'ohi s'exprime presque exclusivement aujourd'hui sous ses aspects folkloriques : spectacles de danses et de chants, de sports, toutes représentations théâtralisées d'une réalité disparue.

Les habitudes prises depuis une quarantaine d'années se sont fortement enracinées dans les esprits et les comportements, et constituent des freins à l'amélioration des conditions de vie : valorisation de l'« avoir » et du « paraître » au détriment de l'« être », individualisme grandissant...

Les aspects induits sont également bien connus et ont fait l'objet d'analyse de la part des autres ateliers : prix élevés et situations de rente économique, fortes inégalités de ressources monétaires, injustice du système de taxation favorisant les taxes indirectes (taxes sur les importations plutôt qu'impôt sur les revenus des personnes physiques), rigidité d'une administration locale pléthorique et surpayée (prime à l'éloignement élargie à la fonction publique territoriale), amoindrissement de l'esprit d'initiative et des conditions pour l'exercer, corruption et baronnie politiques...

Ces Etats Généraux de l'Outre Mer en Polynésie française ont amené les individus et les groupes qui composent la société polynésienne à se poser les questions de l'amélioration du système actuel, et surtout celle du modèle à la fois économique, social et politique qui la sous-tend. Cette question a été considérée comme primordiale par les participants aux ateliers pléniers du 24 juin et du 04 août 2009, et a traversé l'ensemble des travaux tenus entre le 05 et le 26 août, suivis par des travaux de validation entre le 01 et le 08 septembre. Elle a fait l'objet d'une des cinq questions qui ont émergé du diagnostic réalisé :

- Quel type de développement économique souhaité, compte tenu de nos forces et nos faiblesses ?
- Comment tendre vers une moindre dépendance énergétique, notamment en matière de ressources fossiles ?
- Comment tendre vers une forme d'autosuffisance alimentaire et quelles sont les conditions nécessaires pour le développement des ressources primaires ?
- Comment favoriser durablement le développement des initiatives privées en matière de création d'activités et notamment secondaires et tertiaires ?
- Quelles sont les mesures à prendre pour distribuer de façon optimale les productions locales, localement comme à l'export ?

Chacun de ces « axes de réflexion » a fait l'objet lui-même de trois à cinq questions pour guider et rythmer les débats.

Les comptes-rendus synthétisés et ordonnancés, validés par les participants aux travaux, figurent dans la suite du présent document.

Axe 1: Quel type de développement économique souhaité, compte tenu de nos forces et nos faiblesses ?

Questions posées

- *Comment concilier une nouvelle « philosophie du développement » fondée sur la qualité de vie pour tous et la prise en compte des réalités environnementales, économiques et socioculturelles et jusqu'où sommes-nous prêts à aller personnellement (choix et sacrifices) ?*
- *Comment innover et valoriser nos atouts en nous inspirant des expériences des autres et en tenant compte de nos attentes ?*
- *Comment répondre aux attentes extérieures et à la perception de notre image grâce aux valeurs polynésiennes ?*

La notion d'un développement uniquement quantitatif et de type purement économique, basé sur la croissance, reposant sur les transferts de l'Etat et sur la consommation des ménages - en supposant que la croissance crée automatiquement des emplois et de la satisfaction individuelle et collective - est dénoncée. La question du bonheur pour tous et pour chacun est réaffirmée, au-delà de la seule prise en compte de l'évolution quantitative des grands agrégats économiques.

Ce développement doit mieux **prendre en compte l'individu** (qui demande à conserver sa dignité et ne plus se sentir assisté) pour lui offrir une meilleure qualité de vie tout en tenant compte des **spécificités de chacun des archipels**, et être accompagné d'une **décroissance sélective** de Tahiti vers les autres îles, pour :

- un développement **économiquement et socialement efficace** tout en étant soutenable pour l'environnement et qui soit au profit des Polynésiens.
- un développement qui doit donner **une place à chacun** dans la société en lui assurant une **activité** (le terme « emploi » étant lié à la notion de salaire, il ne prend pas en compte toute la partie de la population qui a une occupation non salariée), un **logement** (pour préserver une cohésion et une vie familiale), une **terre** (pour assurer un minimum d'autosuffisance), **l'éducation** (qui inclut la transmission des valeurs traditionnelles) et la **santé** (notamment en matière de maladies non transmissibles liées aux modes de vie). Cela constitue les domaines prioritaires sur lesquels la société doit se concentrer pour les deux prochaines décennies.
- un développement qui doit être **conçu avec les professionnels** (nécessité de fédérer les forces professionnelles) et le **tissu associatif** car on constate un réel écart entre la réalité et les décisions prises.

La capacité d'adaptation des politiques, tant institutionnelles que d'entreprises, doit être prouvée par le passage d'un développement à court terme (échéances électorales) à un **développement sur le long terme** (l'unité devrait être la génération, c'est-à-dire 20 à 25 ans).



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Celui-ci doit mettre en avant le concept de **solidarité** : solidarité économique entre les différents contributeurs à la création de richesses, solidarité sociale entre les différents groupes de la société polynésienne (notamment les plus démunis, et les professionnels), et solidarité vis-à-vis de la protection et de la pérennisation de notre environnement naturel. La solidarité est ainsi opposée à l'individualisme, valeur instaurée par l'économie libérale, et dont le principe s'avère une réalité dans la société polynésienne contemporaine (modes de vie, répartition des richesses, appréhension du social, comportements politiques...).

Ce nouveau type de développement doit tenir compte des **caractéristiques** de la société polynésienne, de ses **atouts** et de ses **points faibles**.

Les questions du **respect** des individus et des **valeurs** polynésiennes traditionnelles, définies comme l'hospitalité et le partage, le respect de l'autre, les dons et les échanges, sont ainsi mises en avant. Certaines activités, particulièrement l'agriculture, véhiculent les valeurs traditionnelles qui correspondent à des comportements culturels. De même, la notion forte de « rahui » qui a été évoquée est aujourd'hui mise à mal : face à une population en constante augmentation qu'il est nécessaire de nourrir, l'appât du gain, la perte des valeurs traditionnelles, etc., les interdictions ne peuvent être respectées et les méthodes et moyens consacrés à la préservation des ressources doivent être repensés.

La **famille** est réaffirmée comme le premier lieu d'éducation à ces valeurs et le pilier de la société qui entretient et véhicule ces valeurs. Elle est perçue comme oubliée par le politique dans ses décisions et sa perception du développement.

L'importance des **activités collectives** prônées à travers le tissu **associatif** ou le système des **coopératives** de production, ainsi que la **pluriactivité** sont également réaffirmées. Ce sont des notions fortes dans les archipels éloignés et dans certains districts des Iles du Vent, où elles permettent aux individus de subvenir convenablement à leurs besoins élémentaires et contribuent à y maintenir la cohésion sociale, culturelle et économique, donc à éviter la « désertification » des îles.

La question des nécessaires **sacrifices** à un développement plus mesuré, sinon décroissant dans certains domaines (automobile, énergie...), est soulevée, ainsi que les moyens à mettre en œuvre (sensibilisation, éducation, vertu de l'exemple...).

De même, la notion de **dignité individuelle et collective** est mise en avant, à l'encontre du sentiment ou du système d'assistanat.

L'éloignement est considéré comme une faiblesse (tarif de fret), mais peut devenir un atout notamment pour le tourisme (à l'écart du monde). On doit profiter de cet éloignement qui permet d'avoir des environnements diversifiés pour produire ou développer des produits différents et spécifiques à chaque archipel sinon à chaque île.

Le respect des individus et des **valeurs** polynésiennes doit également être considéré comme une opportunité pour privilégier une vie traditionnelle tout en créant des centres de vie culturels.

« La problématique de la Polynésie est d'entrer dans la mondialisation sans perdre son âme » (D. Wolton). Comment alors assimiler les éléments du monde occidental sans renier sa propre culture ? Pour faire face à des bouleversements potentiels dans nos modes de vie, nous devons relever la très forte **capacité d'adaptation aux changements des Polynésiens** à condition d'être **accompagnés** (exemple de la mise en place des normes qualités de l'usine de jus de fruits de Moorea qui a acquis l'adhésion et la participation des employés).

LE TYPE DE DEVELOPPEMENT SOUHAITE

Trois **types de développement économique** sont évoqués :

- un développement quantitatif, centré sur la seule notion de **croissance** économique, qui a été le modèle suivi par les pouvoirs publics locaux depuis une quarantaine d'années ;
- un développement plus mesuré, de type **développement durable**, prenant en compte outre les aspects strictement économiques (PIB, taux de croissance...) des facteurs plus qualitatifs : équité et solidarité sociales, prise en compte plus forte des spécificités par archipel, respect et renouvellement de l'environnement naturel à travers les activités (agriculture, pêche, tourisme...);
- une **décroissance sélective**, centrée sur quelques facteurs choisis, avec un rééquilibrage de Tahiti vers les archipels éloignés (favoriser la création d'activités pour y fixer les populations).



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Le premier, de type « croissance pure », est rejeté par tous les participants, qui s'accordent à penser que le Pays doit désormais s'engager dans un développement plus mesuré, et décroissant en matière de certains types de consommation (automobile, biens d'équipement...).

Pour guider et orienter ce nouveau type de développement, des **priorités** sont mises en avant par les participants :

- **l'emploi**, salarié ou indépendant, considéré comme la priorité première à court terme, et de laquelle découleront les priorités suivantes. Les conditions liées à son développement, et notamment les questions de la formation, de la qualification et de l'esprit d'initiative en matière de création d'activités, sont ainsi jugées essentielles.
- le **logement**, **l'éducation** et la **santé**, qui paraissent optimaux lorsque la première condition est correctement remplie et vécue par les ménages, et sont considérés comme des priorités de court et moyen terme.

Pour assurer la **mise en œuvre** de ce nouveau type de développement souhaité, il convient au préalable, et d'une façon commune à l'ensemble de la société polynésienne, de :

- formaliser des objectifs communs ou « valeurs partagées » ;
- définir des stratégies et des moyens d'action pour atteindre ces objectifs ;
- procéder régulièrement à des évaluations indépendantes, à partir de la mise en place d'indicateurs de suivi de « développement endogène » et de « bonheur social ».

Si les deux premiers points peuvent être considérés comme du ressort des Etats Généraux (quoique la question de la définition et de la mise en œuvre des actions semblent plus être du ressort des décideurs politiques et économiques), le troisième point (évaluation) sort du strict cadre des présents travaux.

La question de l'évolution du **mode de gouvernance**, à la fois politique et économique, liée à ce passage à un nouveau type de développement, est jugée très importante.

Mais l'évolution nécessaire des comportements n'est pas du seul ressort des politiques. Il concerne ainsi **trois types d'acteurs principaux** dont la responsabilité doit être assumée et partagée :

- les **décideurs** politiques et économiques (question de l'emploi, gestion des flux et des ressources), mais également l'administration, qui créent et régissent les conditions d'application des valeurs choisies en accompagnant les administrés sans se substituer aux initiatives privées (question de l'inertie des comportements et de la lourdeur des processus administratifs, souvent ressentie comme un réel frein au développement du secteur privé) ;
- les **corps intermédiaires**, constitués en premier lieu par la famille, centre d'éducation et de socialisation, mais aussi les associations (y compris religieuses), les syndicats... ;
- les **individus** eux-mêmes, soit l'ensemble des citoyens résidant en Polynésie française. Le défaut de motivation des Polynésiens pour entreprendre est un fait et l'esprit de création est à promouvoir par une éducation adaptée pour créer des citoyens développeurs. Par conséquent, ne doit-on pas inculquer dès le plus jeune âge l'éducation financière populaire et l'émancipation de la personnalité ?

Les attitudes et comportements de ces trois types d'acteurs doivent donc évoluer en parallèle et en concertation pour une application possible des conditions d'un nouveau type de développement.

Les **secteurs d'activités** qui doivent être jugés prioritaires dans le cadre de ce nouveau développement sont des secteurs de deux types : « historiques » et « nouveaux ».

Les secteurs « **historiques** », sont l'agriculture, la pêche, la perliculture, l'artisanat, l'industrie et le tourisme.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Le secteur primaire permet la préservation de la stabilité sociale, culturelle et économique, et joue un rôle important en matière environnementale (préservation des paysages) et d'aménagement du territoire (fonction essentielle du soutien à la production de coprah). Ces activités ont la capacité de générer des produits de base mais également des produits nouveaux (notamment agroalimentaires et cosmétologiques) à condition qu'ils soient accompagnés en termes de recherche et de développement. Les programmes agricoles doivent avoir pour objectif à court terme **la souveraineté alimentaire** (différente de la notion globale « d'autosuffisance alimentaire » qui est un objectif à long terme du fait des bouleversements profonds dans nos habitudes) qui vise à nourrir la population. A cet effet, celle-ci doit accepter des sacrifices, entendus comme « facteurs de sacré » et visant à redonner du sens à nos comportements, et se contraindre à maîtriser son mode d'alimentation (donner plus d'importance aux productions locales notamment vivrières et fruitières).

Le secteur du tourisme est celui qui a le plus coûté en Polynésie en termes d'aides. Pour le nombre d'emplois directs comme indirects (notamment dans les îles) qu'il génère et les potentialités non exploitées qu'il présente, il est considéré comme un des secteurs à conserver dans nos priorités, en définissant toutefois des « niches de marché » clairement identifiées et dotées de stratégies d'action réfléchies.

Les secteurs « **nouveaux** » sont issus des récentes évolutions économiques et technologiques mondiales : les nouvelles technologies liées à l'information et à la communication et notamment liées aux activités de type intellectuel, l'agriculture raisonnée et surtout l'agriculture biologique (avec un objectif affirmé de labellisation et de certification des produits), l'aquaculture, les énergies renouvelables... sont des secteurs sur lesquels il convient d'investir.

Ces secteurs doivent bénéficier de **mesures de soutien** raisonnées, ponctuelles et dégressives dans le temps, pour pouvoir produire et créer de l'activité garante de la stabilité sociale.

Pour une meilleure appréhension de ces secteurs, il convient de raisonner en termes de **filière** (de la production à la commercialisation en passant par l'accompagnement formateur), pour tenir compte de la formation des **prix** propres à chaque secteur et des processus de **commercialisation** jugés souvent imparfaits aujourd'hui dans le domaine agroalimentaire.

LES CONDITIONS A CE NOUVEAU TYPE DE DEVELOPPEMENT SOUHAITE

Une des **conditions** de valorisation de nos atouts est la mise en avant de la **qualité**, à la fois des produits et services proposés (qualité de fabrication), de l'organisation et des conditions d'application sociale et environnementale (en matière d'utilisation d'énergie et de production de déchets et de pollution).

Les questions de la **recherche** et du **développement**, et de leur financement, sont ainsi posées comme importantes. Il paraît essentiel que des **aides** soient apportées, par l'Etat, le Pays, ou à travers d'institutions et de coopérations multinationales, pour préparer l'avenir. La question de travaux en réseau est évoquée, et notamment à travers des plates-formes technologiques ou pôles de compétitivité.

Il est alors primordial que les professionnels locaux se **fédèrent** pour travailler ensemble sur des valeurs communes, et développent parmi la société **l'esprit d'initiative** pour la mise en œuvre de solutions et d'activités nouvelles.

A la notion d'autosuffisance alimentaire, dont l'objectif s'avère constituer un horizon à long terme, les participants préfèrent mettre en avant sur le court terme le concept de « **souveraineté alimentaire** », qui implique une plus grande maîtrise de la disponibilité et diversité alimentaire offerte aux citoyens de Polynésie, et basée sur un principe volontaire et éducatif.

Cette politique volontariste doit ainsi viser à **protéger les productions de ressources locales et les processus de transformation** de ces ressources, par un système de **fiscalité** adapté et dégressif dans le temps.

Ce système fiscal doit être bâti au service du développement économique et social, et non en fonction de considérations uniquement financières pour le Pays (apport de ressources financières). Il est ainsi envisagé de **revoir entièrement le mode de fiscalité** actuel pour abaisser le niveau global des taxes indirectes (taxes à l'importation notamment) et augmenter notablement le niveau des **impôts directs** (par la mise en place nécessaire d'un impôt sur le revenu des personnes physiques qui aille plus loin que l'actuelle contribution sociale territoriale (CST) à l'assiette limitée et plafonnée).



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

L'accent est mis sur l'importance de **préserver, de favoriser et d'accompagner les pratiques d'autoproduction et d'autoconsommation alimentaire**, très développées localement et facteur d'insertion à la fois économique, sociale et environnementale.

Réaffirmant l'importance des **valeurs et objectifs communs** que doit se choisir l'ensemble des citoyens, il paraît ensuite important de les **décliner** pour orienter l'**image** que possède la Polynésie française à l'extérieur, et notamment en matière de tourisme : dépasser l'image du lagon et de la vahine pour mettre en avant les valeurs (hospitalité, partage...), les cultures (par archipel) et les produits polynésiens, des caractéristiques propres à la Polynésie que le visiteur ne trouvera pas dans une autre destination, qui elle offre un rapport qualité/prix plus intéressant que le nôtre.

La question du type de tourisme et de l'image « voulue » de la Polynésie reste ouverte, et sera complétée dans des ateliers ultérieurs. Il est déjà évoqué, outre les points précédents, de mettre en avant l'idée de sécurité de la destination (« un havre de paix ») en matière de délinquance, de violence ou de situation sanitaire.

La notion d'**évaluation** des politiques, des programmes et des actions engagées et de leur communication publique est ainsi réaffirmée comme essentielle.

Ces changements souhaités et préconisés peuvent-ils être concrétisés sans **sacrifices** ? C'est-à-dire en s'attachant à des valeurs différentes de celles auxquelles nous sommes habitués et qui finalement sont « confortables » bien qu'illusoire, comme de ne pas disposer de tous les produits notamment alimentaires quelle que soit la saison (sans trouver de compensation), et de ne pas tout avoir à « portée de main » et de renoncer à certaines importations qui peuvent être remplacées par une production locale ? Chacun est-il prêt à faire le sacrifice de l'assistanat qui ôte toute dignité à l'homme et qui fait de lui un « **suiveur** » et non « **un créateur** », pour redonner du sens à nos comportements de consommateurs et de citoyens ?

Axe 2 : Comment tendre vers une moindre dépendance énergétique, notamment en matière de ressources fossiles ?

Questions posées

- Quelles sont les solutions alternatives et réalistes à mettre en œuvre, préservant l'environnement et en accord avec les valeurs polynésiennes ?
- Comment changer les comportements quotidiens, individuels et collectifs pour réduire notre consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz) ?
- Comment sensibiliser, éduquer et inciter la population polynésienne à s'approprier de nouveaux comportements ?

Le Pays ne possède pas de ressources énergétiques fossiles (pétrole et dérivés, gaz), mais dispose d'un **environnement géographique** remarquable, par sa **surface marine** (comparable à celle de l'Europe) et la présence d'un **régime de vents** tout au long de l'année.

Favoriser la mise en place d'un bouquet énergétique

Le constat essentiel est celui de l'**absence de stratégie énergétique** de la part du Pays depuis une vingtaine d'années. La question centrale est celle de l'**engagement** et la **volonté** de la classe politique en la matière. Se pose ainsi la question du bien-fondé de la **situation monopolistique** de la production énergétique en Polynésie française (influence sur le politique, déficit de maîtrise des prix...), et de la nécessaire mise en œuvre et promotion d'une **diversité concurrentielle**, pour laquelle nous ne disposons pourtant pas d'éléments techniques suffisants ni de recul pour effectuer des choix précis, situation qui favorise le lobbying.

Émerge ainsi la notion déclarée essentielle de « **bouquet énergétique** », notamment pour Tahiti et Moorea qui concentrent 75 % de la population du Pays. Mais la logique voudrait qu'au niveau du Pays, un schéma directeur soit défini (qui n'existe pas à ce jour) et que le personnel politique fasse preuve d'une réelle volonté d'avoir recours aux énergies renouvelables en s'engageant et en proposant des actions concrètes : l'objectif récent de production de 50 % d'énergie renouvelable en 2020 est louable ; cependant, outre la mise en place récente des mesures de rachat de l'électricité photovoltaïque dans des conditions toutefois inférieures à celles de la France métropolitaine, aucune autre action n'est proposée. Les participants ont souhaité procéder à un recensement **des solutions alternatives** à l'utilisation de ressources d'origine fossile, en tenant compte de l'augmentation inéluctable du coût de ces dernières et de certains facteurs (économiques, environnementaux, socioculturels, efficacité énergétique, et degré et rapidité d'application) :

- **l'hydraulique** a le mérite d'exister déjà dans le Pays (Tahiti et les Marquises notamment), et recèle des potentialités et des marges de progrès dans les îles hautes (et notamment Tahiti, Nuku Hiva) applicables à court terme.

Le coût de l'énergie produite est dépendant de celui des équipements et de la durée d'amortissement de ces derniers. Actuellement, au vu des cours mondiaux du pétrole et du délai de retour sur investissement (40 à 45 ans, ce qui correspond à la durée des concessions) qui nécessite une sécurité dans le temps pour le constructeur et gestionnaire, le coût de production de l'hydroélectricité est moins élevé que celui de l'électricité thermique.

Les occupations de terres liées à la mise en place des barrages et à leur exploitation, doublées de modifications environnementales et écologiques importantes, sont des expériences traumatisantes pour les populations. L'expérience de la Papenoo a conduit à un moratoire sur la construction de barrages dans les années 1980-90.

Aujourd'hui plusieurs projets sont à l'étude notamment à Tahiti et aux îles Marquises. Une contrainte au développement de ce mode de production énergétique est la disponibilité du foncier : une des solutions préconisées pourrait être d'associer les propriétaires fonciers à l'actionnariat ou aux bénéfices d'un tel investissement. Dans ce domaine, la Polynésie possède déjà une expérience non négligeable et est en mesure de ne pas reproduire les erreurs du passé.

- **le solaire** a également le mérite d'exister déjà dans le Pays, mais dans des proportions très faibles comparées à d'autres territoires d'outre-mer (à la Réunion, l'énergie tirée du solaire constitue 30 % des consommations électriques totales) alors que la Polynésie disposait d'une avance confortable en terme de connaissance technique éprouvée dans ce domaine et servait même de laboratoire pour le reste du monde. La durée de vie du matériel (panneaux solaires) est aujourd'hui de 25 ans et le retour sur investissement est estimé à environ 5 ans pour les industriels, dans les conditions de rachat annoncées.
- Le potentiel de développement est important, et constituerait un mode d'autonomisation énergétique des populations. Des actions peuvent être mises rapidement en œuvre par le gouvernement pour développer cette source d'énergie à travers la Polynésie, notamment à travers son programme de construction de logements sociaux.
- la production d'énergie liée à la **mer** est largement évoquée, mais des solutions semblent applicables à des termes temporels différents. Compte tenu de l'étendue maritime de la Polynésie, celle-ci possède un réel potentiel pour développer des carburants à base d'algues qui serait une production purement locale (à l'échelle du Pays comme au niveau des îles) ayant l'avantage de présenter un bilan carbone neutre.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

- **L'énergie thermique** tirée des fonds océaniques est déjà utilisée, notamment pour la climatisation de certains hôtels récemment créés localement (à Bora Bora).
- Cette solution semble apporter entière satisfaction en termes d'efficacité et d'écologie tout en donnant à la structure touristique ayant investi dans cette méthode un « label » de qualité environnemental supplémentaire. L'exploitation des eaux de profondeurs pourrait en outre susciter la création de nouveaux produits : eau en bouteille riches en oligoéléments, cosmétiques...
- La production d'énergie à partir de procédés d'**algocarburants** semble également prometteuse, même si elle en est encore au stade de la recherche, s'appuie sur les ressources locales et s'avère avantageuse sur le plan environnemental.

Des études économiques et techniques convaincantes ont été réalisées dans plusieurs pays. Il s'agit d'un végétal dont les rendements en huile sont plus élevés que les oléagineux terrestres, coprah compris. Au niveau local, il conviendrait alors de définir l'espèce ou les espèces d'algue(s) autochtone(s) présentant les qualités recherchées économiques et d'adaptabilité les plus intéressantes.

Leur culture ne présenterait pas de risques au niveau environnemental, s'agissant d'espèces autochtones pour lesquelles l'équilibre écologique serait maintenu naturellement par la consommation des « surplus » par les poissons qui en sont friands. Par ailleurs, les résidus végétaux issus de l'extraction des composantes nécessaires à la production de carburants, sont exploitables sous forme de tourteaux destinés à l'alimentation des animaux.

- La production d'**énergie houlomotrice** est également évoquée, en s'appuyant sur le projet déjà élaboré sur la commune de Papara. Des questions se posent encore (notamment la puissance produite et l'impact sur le récif), mais son appréhension par les populations locales serait bonne. Des recherches complémentaires doivent encore être menées, pour une application possible à court terme (cinq ans).

Ces mesures, si elles étaient appliquées, pourrait servir d'arguments marketing et commerciaux pour la promotion du Pays à l'extérieur et notamment dans le secteur touristique.

D'autres solutions sont également évoquées, mais qui ne font pas l'unanimité :

- l'énergie tirée de la **biomasse** et des **déchets**, ainsi que la production d'hydrogène, **l'énergie dendrothermique**, tirée de la combustion de végétaux, pourraient aussi être développés à partir des déchets de bois et notamment de cocotier et de jardinage.
- l'énergie éolienne, qui fonctionne déjà en certains points du Pays (Marquises) et qui pourrait être développée à court terme (à Tahiti et aux Tuamotu notamment), mais qui aurait l'inconvénient de constituer une gêne visuelle pour les riverains (à vérifier) et potentiellement les touristes. Une solution pourrait être d'installer ces éoliennes sur des plates-formes de production off shore sans dégradations visuelles et de les utiliser pour l'exploitation des nodules poly métalliques. Pour le particulier, il s'agit d'une solution non adaptable à toute la Polynésie compte tenu de l'irrégularité des vents (irrégularité en force et en disponibilité). Cependant, une partie de ce défaut peut être corrigée par l'utilisation d'éoliennes de seconde génération de taille réduite et démarrant avec une puissance de vent plus faible que celle nécessaire aux équipements plus anciens.

Malgré le panel de solutions possibles dont la plupart s'avère onéreuse donc économiquement discutable, une orientation vers un « **bouquet énergétique** » (adaptation des possibilités selon les lieux et la demande) doit être retenue afin de ne pas dépendre d'un seul type d'énergie, cela, tout en privilégiant les énergies tirées de l'océan. L'étendue dont nous disposons doit être considérée comme un atout à exploiter grâce notamment à l'appui de l'IFREMER.

Nous devons nous atteler à améliorer les techniques pour lesquelles nous avons des connaissances et une expérience (solaire, éolien, hydraulique) et nous donner les moyens d'effectuer des recherches dans les domaines qui nous intéressent (l'énergie houlomotrice, thermie des océans, algoculture...).



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Il conviendrait également d'être attentif à ce qui se passe ailleurs pour en tirer les meilleures méthodes applicables dans le milieu polynésien en tenant compte de ses spécificités environnementales et socioculturelles car généralement, nous disposons de données relevées à partir d'installations faites dans des milieux différents de la Polynésie qu'il est nécessaire d'adapter car nous ne devons pas nous contenter d'équivalents.

Les politiques contractuelles sont alors à encourager notamment par le biais de conventions cadres relatives aux énergies renouvelables entre le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer métropolitain et le ministère de l'environnement local.

Toutes les solutions alternatives faisant appel à des équipements d'origine industrielle restent potentiellement polluantes. Nos choix doivent alors être faits en fonction des **bilans carbone**s qui doivent être les plus favorables possibles à la préservation de l'environnement. Toute solution alternative adoptée avec bon sens ne pourra que contribuer à l'amélioration de **l'image de la Polynésie** en terme touristique tout en créant des emplois, et à la positionner comme **pionnière** en matière de développement d'énergies alternatives aux hydrocarbures et dérivés.

Si des solutions alternatives sont multiples, se pose la question de la possibilité de leur mise en place sans le concours du concessionnaire d'électricité qui possède un monopole de production et de distribution (70 ans). Cette situation, si elle est confirmée, contribuera à annihiler toute velléité ou initiative de changement. Cependant, n'est-il pas envisageable de mettre en place une **convention entre l'AFD et l'EDT** destinée à orienter la **politique énergétique vers les énergies renouvelables** ?

L'accord se faisant sur la nécessaire **réduction de notre consommation énergétique**, l'accent est mis sur une **démarche** qui impliquerait :

- la **modification des comportements** individuels et collectifs, la remise en question de nos comportements énergivores actuels dans un monde d'hyperconsommation est unanime. Leur changement vers un comportement citoyen indispensable et la mise en avant de l'intérêt général passe inévitablement par la sensibilisation de la population aux conséquences de leurs actes et des enjeux énergétiques et environnementaux auxquels nous serons confrontés.

- la **recherche des « gisements énergétiques »** en tendant vers une meilleure efficacité énergétique tant au niveau des particuliers (comportements domestiques et automobiles) que des entreprises et des administrations (mise en place d'un Monsieur ou Madame Qualité Energie dans chaque entreprise et administration) : l'enjeu serait ainsi de se concentrer sur le « kWh économisé »,
- la **mise en place de solutions alternatives**, par exemple, en développant - avec le concours de la caisse de dépôts et consignation, dans la limite de ses compétences - les transports en commun, terrestres et lagunaires à Tahiti et Moorea et en multipliant les parkings-relais, en développant les transports maritimes inter-îles au détriment de l'avion, en promouvant l'utilisation de l'huile de coprah dans un certain nombre de sites industriels, en interdisant à la vente les ampoules à incandescence...
- Dans un tout autre domaine, le développement local de nos productions et particulièrement de celles issues de l'élevage dans le but de réduire la dépendance du Pays en protéines d'origine animale importées et, par conséquent, celle de l'énergie pour leur transport international.

Sensibiliser, inciter et sanctionner

Des actions profondes et pérennes de **sensibilisation** et d'**éducation** des différents publics (jeunes, parents, employés, communes, associations...) au coût que représente pour la collectivité l'utilisation croissante des énergies fossiles, et à la primauté de l'intérêt général sur les seules satisfactions individuelles, paraissent primordiales si l'on considère le coût que représente pour la collectivité l'utilisation croissante des énergies fossiles. Une **stratégie de communication** multi-canaux semble ainsi devoir être mise en œuvre pour mettre en avant messages et « petits comportements » du quotidien (éteindre les lumières des pièces non occupées, ne pas laisser tourner le moteur et la climatisation des véhicules à l'arrêt, ne pas prendre de véhicule pour des trajets inférieurs à 500 mètres...) par l'utilisation de références parlantes pour le citoyen (ex : économie de 1 \$ / jour dans les pays anglo-saxons), véhiculées par les médias et relayées par les communes et les associations.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Des **mesures incitatives** aux comportements citoyens : celles-ci doivent être suffisamment attrayantes pour susciter l'adhésion des citoyens. Des mesures pour favoriser l'achat de moyens de locomotion écologiques (détaxation voire versement d'aides à l'achat de vélos ou voitures les moins polluantes et peu consommatrices en énergies...), de matériel de production d'énergie renouvelable notamment solaire (proposer une aide à l'achat et à l'installation d'équipements à tout demandeur de permis de construire) sont des solutions envisageables.

Au-delà de ces actions de **sensibilisation**, il paraît également nécessaire de **réprimer** les comportements inadéquats pour une rapide évolution des comportements à court terme, et de **taxer** de façon plus importante la consommation excessive de carburants fossiles, en fonction de leur niveau de consommation et de pollution. Mais le problème de la volonté et du courage politique est soulevé, la réprimande ou l'interdiction n'étant pas considérée comme payante électoralement. Des mesures nouvelles et radicales sont inévitables telles que supprimer la défiscalisation de plein droit dans le domaine des transports, imposer lourdement les achats **voire** - à l'instar de certaines îles du Pacifique - **interdire les 4x4** qui sont responsables de 50 % des volumes consommés par les transports (ce type de véhicule demeure toutefois indispensable à certaines activités), éteindre les éclairages collectifs à partir de certaines heures ou quand ils ne sont plus utiles, etc. Des **mesures d'interdiction** pourraient toucher les produits dont on ne souhaite pas l'utilisation dans le Pays (ampoule à incandescence en Europe). Les interdictions doivent cependant être accompagnées de solutions de rechange.

Une autre forme d'action peut être l'**incitation fiscale**, à l'instar des ampoules dites « de basse consommation » devenues produits de première nécessité (PPN¹) en 2008. On pourrait envisager la réduction voire la suppression des taxes d'importation sur les bicyclettes, les véhicules électriques ou à moteur hybride, et d'une façon générale, de mettre en place toute mesure permettant de favoriser l'utilisation de sources énergétiques alternatives (panneaux solaires, éoliennes...).

¹Les produits de première nécessité (PPN) dont la liste est définie par arrêté en Conseil des ministres sont exonérés de droits et taxes à l'importation et de TVA en régime intérieur. Leur fret inter îles est pris en charge par le budget du Pays et leur marge globale de commercialisation réglementée.

L'**incitation technique** (créer des couloirs réservés à la circulation des véhicules de transport en commun, créer des pistes cyclables tout autour de Tahiti et Moorea, organiser le co-voiturage...) doit aussi faire l'objet de toute l'attention des décideurs.

Le politique tient un rôle important dans le changement des comportements. Il doit faire preuve de son implication en décidant de la **mise en place d'infrastructures** incitant le citoyen à délaisser son véhicule personnel pour se déplacer en utilisant des moyens de transport écologiquement acceptables. Pour ce faire, des actions telles que la généralisation de **trottoirs** praticables par les piétons ou l'aménagement des **pistes cyclables** sûres ou encore la création des **réseaux de transports en commun terrestres comme marins** dignes de ce nom et accompagnés d'infrastructures adaptées (couloirs réservés aux bus, arrêts adaptés et respectés, réalisations de structure d'embarquement et de débarquement autour de l'île et plus particulièrement aux points importants de destination à Papeete...) devraient être rapidement mises en œuvre.

La mise en place de **rotations maritimes inter îles** conduirait non seulement à la réalisation d'économies d'échelle dans le domaine énergétique par un recours moindre aux avions mais également à la réduction du coût de déplacement des populations et des touristes réduisant ainsi le coût de la « destination Polynésie ».

Le développement du **covoiturage** est également une mesure considérée comme susceptible de contribuer à la réduction de notre consommation d'énergies fossiles.

A tous les niveaux de la société (entreprises, collectivités publiques, individus...), une démarche qualitative pour **économiser l'énergie** et l'utiliser de manière plus efficace doit être pensée et mise en place.

Les changements doivent également être effectifs dans les entreprises et plus particulièrement l'administration. Elles devraient être soumises à des obligations de résultats par la mise en place d'un **plan prévisionnel de consommation d'énergie** suivi d'un bilan à échéance d'une période donnée. Les situations de non résultats doivent alors être expliquées et accompagnées de mesures pour atteindre les objectifs fixés.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

La **vertu de l'exemple** paraît ainsi essentielle : les collectivités (communes) et institutions du Pays (présidence, ministères, assemblée, CESC...), sans oublier les services de l'Etat, doivent se doter au plus vite d'un parc de véhicules entièrement électriques, avec une obligation de résultats à court terme sur le remplacement complet du parc et développer l'utilisation d'une énergie renouvelable dont le solaire dans l'ensemble de leurs bâtiments administratifs.

Même si l'intégration de nouvelles attitudes et de comportements ne se fait pas à l'échelle inférieure à une **génération**, soit une vingtaine d'années, il est urgent de prévoir et mettre en place les mesures conduisant à **court terme** à une réduction conséquente de la consommation d'énergie non renouvelable sur l'ensemble du Pays.

Axe 3 : Comment tendre vers une forme d'autosuffisance alimentaire et quelles sont les conditions nécessaires pour le développement des ressources primaires ?

Questions posées

- Comment substituer une part plus importante de nos importations avec des produits locaux ?
- Quelles mesures promouvoir pour augmenter et diversifier les productions locales et favoriser leur commercialisation en Polynésie ?
- Pourquoi et comment promouvoir l'autoconsommation (autoproduction, dons et échanges) ?
- Comment sensibiliser, éduquer et inciter la population polynésienne à prendre conscience de la fragilité des ressources naturelles, notamment marines ?

3.1 LES RESSOURCES TERRESTRES

Ce sous-atelier a donné, dans sa première réunion, une large part à l'agriculture, base de la souveraineté alimentaire à court terme et de l'autosuffisance à plus long terme. Les participants à l'atelier ont unanimement convenu que l'objectif principal à court terme pour le Pays est d'acquiescer une « **souveraineté alimentaire** », comprise comme la maîtrise raisonnée de notre alimentation, différente de la notion « **d'autosuffisance alimentaire** » qui doit être l'objectif à atteindre à plus long terme et tenir compte d'un rapport plus favorable entre importations et exportations vers un rééquilibrage. Avant même l'export désormais secondaire, l'agriculture doit se préoccuper de nourrir la population polynésienne.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Raisonner en termes de filière alimentaire locale

Le devenir de l'agriculture doit faire partie des **préoccupations prioritaires** du Pays, les participants aux deux réunions de ce sous-atelier ayant affirmé l'importance de la question du développement endogène de la Polynésie française, qui passe en premier lieu par la maîtrise et le développement de son secteur primaire.

Ils expriment leur perception d'un manque de reconnaissance de la part du milieu politico-administratif, à propos duquel ils expriment leur défiance :

- le monde rural a le sentiment d'être considéré par le politique uniquement lors des échéances électorales pour les 12 000 voix potentielles qu'il représente ;
- le métier d'agriculteur est perçu comme une activité vers laquelle on se dirige lorsqu'on n'a pas la chance d'accéder à un emploi salarié, surtout dans le secteur public ;
- l'agriculteur ne possède toujours pas de statut malgré l'importance apparente de l'activité primaire dans les discours politiques ;
- sa contribution réelle à l'économie locale n'est pas reconnue à sa juste valeur : la part importante de l'autoconsommation des produits locaux, notamment d'origine agricole ou marine, ainsi que la part de l'économie monétaire informelle, ne sont toujours pas prises en considération.

L'agriculture souffre de la **contrainte** de la nature des surfaces disponibles (surface, pente...) et des distances entre lieu de production et lieu de consommation, entre les îles polynésiennes et depuis l'extérieur. Toutefois, l'éloignement interinsulaire peut également constituer une **force**, puisqu'il permet des différences de climat notables entre le nord et le sud, et permettre ainsi une diversité possible des productions agricoles.

Le rapport à la terre et l'autoconsommation alimentaire autour du fa'a'apu et de la pêche sont réaffirmés comme essentiels dans une optique non seulement économique mais également socioculturelle.

Le Pays repose donc sur un potentiel, certes moins important que celui de la pêche, mais réel, à condition de penser la souveraineté alimentaire sur l'**ensemble de l'activité** :

- la production et le choix des produits (mise à disposition de parcelles) ;
- la transformation de ces produits (structures industrielles) ;
- la distribution (influence de la disponibilité sur le choix, canaux formels et informels, rapports de force) ;
- la promotion par des campagnes locales adaptées et pérennes ;
- la consommation finale, chaque consommateur étant également citoyen.

Améliorer les coûts de production

Le secteur de l'agriculture recèle un potentiel encore important et a les moyens de répondre à une plus large part de la consommation locale. Mais pour se développer, il doit régler un problème fondamental : celui du **coût de production** qui met à mal sa compétitivité par rapport aux produits importés. En effet, les produits locaux sont perçus comme chers par le consommateur comme par le transformateur. Ces **coûts** sont largement liés à :

- la **disponibilité**, donc au **prix des terres** qui par l'absence ou le non respect des plans d'aménagement généraux (PGA) sont soumis à surenchère immobilière. Ainsi, les prix actuellement pratiqués ne permettent pas aux agriculteurs d'amortir cet investissement dans des délais et montants raisonnables ;
- au coût de la **main d'œuvre** élevé qui représente plus de 50 % du chiffre d'affaires des exploitations et qui demeure très élevé en comparaison des pays et territoires du Pacifique ;
- au coût des **intrants** (aliments pour animaux, engrais, semence, etc.) et du **matériel** obligatoirement importés ainsi que de l'**énergie** ;
- l'**étroitesse du marché local**, qui rend délicat le retour sur investissement ;
- au coût du **fret** qui handicape principalement les agriculteurs des archipels éloignés en leur limitant l'accès voire interdisant l'accès aux marchés porteurs du fait d'un doublement du prix initial des produits.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Pour pallier ces problèmes, il est préconisé :

- la réalisation d'un **recensement des espaces** maritimes et terrestres voués aux productions primaires, ainsi que la mise en œuvre par les pouvoirs publics d'**actions d'observation et d'analyse** des secteurs (statistiques, projections...). Cette action devra être accompagnée de mesures permettant une meilleure accessibilité à ces espaces par la mise en place de **plans généraux d'aménagement (PGA)**, consultables à tout moment par la population, qu'il convient de respecter pour éviter qu'ils ne soient finalement utilisés à d'autres fins, notamment immobilières. La mise en place de ces plans d'aménagement doit faire l'objet d'une **volonté politique** forte au niveau du Pays car il s'agit de programmes à réaliser simultanément dans l'ensemble des communes du Pays qui n'en possèdent pas. Aujourd'hui, face à la pression électorale, les maires ont des difficultés à procéder à l'aménagement des espaces de leurs communes.
- la mise en place de moyens matériels et financiers suffisants pour réaliser les infrastructures nécessaire à l'**accès** et à l'**aménagement des terres agricoles** du Domaine (à titre de référence, le budget réservé à ces actions est limité à 150-250 millions de F CFP par an. Une infime partie du budget alloué à l'Équipement suffirait à mettre plus de terres à la disposition des agriculteurs). Sur les 60 000 hectares du Domaine, seuls 10 % sont affectés à l'agriculture. La question de la **disponibilité** des terres, et notamment des terres domaniales et de leur attribution après aménagement dans une optique agricole, a été posée comme centrale, ainsi que l'amélioration du système des **baux ruraux**.
- la création d'une structure de médiation pour simplifier et harmoniser le **traitement des problèmes liés à l'indivision des terres** et protéger les agriculteurs exploitant les terres en indivision.
- la mise en place de mesures permettant aux professionnels de mieux supporter les charges liées à la main d'œuvre et ainsi de créer de nouveaux emplois.

Il est alors suggéré, à l'instar de la Nouvelle Calédonie, de procéder au **dégrèvement des charges salariales** qui a permis de légaliser une partie d'une main d'œuvre jusqu'alors employée au « noir », et à la création d'un **statut de travailleur multi-activité** (agriculture, pêche, artisanat et tourisme).

- la **détaxe** des intrants et des carburants. L'agriculteur, contrairement au pêcheur et d'autres professionnels, ne bénéficie pas des mesures de détaxe du gazole depuis longtemps demandées.
- la prise en charge du **coût du fret** des produits locaux à travers la Polynésie dans les échanges inter îles et jusqu'à l'international pour les intrants non produits localement et nécessaires à la transformation, ainsi que pour les produits exportés.
- l'amélioration de la **productivité agricole** notamment en accroissant la technicité des agriculteurs, et l'optimisation des espaces consacrés à l'agriculture.
- le développement de la **production biologique** qui s'oriente, dans ses fondements, vers une autonomie en matière d'intrants et vis-à-vis de la pétrochimie, à l'inverse de l'agriculture conventionnelle, dépendante de l'extérieur autant que sujette aux diverses crises mondiales.

Soutenir et développer la production locale brute et transformée

Les **mesures de soutien** des productions primaires locales et des produits issus de leur transformation ainsi que le développement des dispositifs d'**incitation** à leur production sont vivement préconisés dans la mesure où ils sont essentiels pour parvenir à développer la présence sur le marché local des productions primaires et dans un second temps réussir leur exportation.

Les mesures de protection sont en premier lieu d'ordre réglementaire. Elles doivent se concrétiser par des limitations voire des interdictions - ponctuelles et limitées dans le temps - d'**importation** de produits concurrents directs, et de taxation accrue des concurrents indirects, et par la prise en charge, non seulement du fret inter îles comme évoqué plus haut (effective sous conditions depuis le 03 septembre 2009) mais également du fret international.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Ces mesures devraient ainsi permettre une progressive mais nécessaire substitution des produits importés par des produits locaux, y compris les produits importés jugés comme « de base ».

On peut ainsi penser par exemple que les produits dérivés du blé (pâtes alimentaires, farines...) pourraient être remplacés par des produits transformés issus de produits locaux (manioc, patate douce...). Il est également possible de substituer des produits importés à des produits locaux identiques ou à des produits tropicaux consommés dans d'autres pays tels que ceux de l'Asie où prospèrent de nombreuses espèces et variétés propres à la consommation humaine et encore inconnues sur nos marchés. Ces espèces méritent d'être promues et connues pour leur goût et pour leurs qualités nutritives.

Ces mesures sont particulièrement valables pour les produits destinés à l'exportation. En effet, en Polynésie française, les importations des fruits et légumes, lorsqu'elles ne sont pas interdites, sont soumises à quotas (licence accordée par le Service du commerce extérieur) après consultation des agriculteurs réunis chaque mois au sein de la Conférence agricole.

Par ailleurs, la **diversification** de la production locale en **adaptant** aux spécificités géographiques et environnementales de chaque archipel, sinon de chaque île, doit être poursuivie et accrue.

La **filière bois** entre évidemment dans ce souci de diversification : il convient de mettre la sylviculture et l'arboriculture au premier niveau du secteur primaire, car elles constituent un axe de développement prioritaire tout en correspondant aux modes de vie traditionnels, même si elles ne représentent aujourd'hui qu'un enjeu économique limité. Les plantations de **Pinus** et falcata, mises en place il y a plus de vingt ans maintenant, doivent être exploitées et les bois utilisés pour la fabrication de meubles et de bois de charpentes.

La Polynésie réunit toutes les conditions naturelles (eau, climat, qualité des sols) nécessaires au développement de ces activités à partir d'essences variées et adaptées aux îles hautes comme aux atolls : **arboriculture fruitière** pour l'autoconsommation mais également **bois précieux** (miro, tou, santal, tamanu...) pour l'artisanat, l'ébénisterie et la menuiserie ou encore pour la cosmétologie (poudre de santal, graines de tamanu...).

Ces activités permettraient, à la fois, une valorisation de l'espace, le traitement social du chômage et la protection de l'environnement.

Des projets de **création de scieries** dans la presqu'île de Tahiti et dans les archipels éloignés (Marquises notamment) pourraient être **couplés à des centrales thermiques**. La mise en œuvre d'une **structure de type ONF** (Office National des Forêts) chargée de la gestion de l'espace rural non agricole permettrait également de pallier les insuffisances du FOGER (Forêts et Gestion de l'Espace Rural). D'autres mesures sont également évoquées : **entretien des peuplements existants et des infrastructures** nécessaires à la gestion de la ressource (pistes d'accès, pépinières...), **maintien du rythme annuel des plantations** en essences feuillues, **soutien aux entreprises de la filière bois** et de transformation du bois (pin en particulier), mise en place de **programmes de conservation d'espèces menacées...**

Le **manque d'efficacité des mesures de protection** contre l'introduction et la propagation de pestes (mouches des fruits, petites fourmis de feu...) est également souligné et est un facteur de pertes considérables de production et de limitation des exportations pour des raisons phytosanitaires.

Il s'agit ici d'accentuer le contrôle sanitaire à nos frontières pour éviter l'introduction et le développement de parasites et autres pestes végétales et animales.

La réalisation des programmes de recherche dans le secteur agricole pourrait être assurée par un institut agronomique polynésien mis en place avec l'appui du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Encourager la transformation des produits bruts

La substitution des produits importés par la production locale implique également la transformation des produits bruts. Ce secteur d'activité, bien que présent dans le Pays, n'est **pas suffisamment développé** pour qu'une vraie concurrence puisse se mettre en place et pour susciter une synergie dans le domaine de la **recherche-développement**. Ce domaine est moteur de l'innovation et doit être soutenu par les autorités publiques pour assurer son développement, notamment en matière de rentabilité et de productivité des espaces agricoles.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

La création d'un pôle de compétitivité regroupant scientifiques, entrepreneurs, formateurs pourrait ainsi permettre aux différents acteurs de travailler ensemble à l'aide d'un financement public comme privé.

La réussite d'une filière doit intégrer de nombreuses activités dont celle liée à la transformation nécessaire pour créer un marché dynamique. Aujourd'hui, les entrepreneurs n'ont pas le sentiment que la **notion de filière** (prise en compte d'un programme dans sa globalité) soit intégrée dans la réflexion menée par les pouvoirs publics quand bien même sa prise en compte est un gage de réussite. La question de l'amélioration des **circuits de distribution** reste ainsi posée, avec l'idée de création d'un marché d'intérêt territorial accueillant à Papeete les produits des archipels éloignés.

Les participants conviennent ainsi de l'utilité d'un **partenariat** étroit entre producteurs et industriels locaux.

Néanmoins, les participants réitèrent également leur étonnement quant à l'importation de 700 tonnes de purées de fruits tropicaux destinées à la fabrication de jus de fruits alors que celles-ci peuvent être produites localement.

Toutefois, il convient de préciser que l'usine en question avait réalisé, il y a quelques années, deux études : l'une, pour la mangue sur les îles Marquises et l'autre à Raiatea pour la goyave. Elle s'était heurtée au tarif de transport inter îles des purées. La demande de prise en charge de ce fret par le Pays s'était soldée par un échec.

Par ailleurs, l'agriculture pourrait également procurer en « produits dérivés » des **agro-carburants**, à partir du coprah et de l'installation dans chaque archipel « d'usines-containers » qui permettraient la production sur place à partir des résidus végétaux, de tourteaux destinés à l'élevage et à l'aquaculture, aux producteurs de fumiers et autres fertilisants.

La question de l'industrie soulève celle de la taxe de développement local (TDL) qui suscite des avis partagés sur son bienfondé

Il ressort toutefois des discussions que cette taxe constitue un soutien nécessaire à l'industrie locale insuffisamment protégée du fait de contraintes structurelles.

Si son maintien est défendu par certains, ceux-là même conviennent de la nécessité de réviser la nomenclature douanière pour en exclure les produits non fabriqués localement et mieux protéger ceux présentant un réel potentiel de développement agricole, industriel et social.

Pour la limiter dans le temps, la dégressivité des taux de taxation est proposée.

Une industrie qui se verrait protégée parce qu'elle développe une filière dans son ensemble, devrait pouvoir exporter. L'export permettrait aux industriels d'augmenter la capacité de production de leurs usines et de réduire les coûts en faisant des économies d'échelles, ce qui bénéficierait aux consommateurs locaux.

Former de façon approfondie sur le terrain

Bien qu'ils possèdent des connaissances pratiques et du bon sens, globalement, les agriculteurs **manquent de formation** (technique mais également environnementale, financière et en matière de gestion pour être crédible auprès des banques) adaptée au terrain ou aux nouvelles cultures qu'ils souhaitent mettre en place.

Ces formations initiales comme professionnelles pourraient être financées en partie avec le soutien de l'Etat et des entreprises locales à travers des dispositifs similaires à ceux existant en métropole, tout en prenant en compte le savoir-faire local et l'aspect socioculturel de la transmission des savoirs.

Il s'agit d'un défaut pouvant être corrigé par un suivi et une **vulgarisation** assurée par les organismes publics existants ou par les **coopératives** qui constituent les structures les plus adaptées à la culture communautaire polynésienne toujours très présente dans les archipels éloignés, et qui doit se développer ailleurs.

Cette forme d'organisation professionnelle permet de partager et de structurer les coûts comme les moyens de production voire de commercialisation avec comme avantage supplémentaire, le suivi rapproché de chaque sociétaire, particulièrement les jeunes qui ont besoin d'être accompagnés.

Pour certains, les formations agricoles existent. Cependant, il est nécessaire d'améliorer l'**information** les concernant puisqu'elles semblent ne pas être connues de toutes les personnes susceptibles d'avoir besoin d'y recourir.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Une mise en relation permanente des jeunes et des professionnels est nécessaire pour sensibiliser les premiers aux réalités du terrain. Les seules « Journées Portes Ouvertes » organisées sont jugées en ce sens insuffisantes.

De même, les **regroupements professionnels et interprofessionnels** (coopératives, fédération, syndicats...) favorisent la mutualisation des coûts et des expériences, et sont un facteur de solidarité accrue en mettant l'homme plutôt que le capital au centre des préoccupations : la création de SCOP (sociétés coopératives de production) notamment par le biais des SGP (systèmes de garantie participative propres à la production biologique, reconnus par l'IFOAM et en activité aux Etats-Unis, en Europe, en Asie, au Brésil...) et de SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) est prônée comme étant en droite ligne avec les valeurs traditionnelles polynésiennes.

Améliorer l'image du produit local

Le produit local est quelques fois boudé par le consommateur par préjugés (produit cher, produit de mauvaises qualités gustative et nutritionnelle dès lors que son aspect physique ne correspond pas aux standards du moment) ou en raison d'informations véhiculées sans possibilité de recourir à des moyens de substitution (les produits « bio » en substitution aux produits locaux dangereux pour teneurs excessives en engrais et pesticides).

Il mérite pourtant d'être mieux connu par la mise en place d'opérations **d'information** et de **promotion** dans le but de rassurer le consommateur et de l'inciter à porter son choix sur le produit local.

Le développement d'une **filière « bio »** par un accompagnement effectif des autorités publiques, sa valorisation (nécessité d'un **label bio régional**) et une adhésion des professionnels contribuerait fortement à améliorer une image bien trop souvent écornée des produits locaux. Sa production ne nécessite pas d'intrants importés, et permettrait une alimentation saine et basée sur des produits locaux, constituant par là un enjeu stratégique d'avenir en matière de sécurité alimentaire, mais également en matière d'image de nos produits agricoles à l'export, en justifiant ainsi un prix de vente plus élevé (à l'exemple de la vanille par exemple).

Ces actions ne doivent évidemment pas mettre en veille les efforts continus et visant à **améliorer la qualité visuelle, gustative et nutritionnelle des produits**, et à modifier le poids respectif de ces différents critères dans l'esprit des consommateurs. La mise en place **de labels de type « régionaux » ou du « terroir »** est ainsi vivement indiquée.

Innover à partir du traditionnel

Au-delà de l'utilisation brute ou transformée des produits aujourd'hui, le **développement des filières traditionnelles et des niches qu'il convient d'identifier** peut permettre de créer une nouvelle demande.

Malgré un faible engouement des jeunes consommateurs et une réticence des ménagères au recours à ces produits sous leur forme brute, les « **vivriers** » (uru, taro, tarua, patates douces...) présentent un fort potentiel de développement à condition de les transformer pour les adapter au goût et à la consistance convenant aux jeunes générations et à une utilisation pratique pour les mères de famille. Les procédés de fabrication de flocons de purée ou de po'e sont ainsi maîtrisés et accessibles aux porteur de projet. De plus, les produits présentés sous cette forme sont appréciés des consommateurs. Leur production – sauf à titre de test – n'a pas été effective pour notamment des raisons de disponibilité de matière première et de prix. Le développement de ces produits reste toutefois freiné par la question du coût de production pour laquelle une partie des solutions a été citée précédemment.

Promouvoir et éduquer

La **promotion** de ces produits auprès des **jeunes générations** passe également par leur **éducation au goût** dès leur plus jeune âge. Celle-ci, idéalement effectuée dans le milieu familial, devrait être relayée par les **structures institutionnelles** éducatives. Par exemple, les cantines scolaires devraient privilégier la consommation des produits locaux, traditionnels ou intégrés à l'alimentation quotidienne des Polynésiens et à la biodiversité (produits maraîchers notamment). Même si des opérations de découverte ou de sensibilisation aux produits locaux existent dans certains établissements scolaires, il est nécessaire de les généraliser et toucher l'enseignement scolaire dans sa globalité.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Des questions quant aux produits jugés nutritionnellement mauvais (produits industriellement sucrés, salés, gras...) se posent sur leur publicité localement.

Un travail est également à faire sur la **perception** de la qualité visuelle d'un produit (cf. les procédés de « déverdisage » des fruits encore verts), et sur l'aspect nutritionnel à axer autour des produits locaux « traditionnels ».

La promotion passe également par des relations différentes entre l'appareil politico-administratif et les agriculteurs eux-mêmes.

Elles passent par le regroupement professionnel de ces derniers, et le recentrage des missions politiques et administratives autour de l'agriculteur.

Pour favoriser l'autoconsommation, il est proposé d'adjoindre à tout logement social (équipée en outre de panneaux photovoltaïques lui assurant son autonomie énergétique) un **jardin familial** (de type « jardins familiaux », Loi du 26/07/52).

Leur octroi serait conditionné au respect d'un cahier des charges qui engagerait le bénéficiaire à y mettre en place un potager.

Cette idée rejoint l'idée déjà évoquée selon laquelle les Polynésiens aspirent à disposer d'une maison et d'une parcelle de terre de laquelle ils peuvent tirer les produits dont ils ont besoin ou de les échanger en cas de surplus.

D'une manière globale, il conviendra de définir une politique de développement plus visible en déclinant rapidement **la convention cadre agriculture** (Etat-Pays) par des conventions spécifiques (liste précise des besoins par le service de développement rural) relatives notamment au recensement des besoins, à la formation administratives, à la filière fruits... et en **élaborant des schémas de développement** (hors autosuffisance) dans le cadre d'une **politique de valorisation des ressources locales**.

3.2 LES RESSOURCES MARINES

Délimiter les marchés propres à chaque type de navire

En matière de pêche, les participants ont souhaité différencier **trois types de pêche**, différentes du fait de leur structure, de leurs moyens et de leurs objectifs : lagonaire, côtière et hauturière-industrielle.

La pêche lagonaire (à base de poissons de roche, de crustacés et d'algues notamment), base de l'**autoconsommation** d'un grand nombre de ménages, et notamment les plus modestes et résidant hors de l'agglomération de Papeete, partage des similarités avec la problématique générale de l'agriculture.

C'est un type de pêche qu'il convient de préserver, au bénéfice des familles, tout en encadrant les pratiques illégales ou dangereuses à terme (surpêche, pêche de juvéniles...).

La pêche côtière (à base de poissons du large : thons, mahi mahi, espadons...) est pratiquée à la fois par des personnes détenant une licence de pêche et par des plaisanciers, ces derniers ayant la possibilité de vendre librement le produit de leur pêche (contrairement à la métropole), ce qui pose la question du **dilemme concurrence / complémentarité**.

La question de l'interdiction aux personnes non titulaires de cartes de pêcheur de vendre du poisson notamment en bord de route est ainsi abordée.

Cette mesure se révèle toutefois difficilement applicable, notamment en l'absence de critères précis pour l'obtention de la carte professionnelle de pêcheur lagonaire.

Par ailleurs, socialement, il est délicat d'interdire aux membres de la famille d'un professionnel de participer à une activité familiale par tradition. La vente en bord de route est un moyen apprécié des Polynésiens pour acheter du poisson. Sa fraîcheur est assurée par sa conservation dans des glacières.

La pêche industrielle est pratiquée par des thoniers équipés de frigorifiques qui sont censés réaliser des campagnes de pêche au long court. Le secteur souffre actuellement d'un manque de **positionnement** clair du politique : dans le courant des années 1990, l'accent a été mis sur l'exportation de poisson congelé notamment du thon blanc par la construction de navires spécifiques pour lesquels les armateurs ont bénéficié d'avantages fiscaux pour leur acquisition. Face à la faiblesse des prises donc l'impossibilité d'honorer des commandes, le marché de l'export, également en crise, a été délaissé au profit du marché local, jugé plus rémunérateur.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

L'arrivée massive de produits sur le marché local a provoqué une chute des cours et une crise dans la filière qui s'est traduite par une main-d'œuvre qui se détourne de l'activité. Cela est dû à :

- un niveau de revenu variable qui reste toutefois peu intéressant, au vu de la pénibilité du travail. ;
- l'absence de statut de marin-pêcheur qui implique une absence de couverture sociale. Dans l'état actuel de la filière, l'armateur n'aurait pas les moyens de régler des charges sociales.

Le fait que les navires relevant de la dernière catégorie ne pratiquent pas de campagnes de pêche sur des zones éloignées et pendant des périodes de plusieurs semaines (quarante à cinquante jours), ce à quoi ils sont pourtant initialement destinés, pour des raisons diverses (manque de formation, salaires insuffisants...), les conduit à « **cannibaliser** » les zones de pêche des seconds, qui à leur tour se rabattent sur les zones de pêches des premiers, entraînant une déstructuration du système tout entier, au détriment de chacun et de l'export, objectif premier des navires de pêche industrielle.

Une réflexion sur les **marchés** propres à chaque type de marché, les couples « produits/marchés », est à mener de façon prioritaire.

Les navires au long cours équipés de congélateurs doivent ainsi être utilisés uniquement pour l'export, et non pour la consommation locale, qui doit être assurée par les deux autres types de pêche et de navires.

Pour leur permettre d'assurer techniquement au mieux cette tâche, on doit s'assurer de l'effectivité de leur équipement en sonars et GPS pour suivre au mieux les déplacements des bancs de poissons pélagiques.

Encadrer et soutenir les prix

Au vu des prix actuellement pratiqués (300 F CFP/kg à l'armateur), il est fait état de l'absence d'un **véritable circuit de commercialisation** et plus particulièrement d'un circuit de distribution avec un encadrement des prix pour une meilleure distribution de la valeur ajoutée.

La solution résiderait peut-être dans la mise en place d'un **fonds de péréquation** qui permettrait de soutenir le prix du poisson à l'export dès lors qu'il se situe au-dessus d'un certain seuil et le reversement de certaines sommes pour son alimentation, quand les prix se situent au-delà du seuil plancher préalablement défini.

A propos de revenus et de structure des prix, il est jugé également nécessaire de mettre en œuvre et faire respecter un véritable **circuit de distribution**, par un **encadrement des tarifs et des prix**, une meilleure connaissance de la **structure des prix** pour arriver à un **meilleur partage de la valeur ajoutée** au profit des producteurs.

Prendre des mesures pour lutter contre la surpêche et préserver les espèces

La **surpêche** constatée près des côtes conduit les participants à prôner la mise en place de zones et périodes d'interdiction de pêche ou de ramassage, des **rahui** décidés au niveau communal par les populations elles-mêmes, forme de « sacrifice volontaire » pour préserver la reproduction de la ressource en des « secteurs protégés ».

On procède aujourd'hui à la mise en place de **PGEM** qui ont pour objectif premier la **gestion d'intérêts différents** sur un espace déterminé et non pas la gestion spécifique des ressources.

L'utilité et les objectifs des PGEM sont remis en cause par les participants, si ces PGEM ne sont pas acceptés et validés auparavant par la population concernée, et gérés par des professionnels. Les populations doivent bénéficier d'une information continue, et comme tout projet, les PGEM doivent faire l'objet d'une évaluation

Ainsi, la population de Maatea a demandé la mise en œuvre d'un arrêté communal interdisant l'utilisation de filets dans ses eaux lagunaires, pourtant réputées très poissonneuses. Les autres types de pêche (canne, chasse...) restent néanmoins autorisés.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

A l'exemple de Moorea, les PGEM se heurtent aux problèmes suivants :

- le **défaut d'adhésion de la population dans sa totalité dont certaines composantes** ne semblent pas avoir compris les enjeux du plan mis en place par **manque d'information** (informations générales incomplètes ou absence d'indication des zones protégées) ou pour les **contraintes imposées jugées trop importantes** (des interdictions définitives ou pour des périodes trop longues).
- les difficultés de contrôle et d'application des sanctions par **manque de moyens financiers et humains** ou par manque de **support juridique adapté**, (problème de verbalisations non suivies d'effet).

Les solutions seraient :

- le recours à un « **rahui** » (interdiction temporaire de prélever ou distribuer telle ressource sur une zone déterminée et pendant une période donnée) adapté aux situations de chaque île (car la répartition des richesses est inégale entre îles et à l'intérieur de chaque île). Le « rahui » semble être mieux accepté par les populations car il constitue une interdiction limitée dans le temps en plus d'être une mesure connue pour être traditionnelle, même si certains indiquent que la hausse de la population rendra plus difficile l'extension géographique et dans le temps de ces « rahui ».

Pour certains, le recours au « rahui » ne concernera que les espèces lagonaires sédentaires. Les espèces frayant à l'extérieur des lagons resteront toujours exposées car elles sont exploitées au niveau des passes ;

- le **transfert de la gestion des lagons aux communes** dans la mesure où l'administration du Pays basée à Tahiti ne possède pas les moyens, notamment humains et matériels pour l'assurer ;
- le transfert de la **gestion des espaces protégés aux professionnels convaincus** du bien-fondé des mesures de protection (évitant ainsi les « copinages » avec les agents municipaux.) ;
- ou le transfert des **contrôles à la direction des douanes** ou la **gendarmerie maritime** qui possèdent les équipements matériels et des supports juridiques efficaces en termes de sanction.

Les premiers procèdent déjà à l'application des textes relatifs à la protection des tortues marines, au respect des règles relatives à l'exploitation de certaines espèces telles la langouste, le nato...

Les pouvoirs des agents assermentés de l'administration du Pays se limitent aux constats, contrairement à ceux de la Nouvelle-Calédonie qui ont la possibilité de procéder à la confiscation immédiate du matériel des contrevenants. Dans le même esprit, la question du respect et de l'élargissement à d'autres espèces marines de la réglementation des **tailles minimales** pour la pêche est demandée par les participants (en interdisant l'utilisation de filets aux mailles inférieures à « trois doigts » pour éviter la prise de juvéniles), ainsi que le renforcement des **contrôles et sanctions** correspondant.

Les **moyens humains, juridiques et en équipement** de la gendarmerie maritime et des douanes pourraient ainsi être utilisés pour contrôler et pénaliser les fraudeurs, comme c'est le cas aujourd'hui pour les variétés protégées de tortues marines.

- La mise en place de **règles d'aménagement côtier** en vue de prévenir la pollution des lagons qui est une cause importante de raréfaction des espèces par la destruction de leurs milieux naturels de fraie et d'évolution.

Donner une nouvelle impulsion et ambition à l'aquaculture

Le développement de l'**aquaculture** d'espèces locales en voie de dépérissement (bénitiers) ou à forte valeur ajoutée à l'export (fogu paumotu, les espèces d'aquariophilie) est considérée comme essentielle par les participants, pour à la fois tendre vers l'autosuffisance alimentaire, développer une industrie à l'export (sous réserve d'études de marché) et se préparer à compenser les dégâts climatiques (réchauffement et acidification des océans, blanchissement des coraux ...).

La mise en place d'**écloseries** destinées à **réensemencer et à régénérer les lagons** et la question de la **non introduction d'espèces étrangères** qui représentent une menace pour les espèces locales sont également abordées par les participants.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Le loup de mer par exemple, espèce prédatrice introduite pour être exploitée en aquaculture, par son installation accidentelle dans le milieu naturel, a provoqué la raréfaction des espèces locales dans la presqu'île.

Toutefois, l'attention est portée à la limitation du nombre de **concessions** par atoll, et à leur mode d'attribution fondé aujourd'hui sur des aspects plus subjectifs (préférence pour certains acteurs) que réellement réfléchis, comme cela a été notamment le cas en matière de perliculture : la question de l'instruction des concessions est à revoir entièrement.

L'activité de **recherche** et de **développement** est à renforcer, notamment à travers les travaux de l'IFREMER, sous peine de voir un savoir-faire ou des marchés nous échapper. Le cas de l'élevage de la crevette est ainsi révélateur : initialement développée à Tahiti, mais contrainte par des difficultés d'ordre politique et administratif, cette activité s'est déplacée en Nouvelle-Calédonie, qui aujourd'hui exporte des quantités importantes en Polynésie française.

Par ailleurs, les configurations lagonaires protégées des atolls des Tuamotu s'avèrent idéales pour l'exploitation d'un produit novateur de l'aquaculture : un combustible basé sur l'extraction d'huile issue de **micro-algues oléagineuses**, ceci à partir de l'installation d'unités de production flottantes.

Leur **utilité** est multiple : permettre la couverture des besoins en électricité et en carburant du Pays, voire leur exportation à terme. Cette production génère de plus un riche tourteau utilisable comme aliment pour l'aquaculture alimentaire ou l'élevage.

La question de l'**information** et de la **sensibilisation** des populations est ainsi centrale pour espérer leur nécessaire **association** et participation, et mettre en œuvre de façon efficace et pérenne ces différentes mesures. Une **concertation** étroite entre populations locales et professionnels est ainsi jugée indispensable.

Qu'il s'agisse des produits d'origine terrestre ou marine, la question des moyens mis en œuvre pour **substituer** une part croissante de produits industriels importés, dont les caractéristiques nutritionnelles sont vues comme contestables sinon néfastes (taux élevés de graisse, sucres et/ou sel, présence d'additifs) est primordiale. L'utilisation de produits locaux produits selon des méthodes dites « **biologiques** » est un moyen à privilégier de façon urgente.

Engager de nouvelles mesures dans le secteur perlicole à tous les niveaux

Bien que ne répondant pas directement à la question de l'autosuffisance, et notamment alimentaire, qui constituait l'axe de réflexion de ce sous-atelier, les participants ont souhaité aborder la question délicate de l'état du secteur de la **perliculture**.

La **crise** actuellement vécue par le secteur perlicole est la plus grave de son histoire. On assiste à un effondrement du cours de la perle qui se vend aujourd'hui aux alentours à 200 F CFP la pièce (prix producteur) alors qu'elle pouvait atteindre plusieurs milliers de francs il y a encore quelques années.

L'**encadrement de la production** est jugé essentiel par certains participants, dans la droite ligne des récentes mesures annoncées par le Ministère en charge du secteur : création d'une « Maison de la Perle », lieu commun aux producteurs pour le règlement de la partie administrative de leur production (contrôles des concessions, contrôles de qualité, évaluation des lots en vue de leur vente à des négociants également encadrés), l'établissement obligatoire de certificats d'exploitation qui devrait viser une meilleure répartition de la richesse avec une fiscalité progressive en fonction de la surface exploitée, l'expertise « indépendante et professionnelle » des lots pour que le producteur puisse avoir connaissance de la valeur de sa production et qu'il ne soit pas soumis au diktat des acheteurs, l'agrément pour l'export sous forme de cahiers des charges.

D'autres participants redoutent une politique trop interventionniste de la part des pouvoirs publics, même si la question de la **réglementation** et de la définition des **produits taxables** fait l'objet d'un accord unanime.

La question de la structure de ce secteur a été évoquée, et notamment la **situation oligopolistique** de la distribution : 600 producteurs trouvent ainsi en face d'eux moins d'une dizaine seulement de gros exportateurs qui maîtrisent 90 % des volumes exportés et concentreraient la marge du secteur. Parmi les intervenants en matière de **distribution** des produits de la perliculture, la différence a toutefois été faite entre les négociants et les commissionnaires, forme de « courtiers » en perles.

Les solutions à certains problèmes rencontrés dans le secteur de la perliculture sont les suivantes.

Au niveau de l'administration

- La réalisation d'une étude éco systémique pour mettre en place une régulation de ce secteur ;
- La mise en place d'un syndicat intercommunal pour permettre aux communes de participer aux décisions prises dans un secteur d'activité essentiel à leur développement ;
- La réforme du service de la perliculture qui devra axer son action sur la recherche, la formation et l'assistance technique ;
- Le renforcement de la lutte contre la fraude et les réglementations relatives à l'importation et l'exportation des produits perlicoles ;
- La mise en place d'un **observatoire des prix**, pour suivre l'évolution des prix au niveau de la filière permettant ainsi l'élaboration d'un barème de prix plancher.

Au niveau de la production

- L'établissement d'un moratoire de deux ans sur la redevance des concessions maritimes ;
- L'encadrement et la réglementation de la production par l'octroi de quotas sous forme de licence d'exploitation payante favorisant les exploitations de petite taille ;
- La mise en place d'un programme de recherche-développement sur l'amélioration des taux de réussite, de la qualité des perles (couleur, forme) avec un transfert des résultats aux professionnels ;
- La mise en place d'un soutien bancaire pour les entreprises perlières en difficulté et de prêts de campagnes pour relancer l'activité.

Au niveau de la commercialisation

- La commercialisation commune des perles par l'intermédiaire de groupements de professionnels assistés par une cellule d'expertise indépendante ;

- La création d'un centre de négoce de la perle de Tahiti, à l'instar des centres internationaux de négoce de gemmes et de la bijouterie internationale et un centre international de négoce de produits perliers ;
- La mise en place d'une marque collective « Perle de culture de Tahiti » et d'une traçabilité des produits notamment pour faire face aux imitations et aux perles concurrentes ;
- Le développement des produits dérivés de la perliculture (nacres, mabés, keishi...) pour diversifier et valoriser les productions nacrées et perlières ;
- Le **retour des ventes en Polynésie**, mais qui se heurte à plusieurs problèmes :
 - La concurrence des ventes effectuées en dehors des salles officielles dont les quantités et les prix ne sont pas connus ;
 - L'éloignement et l'isolement de la destination Tahiti qui font que les acheteurs sont réticents à venir ou à revenir dans la mesure où ils ne peuvent pas rentabiliser leur durée de présence nécessairement de plusieurs jours (absence de salon de la bijouterie qui leur donnerait la possibilité de se consacrer à d'autres produits ...);
- La mise en place d'une **plate-forme logistique « multiproduits »** regroupant différents acteurs dont les exportateurs polynésiens pour, d'une part, mutualiser et optimiser les moyens mis à leur disposition et d'autre part, répondre aux commandes dans les délais les plus courts possibles (« over night delivery »), avec des coûts de livraisons concurrentiels ;
- Pour dissuader les ventes parallèles, la mise en place d'une **redevance sur la production perlicole** versée au service des contributions, après contrôle des quantités produites par la commune du lieu de production et par le service de la perliculture. Toute opération d'exportation de perles serait alors soumise à la présentation d'un document visé des trois entités précédemment citées et pourrait donner lieu à la rétrocession au perliculteur d'une partie de la redevance versée.

Au niveau de la promotion

- La relance urgente et impérative des campagnes de promotion et de marketing-mix ;
- La réorientation de la promotion vers des partenariats de promotion des ventes avec des fabricants et détaillants de bijoux sur les multiples marchés de consommation ;
- La mise en place d'une structure indépendante d'expertise de la perle.

Axe 4 : Comment favoriser durablement le développement des initiatives privées en matière de création d'activités et notamment secondaires et tertiaires ?

Questions posées

- *Quels sont les principaux freins aujourd'hui à la création d'entreprises ?*
- *Comment prendre en compte les aspects culturels et éducatifs pour favoriser l'esprit d'entreprise ?*
- *Quelles sont les nouvelles mesures à prendre pour favoriser ou financer la création d'entreprises et d'activité ?*
- *Quelles sont les actions de formation et de qualification nécessaires à mettre en œuvre de façon prioritaire (pour qui et pour quoi) ?*
- *Quels projets proposer pour développer les synergies entre les différents secteurs (tourisme, artisanat, pêche, agriculture, éco-énergie...) ?*

En préalable, l'ensemble des participants à cet atelier a souhaité affirmer que le Polynésien avait et a toujours eu l'esprit d'entreprise, preuve en est, le volume des exportations de vanille et de coprah des années avant CEP, ainsi que la multitude de petites entreprises créées en Polynésie française.

Aussi, pour beaucoup, l'esprit d'entreprise aura été quelque peu annihilé par des années « d'assistantat CEP », qui ont encouragé les Polynésiens dans la voie de l'administration assurant la sécurité d'un emploi très bien rémunéré, ainsi que par les situations monopolistiques de certains groupes, ou familles, qui empêchent et découragent tout porteur de projet nouveau dans les secteurs concernés.

Gageons sur la volonté de réussir d'une jeunesse polynésienne diplômée !

Cependant, pour l'entrepreneur existant, créer et maintenir son entreprise en activité demeure un exercice compliqué qui le met face à de nombreuses difficultés - qu'il convient de dépasser - et qui constituent autant de **freins** à son élan et d'épreuves à son envie de créer.

Ainsi, plusieurs obstacles, et les propositions pour y remédier éventuellement, sont énumérés ci-après (liste ni exhaustive, ni classée par ordre de priorités).

Faciliter l'accès au financement bancaire

Outre le microcrédit proposé par un seul établissement bancaire de la place, d'une manière générale, les banques manquent particulièrement d'intérêt pour aider les très petites entreprises qui, par ailleurs, ne possèdent pas toujours les compétences nécessaires pour constituer leurs dossiers de financement (élaboration de business plan...).

Il est également reproché aux banques d'exiger des entrepreneurs des garanties personnelles importantes (hypothèques, etc.) qui, bien souvent, leur sont difficiles à fournir ou sont jugées disproportionnées au vu du montant de financement sollicité.

D'où le sentiment que les banques, non seulement, ne remplissent plus leur rôle d'accompagnateur et de soutien aux porteurs de projets, mais qu'elles jugent les entrepreneurs sur le risque qu'ils représentent et non pas sur leur capacité d'action et de production. Ce qui est considéré comme un manque de confiance à leur égard.

Réviser la fiscalité pour aider les entreprises

La pression fiscale est jugée élevée en Polynésie, alors que le gouvernement n'a que l'administration en charge, et ce, pour des taux d'imposition des sociétés quasi identiques à ceux de la France métropolitaine, où l'Etat doit assurer des missions régaliennes sur l'ensemble du territoire national (défense, justice, éducation).

La fiscalité n'est pas progressive, or elle est beaucoup plus difficile à supporter pour une jeune entreprise que pour une structure établie (d'autant plus qu'une grosse entreprise pourra assez aisément gérer sa fiscalité au travers de moyens de défiscalisation). Pourquoi ne pas rendre la fiscalité progressive avec un taux variant en fonction du chiffre d'affaires et dans le temps? L'impôt minimum forfaitaire (IMF) applicable aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés est perçu comme une aberration lorsqu'il est dû même en l'absence de bénéfices ou de bénéfices effectifs très faibles. Ce sentiment d'anomalie vaut également pour l'impôt sur les transactions (IT) dont le calcul est basé sur les recettes brutes et non pas sur les éventuels bénéfices.

La fiscalité demande à être revue pour être mieux adaptée aux réalités économiques, sociales, environnementales et culturelles, comme par exemple, pour le secteur privé, l'aide fiscale pour le réinvestissement au sein d'une même entreprise qui créerait une nouvelle activité, et pour le public, la révision des tranches de la CST (l'impôt sur le revenu polynésien, déjà existant et ne nécessitant pas de nouvelles structures à mettre en place), afin qu'elle impacte équitablement les revenus à la source. De même, pourquoi les taxes prélevées ne sont-elles pas affectées, pour la plupart, au développement des secteurs qu'elles touchent? Leur imputation dans une « caisse unique » doit cesser. Il conviendrait de toiletter la fiscalité polynésienne afin d'aider les entreprises, notamment dans leurs premières années de vie et de favoriser leur essor. A ce titre, il paraît opportun :

- d'envisager une exonération temporaire des impôts durant les deux premières années de vie d'une entreprise. Il est cependant possible de conditionner cette exonération à différents critères : la taille de l'entreprise ou son lieu d'implantation afin de favoriser un redéploiement de l'activité sur le territoire en évitant l'actuelle concentration des entreprises à Papeete.

- de revoir le dispositif de l'impôt minimum forfaitaire éminemment illogique puisqu'il est dû quand bien même le résultat de l'entreprise est déficitaire.
- de rendre les mesures de défiscalisation plus accessibles aux petites entreprises.
- de mettre en place un système d'aide fiscale aux entreprises réinvestissant dans des activités connexes.
- de mettre en place des zones de développement prioritaires dans les îles.
- d'envisager la mise en place d'une TVA progressive qui permettrait de favoriser la production locale génératrice d'emplois. A ce titre, les produits importés supporteraient une TVA classique alors que les locaux se verraient appliquer une TVA réduite voire nulle. Egalement, étudier la ventilation de la TVA en fonction du panier de la ménagère, comme par exemple alléger voire supprimer le taux sur les produits alimentaires, et le renforcer sur les biens audiovisuels...
- d'alléger les charges sociales pendant une durée limitée permettant ainsi de favoriser l'emploi dans la phase initiale de vie des entreprises, et par la suite de pérenniser ces emplois.

Outre les mesures fiscales, un certain nombre d'aides pourrait être envisagé pour favoriser la création d'entreprises au travers :

- du **tutorat** que pourraient apporter aux jeunes entreprises, des entreprises plus anciennes et bien ancrées dans le tissu économique (sur le plan financier mais aussi, et surtout, sur le plan de la gestion et de la pertinence des actions).
- de la création de **pôles d'accompagnement privés** (business angels...) permettant de mettre à la disposition des créateurs d'entreprises des compétences techniques et de gestion ainsi qu'un accès à un financement privé (devenu nécessaire en raison de la frilosité des banques).
- de la reconnaissance et du **développement de la pluriactivité** qu'il convient de favoriser avec le soutien et l'adaptation de l'administration (on peut être agriculteur, pêcheur et tenir un commerce ou une pension de famille).

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

- du redéploiement de **la taxe d'apprentissage** vers la formation. Aujourd'hui, elle est reversée dans le budget général du Pays et ne fait pas l'objet d'un reversement spécifique.
- de la simplification de l'emploi saisonnier ou journalier en permettant une certaine souplesse administrative (ex : chèques emploi/service) facilitant ainsi une embauche très rapide.

Il sera indispensable cependant de conditionner l'octroi et le montant des aides publiques :

- au suivi d'une **formation de gestion d'entreprise** car on constate des lacunes importantes, essentiellement dans les micro-entreprises, qui sont souvent la cause d'échecs.
- à l'apport des sociétés en termes de création **de valeur ajoutée et d'emplois créés** permettant ainsi de privilégier celles qui développent ou transforment les productions locales au contraire de celles qui importent.

Revoir le rôle de l'administration

Les écarts entre les salaires pratiqués dans le secteur public et le secteur privé sont en défaveur de ce dernier. Ils incitent ainsi les salariés à préférer l'administration qui, de plus, leur garantit la sécurité de l'emploi attirant ainsi les « élites » qui ont tendance à se détourner du secteur privé.

Pour beaucoup de Polynésiens, l'intégration dans l'administration publique est un objectif prioritaire.

De surcroît, l'administration remplit de moins en moins ses fonctions d'aide et de conseil aux entreprises puisqu'on a pu observer depuis quelques années une diminution des postes techniques au profit des postes de juristes et d'administratifs.

Elle est considérée essentiellement comme un frein au développement du secteur privé au lieu d'en être un partenaire objectif.

La complexité administrative est également dénoncée. La création en 1995, au sein de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de Polynésie française (CCISM), du Centre de formalités des entreprises (CFE) qui, en un lieu unique, traite l'ensemble des démarches juridiques, administratives, sociales, fiscales ou statistiques concernant notamment la création d'entreprise pour les patentés, est une initiative heureuse.

Le parcours pour la création d'une entreprise sous forme de société demeure toutefois une procédure lourde et longue car les nombreuses pièces à fournir restent à la charge du créateur d'entreprise, qui pour les obtenir, doit tout de même se rendre dans les différents services administratifs concernés.

Le manque d'information quant aux démarches à effectuer pour la création d'entreprise et aux aides accessibles aux entreprises et à leurs créateurs est tout aussi problématique.

Combattre l'éloignement et la taille du marché

L'étroitesse du marché local dont certains secteurs sont occupés par des entreprises en **position dominante** (grande distribution, importation, perle où 80 % de la production est assurée par 10 % des producteurs) voire par des **oligopoles ou monopoles** (énergie, transport aérien insulaire, télécommunication etc.) empêchant l'émergence d'une concurrence pourtant profitable aux consommateurs, pose problème.

Au niveau local, il n'existe pas d'étude de marché disponible de nature à renseigner un porteur de projet dans un secteur déjà présent sur le territoire. La CCISM pourrait-elle pallier ce manque ?

D'autre part, le coût du fret agricole (pris en charge, sous conditions, par le budget du Pays depuis le mois de septembre 2009 pour le transport local inter îles), reste une charge importante à l'international, surenchérisant d'autant le produit réservé à l'exportation.

La distance entre les différentes îles est aussi considérée comme un handicap au niveau de la mobilité de la main d'œuvre qui n'a pas nécessairement les moyens matériels pour se déplacer et, à fortiori, pour déplacer toute une famille pour s'installer à proximité des entreprises.

Recréer une solidarité locale

Malgré l'histoire, nous devons revoir le système des **structures coopératives**, notamment pour l'agriculture et plus particulièrement dans les îles où le développement devrait s'appuyer sur de telles entités et non sur les services de l'administration généralement moins impliqués. Pour autant, il est nécessaire que les services administratifs soient à la disposition de ces organisations agricoles.

Il faut néanmoins noter que des expériences de coopératives ont vu le jour il y a quelques années dans le secteur de la perliculture avec des résultats tellement mitigés qu'elles ont éclaté en structures familiales puis en micro-entreprises devant se regrouper au sein de GIE pour s'approvisionner.

On peut toujours s'interroger sur la motivation de certains à s'engager dans le milieu coopératif à des fins de tremplin politique. Les causes d'échecs sont connues et nombreuses, mais elles dénotent avant tout d'un état d'esprit peu enclin à la solidarité : qu'est-il advenu du sens communautaire des Polynésiens ?

Une coopérative permet cependant de fédérer les acteurs d'un même marché afin de créer une entente au sein de la profession, d'acquérir un poids plus important et, selon les secteurs, peut être envisagée comme une solution intéressante, encore faut-il édicter des règles strictes et un encadrement fort.

Deux formes de coopératives peuvent être adaptées à la Polynésie : les SCOP (société coopérative de production), dont les salariés sont les associés majoritaires de cette société industrielle et commerciale, et les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), permettant de réunir des partenaires et des associés de nature différente autour d'un même projet de développement local.

Mettre en place une politique globale d'orientation

Sont dénoncés et doivent être combattus :

- La **perte de confiance des investisseurs** dans le Pays qui, depuis 2004, est affecté par une instabilité politique provoquant ainsi une absence de programme ou un manque de continuité dans ceux qui existent et, par conséquent, induit un défaut de visibilité dans l'avenir peu propice à l'investissement privé.

- **L'absence de schéma directeur d'aménagement du territoire** qui permettrait l'installation des activités dans les zones les plus propices et dans des conditions environnementales et sociales acceptables.
- La création d'ateliers relais mis à la disposition d'entreprises de taille limitée qui reste insuffisante en nombre.
- La concentration des zones industrielles et de l'essentiel des entreprises sur l'île de Tahiti, à l'exception de l'activité perlière.
- **L'absence de régulation d'un secteur** dès lors qu'il est identifié comme porteur (exemple de la perliculture pour laquelle le succès a conduit à la surproduction provoquant ainsi à l'effondrement de son cours.)
- **Le défaut de «recherche et développement»** qui permettrait aux entreprises d'une part, d'améliorer la qualité de leurs produits et d'autre part, par l'innovation et la créativité, de se positionner sur des nouveaux créneaux.
- **L'absence ou le renforcement de protection des secteurs porteurs** et fortement créateurs d'emplois (ex : l'industrie de la transformation crée 4 fois plus d'emplois qu'une société d'importation) face à la mondialisation et à la concurrence des produits importés de faible coût.
- **Les inégalités sociales**, source de démotivation particulièrement pour les personnes issues des classes sociales les moins favorisées dans la mesure où elles ne peuvent pas faire appel à l'appui, notamment financier, de leur entourage familial contrairement aux personnes appartenant à des milieux plus aisés.
- **La pression du politique** dès lors qu'il conditionne son soutien à une quelconque reconnaissance ou qu'il crée des entreprises par prête-noms interposés tout en bénéficiant de facilités administratives, bancaires dont ne disposent pas les acteurs privés.

Offrir un meilleur dispositif de formation et d'éducation

Les formations, qu'elles soient initiales ou professionnelles, sont inadaptées. Le taux d'échec scolaire (à titre indicatif, en 2006, 38,5 % des individus d'une génération atteignent le niveau baccalauréat contre 70,3 % en France métropolitaine) et le faible niveau de qualification des individus (60 % des demandeurs d'emploi n'ont pas le niveau DNB alors que 3/4 des employeurs demandent ce niveau minimum) à l'origine d'un déficit de main d'œuvre de qualité, en sont les preuves.

Si pour la formation initiale, le sentiment selon lequel elle est faite pour les enseignants et non pour les élèves est persistant, la formation en général demande à être adaptée aux conditions locales par la réforme des programmes et des méthodes.

Force est de constater que les formations professionnelles et particulièrement celles dispensées dans les îles (**dont l'accessibilité est d'ailleurs limitée**) ne donnent pas, à l'issue, lieu à la création d'une entreprise durable ou adaptée par **manque d'accompagnement et d'encadrement**.

Par ailleurs, la participation à ces formations est souvent motivée par la rémunération des stagiaires qui représentent une opportunité de revenus inespérée bien qu'éphémère.

Il serait utile de développer les aides à la **formation** notamment au **sein de la cellule familiale**. A ce titre, notons que le CPIA est le seul dispositif permettant à des jeunes d'être formés par leur famille tout en percevant une rémunération (mesure particulièrement intéressante dans les secteurs de l'artisanat et de l'agriculture).

L'esprit d'entreprise est lié à la personnalité et bien sûr à **l'éducation** qui est la base du développement de la société. Il faut alors que les programmes permettent l'épanouissement des personnalités individuelles afin qu'elles puissent un jour devenir des investisseurs et des chefs d'entreprises qui développeront le Pays.

Pour ce faire, il convient de mettre l'être humain au centre de nos préoccupations en intégrant dans le système éducatif qu'il soit scolaire, parascolaire ou à destination des adultes, de nouvelles disciplines dont principalement :

- le **développement personnel** en vue d'acquérir une meilleure connaissance de soi et ainsi la confiance et l'estime de soi, nécessaires à l'esprit d'entreprise (dont la valeur essentielle est l'humilité), y compris pour l'administration (développement de l'esprit de service).
- **l'éducation financière populaire** pour initier les personnes, aussi modestes qu'elles puissent être, à la gestion d'un budget personnel et familial pour en tirer des économies destinées à être investies et au final, bénéficier de revenus du capital en même temps que des revenus de l'emploi. Ce procédé devrait conduire à une meilleure répartition naturelle des richesses sans pour autant changer le système économique.

Dans un autre domaine, les échanges entre le privé et l'enseignement (dans le cadre de pôles de compétitivité, de forums étudiants-entreprises, de débats, de rencontres par secteur...) doivent être renforcés et pérennisés afin, à la fois, de sensibiliser les étudiants au monde de l'entreprise (quelles compétences requises par le marché) et de permettre au secteur privé de faire découvrir son quotidien au monde éducatif.

D'une manière plus classique, il est nécessaire de **développer la formation professionnelle par l'apprentissage** et intégrer un volet « gestion financière et des entreprises » à toute formation professionnelle dans la mesure où de réelles lacunes existent dans ces domaines chez de nombreux candidats à la création d'entreprise.

On s'aperçoit en effet que beaucoup de jeunes souhaitant se lancer dans la création d'entreprise sont totalement incapables de rédiger un business plan, d'élaborer un plan de financement et de réaliser un budget prévisionnel.

Sans ces compétences et quelle que soit la pertinence de l'entreprise créée, la création a toutes les chances d'être vouée à l'échec.

Beaucoup d'entrepreneurs sont des personnes extrêmement compétentes sur le plan technique mais assez dépourvues face aux problèmes de financement, de gestion d'entreprise, de management.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Pour autant, la formation n'est pas tout et un véritable accompagnement (surtout en gestion) sur une période assez longue doit être effectuée afin de conseiller le créateur et de lui éviter certaines embûches.

Il est, de surcroît, toujours instructif pour un créateur extrêmement impliqué dans son projet, de discuter avec quelqu'un connaissant le projet mais ayant une vision différente et globale de celui-ci.

D'une façon générale, la priorité de la formation est d'être **adaptée à la demande locale, à ses spécificités et aux projets locaux**, et non pas de permettre l'obtention d'un diplôme d'Etat dont le but essentiel est souvent de permettre d'intégrer la fonction publique.

Encourager la pluriactivité et la transversalité

Nous avons noté la pluriactivité de nombreux acteurs économiques en Polynésie française. Le développement passera également par de nouveaux projets transversaux.

Incontestablement, les projets de pluriactivité ont l'avantage de favoriser l'écotourisme nécessaire au maintien des populations dans les îles en leur donnant un moyen de subsistance tout en respectant et favorisant la vie communautaire, caractéristique de la vie Polynésienne (Projet Ecoparc, Eden Parc de Huahine, arboretum de Ua-Huka).

Les activités relatives à la **production de biens culturels** (audiovisuel, produits intellectuels...) qui se développent sont également à prendre en compte, et actionnent des leviers économiques sur plusieurs secteurs (environnement, tourisme, pêche, agriculture, pensions de famille, hôtels...).

Des projets liés au tourisme et à l'évènementiel (comme par exemple faire de Tubuai une île dédiée au vent et aux activités spécifiques de l'île) alliant ainsi différentes activités (pensions de famille, agriculteurs, pêcheurs, prestataires de services touristiques et culturels, artisans...), révèlent la nécessité d'une adaptation de la réglementation aux projets spécifiques, la mise en place de formations adaptées à ces projets (formation de pilotes lagonaires, de « surveillants de touristes », de gardes-champêtres encore inexistantes) et la définition de zones de développement prioritaires.

De tels projets nécessitent :

- la mise en place, au niveau du Pays, d'un comité de pilotage, qui, en liaison directe avec la Présidence, pourrait mener à bien tout projet nécessitant une transversalité autant ministérielle qu'au sein de services administratifs, avec obligation de suivi et de résultat ;
- la création de coopératives « multisectorielles » et la reconnaissance de la pluriactivité (sans barrières administratives) ;
- la solidarité des différents acteurs dans l'action et dans les problèmes.

Axe 5 : Quelles sont les mesures à prendre pour distribuer de façon optimale les productions locales, localement comme à l'export ?

Questions posées

- Compte tenu de nos contraintes économiques, financières et environnementales, quelles sont les productions locales valorisables à l'export, et à quelles conditions ?
- Jusqu'où les pouvoirs publics doivent-ils intervenir pour organiser, réglementer et aider les exportations ?
- Quelles nouvelles idées proposer en matière de stratégie de promotion et de marketing, et d'évaluation des actions entreprises ?
- Comment distribuer de façon optimale les produits locaux sur le marché local ?

Moderniser notre secteur export

Dans l'ordre d'importance, les principaux produits exportés par la Polynésie - soit 95 % en valeur - sont la perle (70 %), les bijoux et ouvrages en perles, le thon frais et congelé, le noni en purée et sous forme de jus, le coprah, la nacre, le monoï en vrac, la vanille et la bière.

Sans oublier dans nos produits « exportables », les **produits dits culturels (audiovisuel, spectacles, musique...)** et **intellectuels**, qui recèlent un fort potentiel économique.

Les voix s'accordent à dire que pour le long terme, l'exportation ne doit pas concerner les produits de masse que nous n'avons pas les moyens de produire mais plutôt se concentrer sur des **marchés de niche, à plus forte valeur ajoutée**, avec des produits comportant des caractéristiques spécifiques à la Polynésie qui ne seront révélées que par la recherche qu'il convient d'appuyer en lui accordant les moyens à cet effet.

Outre les produits issus de l'agriculture biologique, les produits de la terre ne sont donc pas exportables en l'état.

Leur coût élevé de production ne leur permet pas d'être concurrentiels sur les marchés internationaux face aux productions des pays émergents. Leur valorisation par la transformation qui leur apporterait une valeur ajoutée s'avère alors nécessaire.

Un développement pertinent et professionnel du secteur primaire permettrait de sortir du statut d'économie artificielle, qui entretient des prix élevés, pour pouvoir un jour aligner nos coûts de production sur ceux de certains de nos voisins du Pacifique.

Une des règles phares en matière d'exportation est que l'on ne peut s'improviser exportateur. C'est un métier à part entière, et tout candidat à l'export doit être irréprochable **en termes de qualité de produit** - d'où la nécessité de référencement par la création de labels ou la mise en place de normes de qualité - **et de quantités d'approvisionnement (la régularité est indispensable, à qualité constante)**, ce qui suppose une organisation et un encadrement des professionnels (maîtrise de toute la production).

Prenons les exemples de la vanille et du nono, les secteurs de la perle et de la pêche étant abordés dans l'axe 3 (productions marines).

La vanille

Produit classé « luxe », tant pour sa qualité exceptionnelle que pour son positionnement prix, ceci expliquant peut-être cela. Afin de ne pas reproduire le désastre du secteur de la perle, il convient d'asseoir et d'encadrer cette filière pour respecter les fondamentaux de toute organisation de marché :

- une connaissance approfondie de nos marchés extérieurs pour déterminer la réalité de notre positionnement : réaliser une étude de marché (jamais effectuée à ce jour) sur le segment que représente la « Vanille de Tahiti » sur le marché international de la vanille (tel que le diamant sur le marché des pierres précieuses ou la truffe sur le marché du champignon).
- des résultats de cette étude (acheteurs actuels, potentiels, sur des marchés de niche que l'on se doit de cibler, par pays et par secteurs : parfumerie, cosmétologie, restauration haut de gamme, épicerie fine, pâtisserie...), - en souhaitant qu'elle nous conforte dans notre positionnement actuel - il sera alors nécessaire de contrôler le volume de production (surproduction = écroulement des prix de marché) en déterminant les quantités exportables en « produit brut » (vanille préparée) une fois catégorisé (catégories extra, 1 et 2), et en orientant la surproduction vers des produits de transformation.

Les producteurs devront être accompagnés par une structure « centrale » (EPIC ?), organe d'expertise et d'évaluation des lots de vanille préparée (fixation d'un prix par lot), et la mise en place de licences d'exportation pourrait être étudiée afin de contrôler tous les flux sortants du territoire, aux conditions définies par le Pays.

De même, nous devons nous pencher dès aujourd'hui sur les prochains certificats qui ne manqueront pas d'être demandés à l'importation par nos acheteurs concernant la traçabilité, l'alimentarité ou autre analyse (normes ISO, BIO...). Nous pourrions tirer partie d'une synergie de label Bio Régional.

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Enfin, sans être exhaustif, une appellation d'origine « Vanille de Tahiti » semble être à l'étude, ainsi que la protection du patrimoine génétique de notre vanille. N'oublions pas que d'autres pays produisent cette même variété, « **vanilla tahitensis** », à des coûts nettement moindres, mais que nous gardons encore un avantage concurrentiel en terme de qualité de préparation.

Le nono

En dehors de toute considération politique, religieuse ou autre, saluons l'esprit d'initiative d'un investisseur privé qui a su faire d'un fruit que tout le monde repoussait, une formidable locomotive économique pour tout un secteur.

Au travers du témoignage du représentant de la société « Morinda », la réussite de l'exportation réside dans la persévérance et dans des obligations de résultats ainsi que par un investissement personnel continu et important. Ce marché, notoriété oblige, est maintenant concurrencé à l'extérieur. Les transformateurs ont demandé à bénéficier d'une appellation d'origine (AO) « noni de Tahiti ».

Cela s'avère impossible au stade du produit transformé, car une AO protège un processus de fabrication, respectant un cahier des charges précis, ou alors un produit de terroir bien identifié. Or, les processus divergent d'une entreprise à l'autre.

Le seul dénominateur commun étant le fruit, il faudrait que des agriculteurs se regroupent pour demander l'étude d'une AO « nono de Tahiti » car « noni » est une marque déposée par MORINDA, leader sur le marché.

Ces exemples sont révélateurs de notre manque de capacité à rebondir, ou à devancer les marchés porteurs, contrairement à l'île de Hawaï qui n'a pas hésité à remplacer des champs entiers de canne à sucre (non rentable) par des plantations de café pour en faire un produit de niche : le café de « Kawai »...

Cette affirmation est toutefois à tempérer par l'application des principes de diversité des productions, qui a fait l'objet d'un consensus au sein de l'atelier, lesquels principes supportent l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

Accompagner notre secteur export

Les participants souhaitent l'accompagnement et le soutien des professionnels par les autorités en place (volonté politique) mais en se gardant de se substituer au privé.

Plus particulièrement, cet accompagnement est attendu sous la forme :

- d'une assistance technique et administrative dans le cadre de la structuration des filières et des professions **par la mise en place de groupements** (syndicats, coopératives, GIE...) et la coordination des différents programmes à l'intérieur d'une même filière et entre les différentes filières. A cet effet, les services concernés doivent disposer de moyens, non seulement humains mais également financiers pour assurer les missions qui leur sont dévolues.
- d'un **appui administratif et financier** pour favoriser le **développement des pôles de compétitivité locaux** adossés à un pôle de compétitivité métropolitain indispensable au **soutien du « trio » production, transformation, développement**, garant de la pérennité des filières.
- d'un appui technique, administratif et financier dans la **mise en place de normes de qualité** et la **création de marques** de référence à l'export (n'oublions pas que TAHITI est une marque en soi, contrairement à la Nouvelle-Calédonie, la Réunion...). Le service du commerce extérieur (SCE) travaille actuellement au dépôt de deux marques destinées aux entreprises polynésiennes qui, pour accéder à la « labellisation » de leurs produits, seront soumises à une démarche qualité par le respect d'un cahier des charges. Le concours de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) pourrait être sollicité pour appuyer la politique de labellisation des produits locaux
- d'un soutien dans la création d'incubateurs et de pépinières d'entreprises.
- de la mise en place d'une veille informative pour renseigner les professionnels sur les marchés à développer à l'export (intelligence économique).



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

La Polynésie doit mobiliser ses moyens pour **permettre aux investisseurs**, locaux comme étrangers, **d'effectuer des recherches sur nos produits** à condition qu'elle conserve la **propriété intellectuelle des résultats de ces recherches** afin d'éviter le pillage de nos espèces endémiques et d'être dépossédée de son patrimoine. Dans le même ordre d'idée, il conviendrait que les autorités publiques procèdent à la **validation et à la mise en application des textes relatifs à la protection de la biodiversité élaborés en 2005**.

Pour répondre aux reproches faits au politique qui influencerait le fonctionnement des GIE de promotion existants et aux critiques sur le manque de coordination de ces structures, il est suggéré la mise en place d'un **comité de pilotage à l'exportation** qui, détaché du politique quelque soit le gouvernement en place, serait chargé de la coordination de l'ensemble des actions à l'export des différentes filières et de faire des **propositions de réglementation** aux pouvoirs publics : cela pourrait prendre la forme d'un bureau unique regroupant les deux structures existantes actuellement, CCISM et SCE, pour une mutualisation et une optimisation des moyens. Il permettrait également d'être le creuset d'une réflexion commune à différents acteurs (« business angels », entrepreneurs, chercheurs...) dans le cadre de rencontres dont l'objectif serait la mise en commun des réflexions pour créer ensemble.

En termes de pistes pour la promotion de nos produits locaux à l'extérieur, il est envisagé la création, dans de grandes villes, de vitrines polynésiennes, soit en tant que « boutique » seule, soit sous la forme de « corner » au sein d'une grande surface commerciale. Enfin, la Polynésie pourrait s'inspirer de l'expérience de pays qui ont su développer et réussir leurs exportations, comme la Nouvelle-Zélande et ses « Boards » qui garantissent les prix et prennent en charge la formation agricole.

Renforcer l'action du gouvernement vers l'extérieur

Bien que les procédures administratives dépendent de pays destinataires de nos produits, une action des autorités publiques est également sollicitée pour simplifier et harmoniser les procédures d'exportation, particulièrement celles exigées par la CEE, marché à fort potentiel pour la Polynésie, qui sont aujourd'hui jugées très complexes (ex : la procédure HACCP pour l'exportation du poisson).

Il nous faut oublier le manque de volonté politique récurrent ces dernières années, et affirmer un esprit « guerrier », une politique offensive, pour imposer la réciprocité dans les échanges à nos pays partenaires (déficit de notre balance commerciale), ne serait-ce que par l'application des règles de compensation prévues par l'OMC (ce sujet restant toutefois de la compétence de l'Etat).

Le regroupement des productions des pays du Pacifique serait, selon les participants, une réponse possible pour exporter vers les marchés continentaux en misant sur la qualité à travers par exemple des normes océaniques d'agriculture biologique propres à la zone Pacifique qui viennent d'être mises en place.

Une autre piste est avancée, toujours dans le cadre d'un renforcement des échanges intra Pacifique, celle de la création d'une chambre de commerce régionale pour laquelle des financements de la communauté européenne seraient disponibles.

Cette chambre serait un outil de concertation régionale pour apporter les informations et formations nécessaires aux producteurs et aux exportateurs de toute la zone.

Protéger et valoriser la marque « Tahiti »

Au niveau international, nous possédons un atout qui réside dans la notoriété et la perception positive que véhicule la marque « Tahiti » auprès du public.

Pour défendre cette image et ne plus se laisser dépouiller de ses richesses sans intervenir, la Polynésie doit adopter une démarche offensive en procédant, d'une part, à la **protection de sa marque ainsi que des noms qui rappellent la Polynésie** par les moyens légaux qui sont à sa disposition (créations de labels, de noms collectifs, de marques...) et, d'autre part, à la **création d'un comité d'éthique**.

Celui-ci serait chargé de la validation de l'image de la Polynésie véhiculée, tant à l'export que sur le marché local, afin d'éviter que certaines marques, profitant du nom porteur « Tahiti », propagent, au travers de leurs produits, une image du Pays qui non seulement ne lui correspond pas, mais qui peut aussi lui porter atteinte.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Il conviendrait de lier l'acceptation du nom évocateur « Tahiti » à l'incorporation d'un pourcentage d'ingrédients locaux dans les produits lancés ; à défaut, cela pourrait être considéré comme étant de la publicité mensongère et induire le consommateur en erreur (le faire rêver sur un produit « Tahiti » qui n'a rien de Polynésien dans ses composants).

Ce comité d'éthique pourrait être une composante active du « comité de pilotage à l'exportation » dont nous avons parlé précédemment.

En prospective, nos futures sources de richesses et de plus-values ne se situent peut-être plus uniquement dans la production de biens mais dans celle d'idées et d'immatériel (exemple de l'eau « Fidji water » qui, avant d'être un produit, était une idée, à l'instar du noni).

Bien que la part d'immatériel dans les produits devienne de plus en plus importante, il ne faut pas négliger l'importance de la qualité qui est un élément primordial de fidélisation du consommateur.

Aujourd'hui, les laboratoires pharmaceutiques font leur fortune sur les nouvelles molécules issues de la recherche, de « l'idée », de la matière grise, pour lesquelles la duplication et la commercialisation ne sont pas les principaux centres de coût. Ce qui coûte c'est la recherche. C'est d'ailleurs également le cas des logiciels qui n'ont plus besoin de support matériel d'exportation.

Améliorer la distribution des productions locales

L'ensemble des participants s'est attelé au développement du secteur primaire et constate non seulement une certaine méconnaissance des produits locaux par les Polynésiens, mais aussi un report d'achat vers des produits importés.

Nous avons déjà prôné une protection efficace et intelligente de nos productions (quotas, interdiction d'importation, taxation à l'entrée), qui permettrait à l'économie polynésienne de se développer en se professionnalisant, sur des secteurs qui, puisque protégés par l'action publique, seraient alors accompagnés et encadrés, de manière à ce que ce « pacte » soit « gagnant-gagnant », tant en terme de qualité que de prix pour le consommateur.

Cette protection des filières porteuses (en termes économiques mais aussi d'environnement, de santé, de tourisme, **et en terme d'emploi, composante essentielle à l'équilibre de notre micro marché**), n'empêcherait en rien des importations choisies pour leur complémentarité à nos productions, et permettrait, de par la professionnalisation qui en découlera, d'être le terreau d'une exportation qualitative et suivie.

Pour mémoire, M. Yunus, « l'inventeur » du microcrédit, le créateur de la Grameen Bank au Bangladesh et accessoirement Prix Nobel de la Paix en 2006, prône le développement d'un « social business » susceptible de renouveler profondément le capitalisme, dans lequel les entreprises ne tendraient pas exclusivement vers la maximisation des profits, et s'attacheraient à la production d'avantages sociaux. Ses analyses recourent en partie celles du Prix Nobel d'économie Amartya Sen.

La « protection » d'un marché ne doit pas être envisagée comme un enfermement, mais comme un creuset de développement au bénéfice des populations locales.

Par ailleurs, le diagnostic que nous avons dressé de ce secteur appelle de la part des intervenants une longue liste de propositions constructives pour le développement et l'organisation de la distribution locale de nos productions :

- mettre en place des marchés de proximité, type marchés communaux ou municipaux, équipés de petites unités de valorisation des produits (en particulier des fruits, légumes et vivriers : lavage, triage, découpe, pré-conditionnement), en attendant la mise en place de coopératives.
- encadrer certains aspects des ventes « bords de route » (notamment en termes d'hygiène et sécurité), sans aller jusqu'à une réglementation qui pourrait voir disparaître ce type de commercialisation encore très nécessaire comme source de revenu à de nombreuses familles. Le but, à terme, étant de pouvoir leur permettre de vendre dans le cadre de marchés de proximité, pour les « soulager » quant à la pénibilité de ce type de vente, souvent effectué par défaut.
- réviser le système des coopératives (regroupement de moyens de production ou de distribution) et retrouver la solidarité au détriment de l'individualité.

Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

- optimiser la variété de terroirs et de climats qu'offre le territoire polynésien pour développer de nouvelles cultures, permettant, à terme, de se substituer à certains produits importés.
- travailler de manière transversale, avec un « chef de projet » qui porterait et suivrait l'avancée de ce projet quelques soient les ministères ou services concernés.

Par exemple pour mettre en place une réelle politique d'approvisionnement en produits locaux des cantines et des structures de restauration hors foyer (hôpital, cliniques, aéroport...) le travail doit se faire en corrélation avec les ministères de l'éducation, de la santé, et de l'agriculture.

- intervenir sur l'utilisation de marques polynésiennes (HO'E, MAOHI...), pour des produits distribués localement mais qui n'ont aucun ingrédient local.

Cela est considéré comme étant de la publicité trompeuse, destinée à faire croire au consommateur qu'il achète un produit fait localement avec des produits locaux.

Il convient d'obliger ces entreprises à incorporer un certain taux d'ingrédients locaux pour pouvoir utiliser les noms choisis. Cela engendrera de fait le développement de certaines filières.

Le comité d'éthique dont nous avons parlé plus haut serait l'organe vérificateur.

- ne pourrait-on pas envisager, en contrepartie de la défiscalisation, et après une réorganisation de la filière, d'obliger les hôtels à un approvisionnement en produits locaux ?

A l'heure actuelle, certains hôtels sont demandeurs de produits locaux, mais se trouvent confrontés à un manque de structuration de la profession ayant pour résultante des difficultés à fournir des produits de manière régulière.

- mettre en avant des « îlots » de produits polynésiens dans les grandes surfaces, qui doivent jouer le jeu du local.
- revoir la marge de commercialisation globale de 35 % (calculée sur le prix producteur) pour les produits agricoles, qui souvent, ne permet pas la mise en valeur du produit avant sa distribution.

- promouvoir la diversité de nos produits locaux : on retrouve toujours les mêmes sur les étals, alors que la diversité crée la richesse.
- Innover : il est nécessaire de renforcer la recherche-développement pour dégager de la valeur ajoutée (nos entreprises sont toutefois trop petites pour avoir un département R&D intégré).
- valoriser les process de transformation de certains produits vivriers élaborés par le Service du développement rural (floconnage, lyophilisation....) en les cédant à des porteurs de projets.

Pourquoi l'échec des coopératives en Polynésie (exceptée la GOPAM à Moorea) ?

Des contributions ont été faites sur l'exemple des coopératives de producteurs dans le secteur de la perle :

- refus des coopérateurs de régler les commissions de vente, mettant les coopératives face à des difficultés financières ;
- partage des dividendes jugé insuffisant pour les coopérateurs ;
- surinvestissement en matériel des coopératives entraînant leur surendettement.

Malgré un accompagnement des coopératives en matière comptable, et un soutien technique et technologique par l'administration, il est évident que ces structures souffrent de l'absence de personnes ressources ou sont totalement liées à la personnalité de celles-ci.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Pour le secteur particulier de l'artisanat

- mettre en place des microcrédits (ADI) afin notamment d'encourager la participation aux salons nationaux et internationaux ;
- développer les coopératives artisanales.

Plus particulièrement pour nos îles

- favoriser la création de micro-entreprises, adaptées à la taille du marché, permettant un approvisionnement in situ des structures existantes, telles que les hôtels, restaurants, ou des familles ;
- développer la notion de « produits du terroir » et accompagner leur valorisation ;
- revoir les dessertes maritimes inter îles et leurs tarifs. Il est de la responsabilité du gouvernement que d'assurer l'égalité en matière de concurrence entre les îles et Tahiti (continuité territoriale), cela permettra également un vrai **développement du tourisme local** (aller à Las Vegas revient moins cher que de partir aux Marquises...).

Sans oublier le tourisme...

En effet, le tourisme est bien une autre de nos productions à distribuer et consommer localement. Il convient alors de développer des séjours de moins d'une semaine par la mise en place d'un tourisme de week-end essentiellement.

D'où la nécessité d'adapter les créneaux horaires de dessertes aériennes ou maritimes pour maximiser le temps passé sur les lieux de « vacances » et de mettre en place une politique tarifaire intéressante pour cette clientèle.

Ces mesures permettraient de pérenniser les unités hôtelières parfois isolées qui ne fonctionnent que sur des périodes cycliques (vacances scolaires) et de dynamiser les activités périphériques (agriculture, pêche...).

D'une manière plus globale, il est proposé de :

- permettre les touchés directs des vols internationaux à Bora-Bora ;
- financer en priorité les infrastructures qui favorisent le tourisme par le biais de la défiscalisation ;
- soutenir les projets de haute qualité environnementale pour un tourisme de niche ;
- développer une offre d'éco-tourisme basée sur les richesses naturelles et culturelles de la Polynésie française
- développer le tourisme nuptial ;
- développer le tourisme d'affaires (installation d'un palais des congrès, organisation de colloques...) ;
- soutenir l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de certains sites polynésiens (Iles Marquises, marae de Taputapuatea) ;
- créer un parc régional thématique permettant d'organiser le tourisme autour d'une activité spécifique ;

Ni le bio... (et le commerce équitable ou fair trade)

Pour l'agriculture bio, il est proposé de créer des SGP (Systèmes de Garantie Participative), reconnus internationalement.

Cette reconnaissance est acquise au travers de groupements structurés par un cahier des charges simplifié dont le but est de valoriser et distribuer les produits de façon optimale sans avoir à supporter le prix d'une certification bio par un organisme international (de l'ordre de 60 000 F CFP par an et par producteur).

Le système SGP évite les problèmes rencontrés dans les coopératives (absence de personnes ressources et comportements individualistes) puisque la motivation vient du groupe. Bien qu'ils soient labellisés SGO, les producteurs sont libres de commercialiser leurs produits comme ils l'entendent.

Enfin, les consommateurs peuvent vérifier, in situ dans les exploitations, que les cahiers des charges sont bien respectés.

Conclusion

La société polynésienne semble sortir avec stupeur d'une crise de boulimie de consommation, tant aux niveaux collectif qu'individuel, dont les effets, s'ils sont rassurants et confortables à court terme et sur le plan individuel, sont facteurs de graves dysfonctionnements :

- prévalence de la consommation sur l'investissement (eau potable et assainissement, routes, aménagements...);
- renforcement des inégalités économique et socioculturelles et exclusion d'une partie croissante de la population ;
- grave dépendance extérieure en matières énergétique, économique et notamment alimentaire, absence de stratégie d'avenir des dirigeants politiques devenus simples « porteurs de serviettes » des transferts financiers métropolitains ;
- pratiques clientélistes et d'enrichissement personnel de plus en plus désavouées par la population...

Le dur réveil de l'« après-CEP » (depuis 1996) est désormais fortement perceptible par chacune et chacun.

L'alternative semble être la suivante : soit la « fuite en avant », en continuant à consommer en espérant effacer la « gueule de bois » de la surconsommation mais pour mieux la repousser en l'aggravant, soit le changement de régime en axant les actions à venir autour de valeurs de modération, de respect de l'autre et de soi, et de partage.

La question est celle du développement souhaité et souhaitable pour le Pays pour les vingt années à venir. Les externalités, les effets négatifs induits par le système choisi/subi depuis deux décennies, prédominant désormais et effacent les effets bénéfiques de la croissance rapide et mal maîtrisée de ces quarante dernières années.

Une stratégie nouvelle de développement économique tenant compte des aspects sociaux, et culturels et environnementaux de la Polynésie française est à élaborer et mettre en œuvre.

En matière de contribution des productions locales au développement endogène du Pays, les échanges ont montré que la population souhaitait s'impliquer de façon active, mais que cette contribution accrue devait passer par des mesures de soutien qui peuvent sembler incompatibles avec la nécessaire ouverture du Pays au monde extérieur.

Plutôt que d'aborder le « protectionnisme » tel que les politiques passées l'ont mis en œuvre, les participants ont préféré évoquer la question du soutien nécessaire aux activités créatrices d'emploi local, facteur d'insertion sociale et de maintien des populations dans les îles, et correspondant souvent à des pratiques perçues comme traditionnelles et typiquement polynésiennes.

Tous nos partenaires commerciaux font de leur secteur primaire un secteur subventionné, et en particulier les Etats-Unis (mesures vis-à-vis des producteurs de blé, soutien aux entreprises de l'agro-alimentaire...) et l'Europe (politique agricole commune et subventions aux producteurs).

Il apparaît donc comme particulièrement naïf et idéologique d'imaginer une politique locale qui ne prenne aucune mesure pour soutenir et développer son secteur primaire, source d'emplois pour les ménages les plus modestes et facteur de maintien dans les archipels éloignés de Tahiti.

Toutefois, les participants mettent l'accent sur le caractère raisonné et approprié de telles mesures, dont l'objectif est bien de soutenir et développer les productions locales et non d'augmenter un niveau de taxes déjà très élevé, ou de favoriser tel ou tel acteur économique à travers la constitution de monopoles à caractère vertical.

Ces mesures doivent constituer un préalable de type « gagnant-gagnant » pour viser l'objectif premier de tendre vers l'autosuffisance alimentaire et énergétique, tout en ne négligeant pas la constitution de filières à l'exportation à partir de produits de « niche » à haute valeur ajoutée.

Elles doivent être économiquement efficaces, socialement équitables et soutenables pour l'environnement.



Le renforcement de la contribution des productions locales au développement économique et la promotion d'un développement endogène au bénéfice des Polynésiens

Si la question est donc celle d'un développement économique endogène au bénéfice des Polynésiens, la réponse pourrait se trouver dans le paradoxe d'Easterlin qui montre que le bonheur par habitant ne s'accroît pas malgré l'accumulation quantitative des richesses : c'est l'augmentation de la richesse individuelle, et donc sa meilleure répartition entre tous, qui est le facteur principal du bonheur et non le niveau brut de richesse.

Il reste donc à la Polynésie française à se doter d'un nouveau modèle de développement, qui allie développement économique, équité sociale et meilleure redistribution des richesses, dans le respect de ses spécificités culturelles, tout en préservant son environnement naturel qui constitue une de ses principales richesses.

LISTE DES ANIMATEURS, SECRÉTAIRES ET RAPPORTEURS

Axe 1

Animateur et rapporteur : Christophe SERRA MALLOL
Secrétaire : Herenui CHANT

Axe 2

Animateur et rapporteur : Christophe SERRA MALLOL
Secrétaire : Herenui CHANT

Axe 3

Animateur et rapporteur : Christophe SERRA MALLOL
Secrétaire : Herenui CHANT

Axe 4

Animateur et rapporteur : Virginie MONOT-GIUSTI
Secrétaire : Herenui CHANT

Axe 5

Animateur et rapporteur : Virginie MONOT-GIUSTI
Secrétaire : Herenui CHANT

LES PARTICIPANTS

De nombreux citoyens, d'horizons très divers : étudiants, artisans, pêcheurs, agriculteurs, entrepreneurs, salariés du privé, fonctionnaires, retraités... de Tahiti et des archipels éloignés (Marquises, Iles sous le Vent et des îles Australes notamment) ont consacré de leur temps aux travaux de l'atelier n° 3 riches en échanges. D'un commun accord, il a été convenu de ne pas les citer nommément car trop nombreux mais uniquement de faire mention des associations ou organisations professionnelles qui ont été représentées en tenant compte du fait que certains participants ne font partie d'aucune de ces structures et se sont exprimés à titre personnel.

L'atelier n° 3 a ainsi compté parmi ses participants, les représentants des groupements suivants* :

- L'Association « Biofenua »
- L'association « Tahiti et ses richesses »
- L'Association « Te Ora Hotu Rau »
- Le comité du tourisme de Tubuai
- La coopérative des pêcheurs des îles Marquises
- La fédération « Rima Hotu Rau » composée :
 - De la coopérative des producteurs d'ananas de Moorea (COPAM)
 - Du syndicat des apiculteurs de Polynésie française
 - Du syndicat des aviculteurs de Polynésie française
 - Du syndicat des éleveurs de porcs de Polynésie française
 - Du Syndicat Groupement des Eleveurs de Bovins de la Polynésie française (SGEBPF)
 - Du syndicat des maraîchers de Polynésie française
 - Du syndicat des producteurs de fruits de Polynésie française
 - Du syndicat des professionnels du traitement naturel : Te Hotu Ora (THO)
- La Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (FAPEEP)
- Le GIE « Poe No Raromatai »
- Le Groupement Professionnel des Producteurs de Perles et de Nacres de Polynésie Française (PPNPP)
- Le syndicat des industriels de Polynésie française (SIPOF)
- Le syndicat des pêcheurs professionnels polynésiens
- Le syndicat des Petits et Moyens Perliculteurs de Polynésie française (SPMPPF)

* liste non exhaustive

